BILAN DE LA CONCERTATION

—

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Projet ReSTart
Création d'une unité de capture de CO_2 de production de carburant d'aviation durable à Tartas et Bégaar

Concertation préalable
Du 25 mars au 19 juin 2025

Hélène Sarriquet
Marion Thenet

Date de remise du rapport, le 18 juillet 2025

commission nationale du débat public

Sommaire

Sommaire 2

Avant-propos. 3

Synthèse 3

Les enseignements clefs de la concertation préalable 4
Les principales demandes de précisions et recommandations des garantes formulées à l'issue de la concertation préalable 6

Introduction 10

Le projet objet de la concertation 10
La saisine de la Commission national du débat public (CNDP) 13
Garantir le droit à l'information et à la participation 14

1- Le travail préparatoire des garantes 15

1-1 Les résultats de l'étude de contexte 15
1-2 L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation 18

2- Avis sur le déroulement de la concertation 29

2-1 Le droit à l'information a-t-il été effectif ? 29
2-2 Le droit à la participation a-t-il été effectif ? 31

3- Synthèse des arguments exprimés 34

3-1 Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation 34
3-2 Réponses et engagements de la maîtrise d'ouvrage 55

4- Demande de précisions et recommandations au responsable du projet 62

4-1 Précisions à apporter de la part du responsable du projet 62
4-2 Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique 65

Conclusion 67

Liste des annexes 68

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garantes de la concertation préalable. Il est communiqué par les garantes dans sa version finale le 18 juillet 2025 sous format PDF non modifiable aux responsables du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) : https://restart-concertation.eu/.

Ce bilan a également été remis, à cette même date, à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Les responsables du projet, Verso Energy et RTE, publieront de leur côté sous deux mois leur réponse à ce bilan, réponse qui sera transmise à la CNDP par leurs soins (R.121-24 CE).

Synthèse

Le projet ReSTart, porté par la société française Verso Energy, vise à produire du carburant d'aviation durable (e-SAF) à Tartas et Bégaar dans les Landes. Ce projet, nommé ReSTart pour Renewable e-SAF Tartas, implique la création d'une unité de capture de CO_2 et de production de carburant de synthèse. Le CO_2 sera capté auprès de l'usine de production de cellulose de spécialité de RYAM à Tartas, contribuant ainsi à la décarbonation de l'aviation. Outre la décarbonation, Verso Energy précise qu'il vise également à renforcer la souveraineté énergétique de la France et à positionner la région des Landes comme pionnière dans la production de carburants durables.

Le projet s'inscrit dans un contexte réglementaire favorable, avec des mandats d'incorporation de carburant de synthèse dans les avions imposés par l'Union Européenne. Cependant, il survient dans un contexte régional, marqué par un cumul de projet liés à des préoccupations environnementales ainsi qu'à des problèmes récents liés à l'usine de RYAM, tels que des émanations nauséabondes et des malaises parmi les employés.

L'investissement total s'élèverait à 1,4 milliard d'euros, avec la création attendue de 250 emplois directs et indirects et un impact économique significatif sur le territoire.

Il nécessiterait également la création d'un poste électrique pour raccorder l'usine au réseau public de transport d'électricité.

Les ressources nécessaires à la réalisation du projet ReSTart seraient :

- du CO_2 biogénique pour 334 000 t/an, produit par les fumées de l'usine RYAM,
- de l'eau pour 80 m3/h, provenant des économies de consommation à réaliser par l'usine RYAM,
- une puissance électrique de 450 MW pour une puissance définie à 380 MW, fournie par RTE avec un acheminement via soit le poste électrique de Bergé situé à 4 km soit celui de Cantegrit, situé à 20 km, choix à définir après études techniques de réalisation.

Ce projet repose sur 4 unités de production ou briques technologiques représentant chacune une unité physique fonctionnelle qui sera implantée sur le site :

- capture de CO_2 biogénique,
- production d'hydrogène par électrolyse,
- production de méthanol par le procédé de méthanolation,
- production d'e-SAF par le procédé de Méthanol-to-Jet.

Les capacités de production visées sont de :

- 48 kt/an d'hydrogène,
- 81 kt/an d'e-SAF,
- 4,5 kt/an d'e-diesel et e-nahpta.

Ces infrastructures seraient complétées par des installations de stockage et des utilités, en particulier une unité de production d'eau déminéralisée alimentant l'installation d'électrolyse, une installation de traitement des effluents aqueux industriels, ainsi que des installations de refroidissement.

Le site concernerait 25 ha au plus près de la capture de CO_2, les zones étudiées sont actuellement classées comme des secteurs industriels (USi) ainsi que des espaces naturels (N) dans le PLU de

Tartas et Bégaar, sur des parcelles appartenant au site de RYAM. Le projet pourrait aussi nécessiter une extension sur des parcelles classées espaces naturels (N) adjacentes aux parcelles de RYAM.

Ce projet ReSTart, évalué à 1,4 milliards d'euros, relève du champ de la concertation préalable obligatoire au titre de l'article L121-8 du code de l'environnement.

En co-saisine avec RTE, Verso Energy a saisi la Commission Nationale de Débat Public le 18 septembre 2024. La commission plénière du 2 octobre 2024 de la CNDP a décidé l'organisation d'une concertation préalable du public pour le projet ReSTart avec 2 garantes : Hélène Sarriquet et Marion Thenet et a arrêté les modalités de concertation.

Cette concertation préalable d'une durée de trois mois, du 25 mars 2025 au 19 juin 2025, a favorisé la mobilisation du public ainsi qu'une information diversifiée auprès d'un large public (dossier de concertation, plaquette, site internet avec registre, affiches, flyer, table ronde…).

Dix temps d'échanges via des réunions publiques ou des rencontres de proximité ont aussi permis au citoyen.ne.s, associations environnementales, élues…, de s'informer et de s'exprimer sur ce projet.

Cette concertation a fait l'objet d'une conférence de presse avec des médias nationaux et locaux pour son lancement.

Les enseignements clefs de la concertation préalable

Cette concertation se déroule plus d'un an avant le dépôt des demandes d'autorisation, en phase préliminaire du projet. Toutes les études ne sont pas finalisées ou engagées. Une des difficultés comme pour beaucoup de concertations préalables est la frustration d'une partie du public qui juge ne pas avoir assez d'éléments informationnels de type études techniques et d'impact finalisées pour pouvoir débattre de façon argumentée le projet. Il est aussi à noter que le projet ReSTart étant de nature industrielle et porté par un acteur privé, les études préalables et certaines informations sont confidentielles et n'ont pu être partagées avec le public.

Certain·e·s élu·e·s locaux· ainsi qu'une partie du public ont exprimé leur soutien au projet, tant en raison de son opportunité que de son potentiel en matière de développement économique pour le territoire. Une autre partie du public a émis des interrogations et des arguments sur l'opportunité du projet, son intérêt, sa faisabilité, son financement, son bilan carbone, son analyse de cycle de vie. Plusieurs participant.e.s ont mis en question la pertinence de la décarbonation du trafic aérien, lui préférant un objectif plus large de sobriété, tant au niveau sociétal qu'au sein du secteur aérien.

L'entreprise Verso Energy, ses relations avec les industriels locaux, et la place de RYAM dans le projet ont été questionnées.

Les aspects techniques et logistique du projet : capture de CO_2, traitement par solvant, électrolyse, stockage de l'hydrogène, méthanolation, production d'e-SAF, l'acheminement des ressources ont suscité un vif intérêt.

La question de l'approvisionnement en électricité a fait l'objet de nombreux échanges : la forte consommation annoncée, la capacité du territoire à répondre à cette demande, l'origine de l'électricité (nucléaire ou renouvelable) ainsi que les conditions de raccordement ont soulevé d'importantes interrogations.

Les questions relatives à l'eau (prélèvements, consommation, rejets) ont suscité des questions d'une partie du public : où et dans quelle quantité l'eau sera prélevée ? Combien au final sera consommée ? Où et dans quelles conditions l'eau sera-t-elle rejetée ? En l'absence d'études finalisées à ce stade, de nombreuses réponses sont restées partielles.

Concernant la biomasse, il a été précisé qu'aucune consommation directe n'était prévue dans le cadre de ce projet. Néanmoins, certains participants ont exprimé leurs préoccupations quant à la pression que le projet pourrait malgré tout exercer sur cette ressource.

Les risques (industriels, incendie, inondation, explosion...) et les nuisances (olfactives, lumineuses, bruit, qualité de l'air ...) ont été souvent au cœur des débats, la population riveraine exprimant ses inquiétudes d'autant que la phase de concertation préalable en amont des études d'impact et de danger

ne donne pas accès aux mesures pressenties. Le public a interrogé Verso Energy sur le classement SEVESO, rappelant les autres installations sur le site de RYAM.

Le cadre de vie, la crainte d'une dévalorisation du patrimoine ainsi que le périmètre imprécis ont alimenté les préoccupations d'une partie des habitant·e·s. Des inquiétudes ont également été formulées au sujet des nuisances liées au trafic, tant pendant la phase de travaux qu'en phase d'exploitation.

Les enjeux de logement, de services publics, d'emploi, de formation, l'anticipation urbanistique (PLU), et les synergies locales, ont suscité un grand nombre d'interrogations. Toutefois, nombre de ces réponses relèvent d'acteurs extérieurs au porteur de projet.

Une certaine remise en cause s'est exprimée à l'égard du modèle de société proposé, de la croissance des besoins en ressources et de l'impact environnemental du projet. Cela a été contrebalancé par l'adhésion d'une autre partie du public, favorable au projet pour ses retombées économiques et en matière d'emploi sur le territoire.

Si le projet n'a pas connu d'évolution substantielle au cours de la concertation, de nombreuses propositions ont néanmoins été formulées par le public dans une perspective d'amélioration. Plusieurs points de vigilance ont également été soulevés, en particulier concernant les impacts environnementaux, la qualité du cadre de vie, ainsi que la prévention des risques pour les riverain.e.s, les salarié.e.s de RYAM et les futur.e.s employé.e.s du site.

Ces contributions ont conduit Verso Energy à affirmer plusieurs engagements, notamment la limitation de la production d'e-SAF à 81 kt/an, sans recours à la biomasse directe, l'objectif de zéro prélèvement supplémentaire rendu possible par les économies d'eau annoncées par RYAM, ainsi que l'acheminement de la production d'e-SAF exclusivement par voie ferrée.

Par ailleurs, le public a demandé qu'une attention particulière soit portée au développement des liens avec le tissu local, à l'emploi, à la formation, à la protection de l'environnement et à la gestion des risques.

A l'issue de cette concertation préalable, les garantes demandent aux porteurs de projet de répondre à l'ensemble des questions posées par le public et qui sont restées sans réponse, ainsi qu'aux recommandations des garantes.

Enfin, le présent bilan sera mis en ligne sur le site internet de la concertation, tout comme les réponses des maîtres d'ouvrages qui lui seront apportées sous 2 mois.

Si Verso Energy décide de poursuivre son projet, la concertation continue devra permettre au public d'accéder à l'ensemble des informations encore manquantes, de débattre des questions restées sans réponse, et de consulter toutes les études, notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, ainsi que les conditions de raccordement électrique, et ce avant l'ouverture de l'enquête publique.

Les principales demandes de précisions formulées à l'issue de la concertation préalable

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garantes formulent à la fin de la concertation préalable. Les responsables du projet, lorsqu'ils vont publier leur réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, sont invités à répondre à ces différents points. Le tableau transmis aux maîtres d'ouvrage pour répondre aux demandes des garantes est joint en annexe.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse ou nécessitant l'avis des garantes sur les 12 thématiques suivantes.

Thème 1 : Le modèle économique et la viabilité économique du projet

Question 1.1 : Quel serait le découpage du financement du projet par étape ? L'ordre des montants de la part de subventions publiques de toutes natures (locales, départementales, régionales, nationales, européennes…) que le projet Restart pourrait obtenir dans le budget total ?

Question 1.2 : Est-ce que Verso Energy envisagerait d'exporter ? Si oui, vers quelles destinations ou quels marchés ?

Thème 2 : La viabilité technologique et les procédés utilisés

Question 2.1 : Que serait-il prévu en cas de baisse significative de l'activité de RYAM ?

Question 2.2 : Est-ce que la chaleur produite par les procédés pourrait être utilisée ?

Thème 3 : La maîtrise foncière

Question 3 : Quel serait le périmètre et les parcelles des 4 unités ?

Thème 4 : La provenance électrique, l'efficacité énergétique et les champs électromagnétiques

Question 4.1 : Quelle serait la part de l'électricité d'origine nucléaire et d'origine renouvelable ?

Question 4.2: Quel serait le rendement énergétique global du projet sur l'ensemble du cycle de vie du produit ?

Question 4.3: Quel serait précisément le plan de contrôle et de surveillance de l'émission des champs électromagnétiques pour le raccordement électrique ?

Thème 5 : Etudes à publier au fil de leur avancement

Afin de compléter les informations et la connaissance du public sur ce projet, un certain nombre d'études devront être publiées sur le site de la concertation au fil de leur avancement, merci de préciser pour chacune d'entre elles dans quel délai ? Et si un résumé non technique sera associé à ces études :

- Etudes rejet eau milieu récepteur
- Etude d'impact
- Etude de dangers qui prendrait également en compte la présence de la papeterie RYAM et les éventuels effets de l'un vers l'autre
- Etude gestion du bruit en collaboration avec les riverains et préciser les mesures : merlons/ murs végétaux/ murs anti-bruit etc.), les rendre publiques et communiquer sur les mesures mises en place
- Etude sur l'évolution de l'immobilier aux alentours à posteriori pour confirmer la tendance observée à Landivisiau
- Étudier la qualité de l'air avec ATMO
- Etude des tracés de raccordement électrique qui suivent les infrastructures existantes, notamment la voie ferrée Laluque-Tartas et les voiries communales.

- Etude de la possibilité de rejoindre la ligne aérienne existante à Bégaar et de renforcer la ligne aérienne existante (Dans l'éventualité d'un raccordement électrique avec création d'une ligne aérienne entre Tartas et Morcenx-la-Nouvelle)

Thème 6 : Le bilan carbone

Question 6.1 : Comment serait calculé le bilan carbone global du projet ReSTart ?
Question 6.2 : Ce bilan carbone inclura-t-il les travaux ?
Question 6.3 : Ce bilan carbone global du projet ReStart sera-t-il mis à la disposition du public ? Un résumé non technique, accessible et compréhensible par tous, accompagnera-t-il ce bilan ?

Thème 7 : L'analyse du cycle de vie

Question 7 : L'analyse du cycle de vie du projet ReStart sera-t-elle mise à la disposition du public ? Un résumé non technique, accessible et compréhensible par tous, accompagnera-t-elle cette analyse ?

Thème 8 : Les différentes phases de travaux

Question 8.1 : Quelle serait la nature et le volume de nuisances pendant les phases de travaux et raccordement ?
Question 8.2 : Quels seraient les volumes de transport de matériaux pendant les travaux ?
Question 8.3 : Quel serait l'impact de la circulation générée vis-à-vis des riverains (flux et bruit) ?
Quel serait le volume de trafic envisagé pendant la phase travaux ?
Question 8.4 : Comment se fera la collaboration avec les collectivités locales pour mettre en place des mesures visant à réduire les nuisances, telles que la déviation du trafic ou le nettoyage régulier des voiries ?

Thème 9 : Les enjeux environnementaux

Question 9.1 : Pourriez-vous préciser comment RYAM prévoit de réaliser ses économies d'eau afin de permettre au projet ReStart d'atteindre l'objectif de zéro prélèvement supplémentaire ?
Question 9.2 : Quels seraient les modes de traitement des eaux industrielles/usées, le niveau de qualité de rejet? Y aura-t-il des mesures prises pour réduire la température de l'eau avant rejet dans le milieu ?
Question 9.3 : Quel serait le milieu récepteur des rejets d'eau ?
Question 9.4 : Quelles seraient les mesures Éviter–Réduire–Compenser (ERC) envisagées dans le cadre du projet ? Quelles actions concrètes seraient mises en œuvre pour éviter les impacts, lesquelles viseraient à les réduire, et quelles mesures compensatoires seraient prévues lorsque les impacts résiduels ne pourront être évités ?

Thème 10 : Ilot de chaleur et adaptation climatique

Question 10.1 : Quelles dispositions seraient envisagées pour limiter l'îlot de chaleur ?
Question 10.2 : Suite aux différentes propositions formulées par la SEPANSO dans son cahier d'acteur (p. 5/6), quelles seraient les mesures concrètes mises en place ?

Thème 11 : La prévention des nuisances et des risques industriels

Question 11.1 : Quelles seraient les mesures de réduction du bruit adéquates pour limiter l'impact des nuisances des unités ?
Question 11.2 : Quels seraient les volumes de stockage à risque, concerné notamment par le classement Seveso et leurs distances d'éloignement aux habitations ?
Question 11.3 : Quelles mesures seraient envisagées pour limiter les impacts sur le paysage ?
Question 11.4 : Comment seraient intégrées les futurs salariés et les salariés de RYAM à la prévention des risques et aux moyens de protection incendie ?
Question 11.5 : Comment envisagez-vous de démontrer l'amélioration de la qualité de l'air ? Quels outils ou dispositifs de mesure seraient mobilisés ?

Question 11.6 Sur quelles données ou hypothèses repose l'annonce d'une réduction de 80 % des émissions de poussières ?
Question 11.7 : Qui seraient précisément les membres du Commission Locale de l'Information ? Comment s'articulerait son fonctionnement ?
Question 11.8 : Pensez-vous créer une Union Economique et Sociale (UES) pour les trois entités et les instances représentatives du personnel correspondantes et les doter de capacités d'intervention en matière d'environnement, avec par exemple un droit de veto suspensif dès lors qu'il y a présomption de risques pour la santé des travailleuses et travailleurs.

Thème 12 : L'impact sur le territoire et l'emploi

Question 12.1 : Quelle serait la répartition des effectifs par métiers en phase de production ?
Question 12.2 : Quelles seraient les dispositions envisagées pour garantir des conditions de travail et le bien-être au travail ?
Question 12.3 : Quelles seraient les dispositions pour harmoniser les normes sociales entre RYAM et Verso Energy : salaires, accords d'entreprise, mutuelle, conditions de travail, primes…
Question 12.4 : Quelles mesures seraient prévues pour favoriser les entreprises locales en phase travaux ?
Question 12.5 : Quelles mesures seraient prévues pour le recrutement de profils locaux pour l'exploitation du site ?
Question 12.6 : Quelles mesures seraient envisagées pour la formation ?
Question 12.7 : Pensez-vous créer un bâtiment social commun accessible depuis l'extérieur pour accueillir les syndicats et les CSE des trois entités, comme demandé par la CGT Landes ?

Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Recommandation 1 : les garantes demandent aux porteurs de projet :
- d'étudier et de répondre à toutes les propositions émanant du public (cf. p52 à p54 de ce bilan),
- de confirmer tous leurs engagements pris lors de cette concertation (cf. p60/61 de ce bilan),
- de veiller à répondre toutes les questions posées.

Recommandation 2 : les garantes, recommandent que la réponse de Verso Energy et RTE aux demandes de précisions et recommandations, publiée deux mois après ce bilan, fasse l'objet d'une première **réunion publique de reddition des comptes**, afin de pouvoir préciser les arguments et contributions du publics que Verso et RTE ont ou n'ont pas pris en considération et qu'ils puissent justifier leurs choix.

Recommandation 3 : si la décision est prise de poursuivre le projet, il conviendrait de proposer des modalités de concertation continue. Cette concertation continue aura pour objectif de mettre en débat les éléments manquants pendant la concertation préalable (études ou autre) et de continuer à informer et à concerter le public jusqu'à l'enquête publique.

Les garantes demandent à minima :
Recommandation 3-1 : que le **site internet** dédié à la concertation reste actif avec tous les documents versés à la concertation, les contributions accompagnées de leur réponse, le présent bilan de la concertation, la réponse de la maîtrise d'ouvrage qui est le socle pour démarrer la concertation continue. Au travers de l'ensemble de ces recommandations, les garantes demandent à la maîtrise d'ouvrage de permettre aux habitant.e.s et usager.e.s du territoire d'avoir connaissance des suites données à la concertation, mais aussi de garantir une continuité de l'information sur un temps long, au-delà des éventuelles autorisations.

Recommandation 3-2 : d'actualiser le calendrier eu égard à son évolution
- Mise en ligne sur le site internet et mise à jour régulière d'un calendrier des étapes du projet : réalisation des différentes études, instruction des dossiers de demande d'autorisation, enquête publique… et des jalons du processus décisionnel.
- Création et mise en ligne d'un calendrier des travaux.

Recommandation 3-3 : fiches thématiques
Les garantes recommandent de créer des nouvelles fiches thématiques :
- l'analyse socio-économique,
- le bilan carbone du projet,
- l'analyse du cycle de vie du projet.

Recommandation 3-4 : dès que le périmètre des 4 unités sera arrêté, d'en informer le public sur le site internet.

Recommandation 3-5 : assurer la réalisation, la finalisation et la publication des différentes études au fil de leur avancement sur le site internet de la concertation : étude d'impact, étude de dangers, étude acoustique, étude sur la qualité de l'air, bilan carbone, analyse du cycle de vie, ainsi que leurs différentes versions, accompagnées d'un résumé non technique accessible au grand public. Il conviendrait également de préciser les mesures de compensation envisagées et de mises en œuvre.

Recommandation 4 : mise en place de comités de riverain.e.s
Recommandation 4.1 : mettre en place un comité de riverain.e.s qui serait associé étroitement au projet. Ce comité aurait pour mission de participer activement aux décisions concernant l'implantation des unités, en veillant à ce que leur localisation soit la plus adaptée possible aux réalités du terrain et aux attentes des habitant.e.s. Par ailleurs, il travaillerait à définir, en collaboration avec les porteurs de projet et les experts, les mesures de protection et les dispositifs visant à limiter les nuisances sonores, visuelles, environnementales ou autres susceptibles d'impacter le quotidien des riverain.e.s.
Ce comité permettrait ainsi d'instaurer un dialogue régulier, transparent et constructif entre les habitant.e.s et les différents acteurs du projet, favorisant une meilleure prise en compte des préoccupations locales. Il pourrait se réunir périodiquement tout au long des phases de conception, de réalisation et d'exploitation, et constituer un canal privilégié pour le suivi des impacts et la mise en œuvre d'éventuelles mesures correctives.

Recommandation 4.2 : pour les riverain.e.s concerné.e.s par la question immobilière, mettre en place un **comité restreint** pour travailler avec eux l'impact sur la valeur de leur bien.

Recommandation 5 : mettre en place une **Commission Locale d'Information (CLI)** qui permettrait d'assurer une information transparente et continue sur les activités et les risques liés aux nouvelles installations. Cette instance aurait pour missions principales de suivre l'impact environnemental et sanitaire du site, de veiller aux conditions de travail et de favoriser un dialogue régulier entre les parties prenantes.
La CLI pourrait être composée, entre autres, de représentants d'associations environnementales, de syndicats, de représentants de RYAM, de riverains, ainsi que de personnes qualifiées. Elle se réunirait régulièrement et rendrait compte de ses activités deux fois par an lors de réunions publiques, permettant ainsi une restitution accessible et une participation citoyenne.
Cette commission pourrait être constituée dès la phase travaux et ainsi réunir les parties prenantes dès cette phase.

Recommandation 6 : **ateliers débats**
Les garantes demandent que la concertation continue soit rythmée par plusieurs temps forts, via des ateliers afin de mettre en débat l'avancée du projet accompagnée des nouvelles informations. Sur chacun d'eux, une attention sera portée sur **un large temps d'expression du public** avec un format hybride.

Recommandation 7 : pour continuer à informer le public de manière régulière, les garantes préconisent **la réalisation d'une newsletter** pour communiquer sur les temps forts de la concertation continue, sur les études réalisées, sur les évolutions du projet, sur ses actualités et attirer l'attention sur les enseignements tirés des études d'impact. Cette newsletter serait disponible sur le site internet et communiquée à toute personne qui aurait créé un compte sur le site internet de la concertation en demandant d'être informée régulièrement sur le projet.

Introduction

Le projet objet de la concertation

- **Responsables et partenaire du projet :**

La maîtrise d'ouvrage du projet ReSTart est assurée conjointement par **Verso Energy**, en charge de la production de carburant d'aviation durable (e-SAF), et par **RTE**, responsable du raccordement électrique.
Verso Energy est une entreprise française fondée en 2021 par Xavier Caïtucoli (ex-Direct Energie) et Antoine Huard (ex-Générale du Solaire), spécialisée dans le développement, l'ingénierie, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables pilotables, de stockage d'électricité et de production d'hydrogène décarboné ainsi que de carburants de synthèse.
RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur tout le territoire national.
RTE serait responsable de l'acheminement de l'électricité vers le site de production. Le raccordement au réseau serait une étape indispensable et un élément structurant du projet ReSTart, qui confère à RTE, en co-saisine, un rôle de co-maître d'ouvrage.
A l'issue de la concertation préalable, Verso Energy décidera de poursuivre ou non son projet. L'entreprise pourra alors décider d'élaborer puis de déposer des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement auprès de la préfecture des Landes.
Dans le cadre du projet ReSTart, RYAM fournira le CO_2 et la majeure partie du foncier nécessaire au projet à Verso Energy. RYAM ne sera pas le constructeur des installations du projet ReSTart (y compris installations de raccordement).
A ce titre, il n'est pas considéré comme un co-maître d'ouvrage, au sens du L.122-1 du code de l'environnement, mais comme un fournisseur de Verso Energy.
Fondée en 1945 et rachetée en 2017 par le groupe RYAM, l'usine de Tartas a aujourd'hui une capacité de production annuelle de 140 kt/an de celluloses de spécialités. Ces celluloses de spécialités sont essentielles pour des applications du quotidien telles que la filtration, les plastiques durables et les textiles.
Elles peuvent également avoir des applications dans les industries alimentaires et pharmaceutiques.
Dans le cadre de son activité, RYAM exploite trois chaudières biomasse émettant près de 450 000 t/an de CO_2 biogénique.

- **Périmètre du projet :**

Verso Energy envisage à ce jour plusieurs zones pour l'implantation de l'usine : à proximité de l'usine de production de cellulose de spécialité de RYAM sur la commune de Tartas (40400 – Landes). Verso Energy considère aujourd'hui des possibilités d'implantation sur du foncier qui serait mis à disposition par RYAM et complétées par des terrains appartenant à d'autres propriétaires fonciers avec qui les discussions sont en cours.

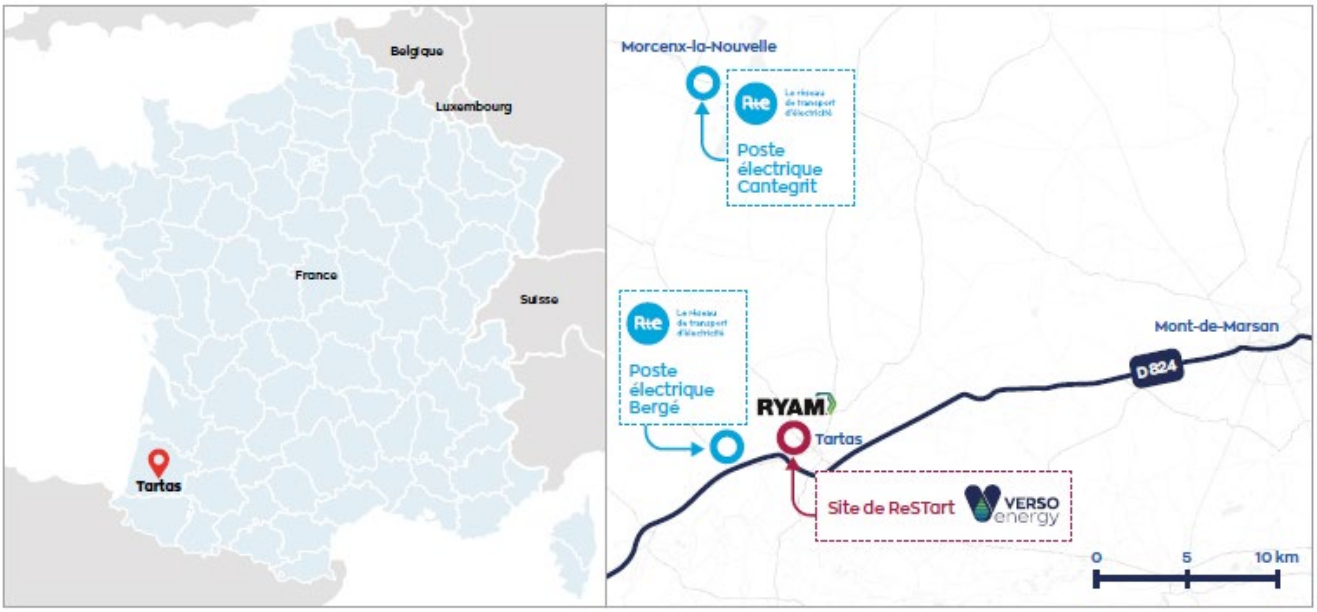

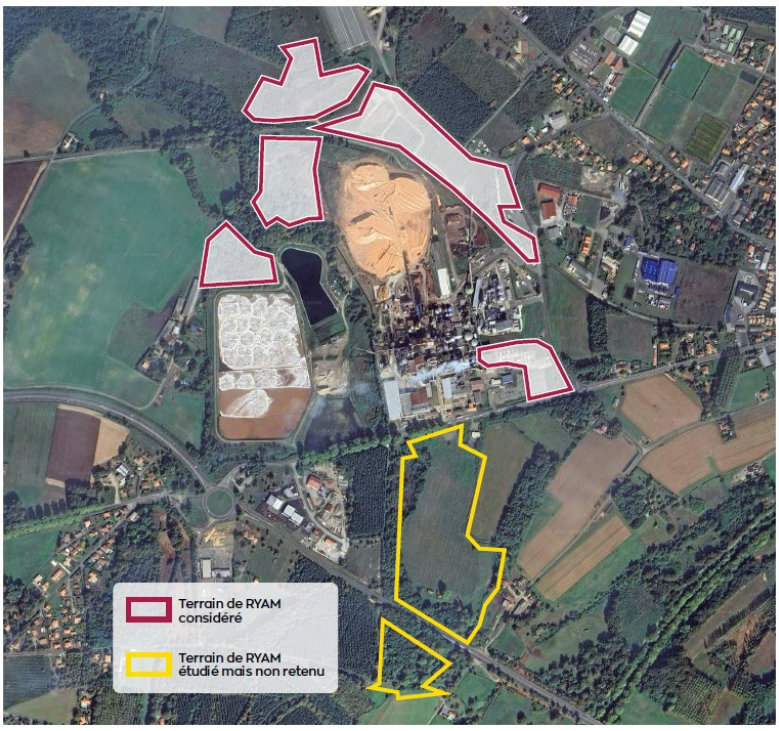

Source dossier de concertation Verso Energy

- **Objectifs du projet selon le porteur de projet**

Les émissions de gaz à effet de serre de l'aviation sont en croissance depuis 30 ans. Le secteur atteint maintenant 3,1% des émissions liées à l'énergie au niveau mondial, selon un rapport de l'académie des technologies. Face à la problématique du réchauffement climatique, l'aviation doit répondre aux objectifs français et européens de décarbonation inscrits dans les réglementations.

C'est dans ce contexte que Verso Energy projetterait de produire à Tartas (40) du carburant d'aviation durable (ou e-SAF pour electro-Sustainable Aviation Fuel), à partir de CO_2 capté auprès de l'usine de production de celluloses de spécialité de RYAM à Tartas. Le projet ReSTart vise à contribuer à la production de carburant d'aviation durable qui viendrait remplacer le carburant fossile utilisé aujourd'hui.

Ce projet s'inscrit dans un contexte réglementaire favorable, grâce aux mandats d'incorporation dans les avions de ce carburant de synthèse imposés par l'Union Européenne sur le court et long terme (règlement ReFuelEU).

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Les objectifs du projet seraient, selon la maîtrise d'ouvrage de produire 81 000 tonnes d'e-SAF par an.
Le projet comporterait 4 unités sur une surface totale de 25 ha :
- Capture du CO_2 biogénique à hauteur de 334 000 t/an
- Production d'hydrogène par électrolyse : 48 000 t/an
- Production de méthanol par le procédé de méthanolation
- Production d'e-SAF par le procédé de méthanol-to-jet : 223 000 t/an

Le projet nécessiterait :
- 180 m³ d'eau par heure pour l'ensemble de son process industriel, principalement pour la production d'hydrogène par électrolyse et le refroidissement des installations. Sur ce volume, la consommation nette (après traitement et rejet d'une partie des effluents) est estimée à 80 m³/h, soit 80 000 litres d'eau par heure.
- La création d'un poste électrique à raccorder au réseau public de transport d'électricité à un niveau de tension de raccordement de 450 000 volts au poste électrique.

Voir détails p39 à 49 du dossier de concertation

Des alternatives au projet sont présentées dans le dossier de concertation :

- Implantation sur d'autres sites : plusieurs options d'implantation ont été analysées, notamment sur d'autres terrains proches de l'usine RYAM ou sur des plateformes industrielles plus éloignées.
- Réduction du périmètre technique : le projet pourrait être limité à la seule production d'hydrogène ou de e-méthanol (utilisable dans le secteur maritime ou chimique).
- Séquestration du CO_2 biogénique : il serait possible de simplement capter le CO_2 et de l'enfouir en profondeur pour créer un puits de carbone.
- Utilisation d'autres intrants : produire de l'hydrogène à partir de combustibles fossiles (vaporeformage) ou utiliser du CO_2 d'origine fossile a été envisagé.
- Traitement des eaux : deux options sont à l'étude (construire une unité de traitement dédiée ou utiliser celle de RYAM, chacune ayant ses avantages et inconvénients).
- Diversification des sources de CO_2 : en cas d'indisponibilité du CO_2 fourni par RYAM, d'autres sources de CO_2 biogénique pourraient être envisagées via des réseaux ou un acheminement par train.
- Option zéro : ne pas réaliser le projet signifierait maintenir les émissions de CO_2 actuelles et rater l'opportunité de développer une filière verte locale et de contribuer à la neutralité carbone.

Voir détails p57 à 59 du dossier de concertation

- **Coût**

Selon le dossier de concertation, le montant d'investissement du projet est aujourd'hui estimé à plus de 1,4 milliard d'euros, incluant les coûts de génie civil et d'équipements industriels ainsi que les coûts afférents au raccordement électrique.
La répartition de l'investissement par brique technologique serait la suivante :
- 15 % pour la capture de CO_2 et le transport du gaz par canalisation,
- 50 % pour la production d'hydrogène par électrolyse,
- 35 % partagé entre la brique méthanolation et la brique Methanol-to-Jet.

- **Contexte du projet**

Selon le dossier de concertation, l'augmentation de l'effet de serre est la cause principale du réchauffement climatique observé ces dernières décennies. Elle est induite par les émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'activité humaine, et en particulier par l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Pour tenter de limiter le réchauffement climatique, des engagements européens et français ont été pris, ciblant notamment le secteur de l'aviation, responsable de 14 % des émissions dues aux transports dans l'Union Européenne.
Dans le cadre du paquet « Fit for 55 » qui fait de la réalisation de l'objectif climatique de l'Union européenne (réduire ses émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030) une obligation légale, un nouveau Règlement « FuelEU » a été adopté le 13 septembre 2023 dont les objectifs principaux sont d'accroître la demande et l'utilisation cohérente de carburants renouvelables et bas carbone et de réduire les émissions de gaz à effet de serre des secteurs des transports maritime et aérien. En outre, le texte prévoit également l'interdiction de recourir à du CO_2 fossile pour la production de carburants durables à partir du 1er janvier 2041.

- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée**

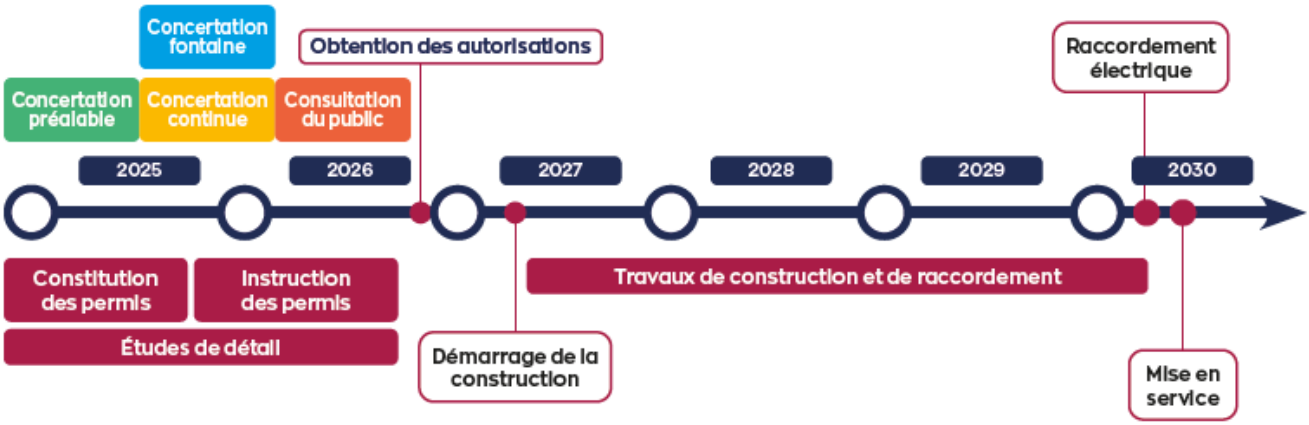

Source dossier de concertation Verso Energy

La saisine de la Commission national du débat public (CNDP)

- **Décision d'organiser une concertation**

Verso Energy et RTE ont co-saisi le 18 septembre 2024 la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), pour la désignation de plusieurs garant.e.s afin d'organiser une concertation préalable relative au projet ReSTart de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, de e-méthanol et de e-SAF à partir de CO_2 biogénique dans les communes de Tartas et Bégaar et son raccordement électrique.
La CNDP, lors de sa commission plénière du 2 octobre 2024 a désigné deux garantes : Hélène Sarriquet et Marion Thenet pour cette concertation préalable. Celle-ci est réalisée au titre de l'article L.121-8 du code de l'environnement, considérant que ce projet a des impacts significatifs sur l'environnement et présente de très forts enjeux socio-économiques et d'aménagement du territoire.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission Nationale du Débat Public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garantes qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des tiers garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui présente son rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.
Dans le cas précis de cette concertation préalable, les garantes ont pour mission d'être particulièrement attentives aux éléments suivants :

- Compte tenu de la complexité technique du projet ReSTart, il est essentiel que l'information délivrée au public soit claire, accessible et complète pour permettre un véritable débat sur son opportunité et ses alternatives. Les maîtres d'ouvrage (MO) doivent ainsi expliquer les besoins auxquels le projet répond, les options envisagées en alternative, ainsi que les dispositifs et acteurs mobilisés pour informer et associer le public.
- Le projet ReSTart s'inscrit dans une série d'initiatives similaires en France, comme CarlHyng, OrCHyDé, DEZiR, Ep'HyNE ou LiCHEN. Des synergies devront être établies entre les garantes et garants de ces différentes concertations, afin de tirer des enseignements communs et d'améliorer l'efficacité du dispositif participatif autour de ReSTart.
- La proximité du projet E-CHO (trois autres usines de production d'hydrogène, e-méthanol et kérosène, à 60 km de Tartas), en cours de concertation continue, montre l'importance de traiter de façon approfondie les interrogations du public. Ces dernières ont d'ailleurs conduit la CNDP à demander des expertises complémentaires.
- Les enjeux du projet ReSTart devront être clairement exposés au public :
  . Le captage de CO_2 à partir des fumées de la chaudière biomasse de la papeterie RYAM,
  . les impacts environnementaux prévisibles (forte consommation d'électricité, prélèvements d'eau dans la Midouze, rejets d'eaux traitées),
  . les risques industriels (incendie, explosion),
  . les nuisances liées aux travaux (bruit, trafic, déblais, engins),
  . les risques liés à la manipulation, au stockage et au transport des gaz produits.

Enfin, la question du raccordement électrique (création d'un poste haute tension et d'une ligne aérienne) devra aussi être traitée, en raison de ses impacts potentiels sur les milieux naturels.

1- Le travail préparatoire des garantes

En vue de préparer les modalités d'information et de participation du public, les garantes ont conduit dans un premier temps une étude de contexte soutenue par la rencontre d'acteurs du territoire afin d'appréhender leur niveau de connaissance du projet, les principaux enjeux socio-économiques et environnementaux et les attentes en matière d'information et de modalités de participation ainsi que leur possibilité de relayer la communication et les informations relatives à la concertation.

A l'issue de ces rencontres, des préconisations ont pu être posées et communiquées aux porteurs de projet afin de rendre le droit à l'information et la participation effectif.

1-1 Les résultats de l'étude de contexte

Les garantes ont sollicité entre novembre 2024 et février 2025, des entretiens avec un échantillon d'interlocuteur.trice.s représentatif.ve.s des enjeux du territoire, liés au projet mis à la concertation.

Afin d'accompagner au mieux le projet, la préfecture a mis en place un comité de pilotage et des comités techniques :

- Gestion des risques technologiques
- Gestion de la ressource forestière
- Enjeux faune flore
- Ressource en eau
- Raccordement électrique

Les garantes ont demandé si ce serait possible de mettre en ligne les relevés de décisions de ces différents comités sur le site de la concertation.
Elles ont souligné l'importance que ces comités techniques s'enrichissent de la concertation et dans la mesure du possible, puissent être présents sur les rencontres et alimenter les discussions.

Enseignements tirés des entretiens :

Connaissance du projet

L'étude de contexte a tout d'abord confirmé un faible niveau d'information par rapport au projet, au niveau local. Lors de ces entretiens, à part certains élus, les garantes ont constaté que peu d'acteurs avaient été rencontrés par l'équipe de Verso Energy et, de ce fait, n'avaient quasiment pas du tout entendu parler du projet.

Le territoire

Le site de l'usine de RYAM (Landes), support du projet ReSTart est à cheval sur les communes de Tartas (usine) et Bégaar (station des eaux usées) dans les Landes, communes situées sur la RD 824 entre Dax et Mont de Marsan, en limite sud du plateau forestier landais.
Les activités forestières landaises servent de base à une implantation industrielle marquante sur le territoire. La communauté de commune du pays tarusate (17 communes) dispose d'un tissu industriel, supérieur à la moyenne du département, lié en partie à l'activité dérivée du bois et à la chimie de spécialité, grâce aux polarités économiques de Tartas et Rion-des-Landes où se situent les usines de RYAM, Egger et MLPC.

Un périmètre élargi de la concertation

Ce contexte industriel favorable dans un département rural marque fortement le territoire de la communauté de communes du pays tarusate ce qui a conduit les garantes à demander l'élargissement du périmètre de la concertation à l'ensemble de la communauté de communes (17 communes) avec l'ajout de la commune voisine de Morcenx-La-Nouvelle soit 18 communes pour un total environ de 23 000 habitants. La réduction à un périmètre restreint à 6 communes et un périmètre élargi à 5 communes supplémentaires soit 11 communes (proposé initialement), apparaissant au cours de l'étude de contexte trop restreint. Ce nouveau périmètre correspond aussi à la demande des élus locaux.

La contribution du projet aux enjeux de transition écologique et énergétique : il s'agit de répondre aux objectifs européens et nationaux pour décarboner le transport aérien, dans un contexte de réchauffement climatique. Pour un certain nombre de personnes interviewées, cette contribution est nécessaire contrairement à d'autres pour qui la question du développement du transport aérien, même décarboné, se pose et qui interrogent l'opportunité même du projet.

La production de biocarburant est un sujet d'actualité qui préoccupe, notamment, compte tenu de son coût plus élevé que les hydrocarbures fossiles et de l'enjeu essentiel de réduction des coûts de production pour trouver un équilibre économique.

Des questions complémentaires sont posées :
- Quelles seraient les modalités du captage du CO_2 nécessaire au process ?
- Combien de CO_2 serait capté sur le site ? Cette quantité représente-t-elle l'intégralité des besoins du projet ?
- En cas de disponibilité insuffisante sur le secteur ou de baisse de production de RYAM, quelle serait l'origine de CO_2 nécessaire à ReSTart ? Quel impact sur l'approvisionnement ?
- La production de l'hydrogène est une source d'inquiétude pour plusieurs acteurs, notamment en termes de risques.

Les différents projets de Verso Energy posent question. L'entreprise développe sur le territoire national plusieurs projets soit de production d'hydrogène, d'e-méthanol ou d'e-SAF.
Eu égard aux montants globaux des investissements nécessaires et à la taille des projets, se pose pour certains acteurs, la question de la capacité à réaliser l'ensemble des projets étudiés et, notamment, la question du volume de financement public et de sa garantie de bon usage.
Les garantes ont demandé à ce que soient présentés succinctement dans le dossier de concertation ces différents projets et qu'une fiche plus complète pour chacun de ces projets, puisse être publiée sur la plateforme.

Les opportunités en lien avec la dynamique du territoire : foncier disponible sur le site de RYAM ou à proximité, utilisation du $C0_2$ produit par RYAM, mobilisation des services de l'Etat, développement du fret ferroviaire, création d'emplois, retombées fiscales rendent le projet très attractif pour certains acteurs institutionnels du territoire.
Sont annoncés la création d'environ 800 emplois pendant la phase construction (3 ans) avec une pointe à 1 400 pendant 6 mois puis 100 emplois directs pour la phase exploitation, sur un secteur ayant un taux d'activité industriel important. Les chiffres annoncés interrogent sur les conditions de recrutement et des besoins de mise en adéquation des compétences éventuellement disponibles sur ce secteur des Landes avec le niveau technique requis pour exploiter les installations.

Le raccordement électrique en cours d'étude, avec 2 possibilités de raccordement sur des postes existants, est aussi une question clé.

Les principales ressources nécessaires au projet :

. **La provenance de l'électricité** a été interrogée. D'où vient l'électricité, faudra-t-il construire une centrale nucléaire de plus pour répondre à l'ensemble des besoins des nouveaux projets ? Les besoins exprimés pour ReSTart de 450 MW soulèvent des questionnements sur la consommation énergétique de la technologie e-SAF et de ce projet plus particulièrement, notamment en comparaison de la consommation actuelle du territoire. Différents pourcentages ont été donnés dont : « *cette installation représentera 40% de la consommation d'électricité des Landes* »

. **Le besoin de ressource en eau** et ses rejets est un sujet qui préoccupe. La position de ne pas augmenter les prélèvements mais de viser l'utilisation des économies de prélèvement à faire sur RYAM laisse perplexe. Certains acteurs prônent une économie nette de prélèvement et non un jeu de vase communicant. Des questions se posent sur le prélèvement et le traitement de l'eau, sachant que le Retjons, cours d'eau signalé à faible débit est en situation hydrique parfois tendue.
Des questions se posent, notamment :
- Combien de m3 d'eau sont nécessaires pour le process industriel ?
- Quelle est la pérennité du process dans une perspective de réduction de l'accès à l'eau en lien avec les évolutions climatiques ?
- Il faut bien identifier les besoins en eau potable mais aussi la capacité de rejet/ assainissement.
- Si l'eau est prélevée dans le milieu : dans quel milieu (Retjons, Midouze, Adour ?) Comment et où va-t-elle être restituée au milieu, à quelle température ? et quel volume par rapport au débit du milieu récepteur ?

. **L'origine de la ressource forestière de l'usine actuelle RYAM** et donc du projet ReSTart a aussi été posée : le gisement actuel mobilisé, sa provenance, dans la mesure où ReSTart utilise le CO_2 provenant de l'activité de RYAM.
Une inquiétude pour le massif forestier landais est palpable.
Peut-il y avoir une augmentation de prélèvement de la biomasse pour fabriquer plus de CO_2 ?

Des risques industriels cumulés
Les risques industriels et technologiques, en complément de ceux auxquels la population est déjà soumise inquiètent. La gestion des risques industriels est prégnante pour certains acteurs.
Compte-tenu de la complexité technologique du projet ReSTart, une information éclairante et transparente est attendue.
Est-ce que le seuil Seveso actuel sera changé, ainsi que son périmètre ?

Les nuisances du projet en particulier les odeurs, le bruit, la circulation et les incidences potentielles sur la santé inquiètent.
Est-ce qu'une station de mesure supplémentaire de l'air sera nécessaire suite à ces 4 nouvelles unités implantées ?

Le transport du e-SAF comment sera-t-il acheminé une fois produit ?

L'impact sur l'environnement, notamment rejet des eaux, biodiversité en sus de l'implantation actuelle de RYAM inquiètent.
Ne pas sacrifier la biodiversité résiduelle du site industriel.
Même si le projet s'installerait dans le périmètre d'une activité industrielle existante, il ne faut pas négliger la biodiversité dans et à proximité du Retjons et de la nature environnante : bois, prairie…
Une vigilance est à apporter sur la continuité écologique et les impacts potentiels sur le Retjons et la Midouze et des demandes sont faites d'adapter les implantations des unités sur la base d'un inventaire complet.

Les scénarios alternatifs :
Les garantes ont constaté la difficulté du porteur de projet à produire des vraies solutions alternatives à son projet. N'ont été présentées que des alternatives déjà écartées et donc pas de possibilité de débat.

Le bilan carbone du projet ainsi que l'analyse socio-économique ont été demandés.

Les points de vigilance :
Au-delà du travail de prescriptions par rapport aux modalités de concertation à mette en place, auprès de Verso Energy, les garantes ont relevé, dans le cadre de l'étude de contexte, les points de vigilance suivants :
- un besoin d'information,
- la nécessité de débattre de l'opportunité du projet et de soumettre de vraies alternatives,
- une nécessité de transparence,
- un impact environnemental qui doit être pris en compte dans le choix des alternatives.

En synthèse des entretiens conduits avec les acteurs, les garantes ont pu constater :
- Un fort soutien des élus et des institutionnels au projet.
- Une attitude ouverte des acteurs interrogés pour favoriser la diffusion de l'information et le dialogue.
- Une demande d'exigence, de transparence, et de sincérité de l'information.
- Le besoin de pédagogie pour viser une bonne compréhension des enjeux et du projet.
- La nécessité pour Verso Energy de répondre aux questions et aux objections.
- Une présence nécessaire sur le terrain de Verso Energy.

Les publics spécifiques
Les garantes ont veillé à demander Verso Energy la mise en œuvre d'une concertation donnant la parole à tous les publics et à aller au-devant de publics diversifiés. Elles ont activement conseillé à Verso Energy d'identifier le mieux possible les différents publics de ce secteur landais et de les rencontrer sur leurs lieux de vie habituels : lycée pour les jeunes, entreprises pour les actifs, commerces locaux pour l'ensemble de la population, club de retraités pour les plus âgés.

1-2 L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

- **Les recommandations des garantes concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Les garantes ont exprimé des recommandations auprès de Verso Energy et RTE.

Le périmètre de la concertation

Compte tenu des informations récoltées lors de l'étude de contexte, les garantes ont estimé qu'il fallait élargir le périmètre de la concertation à la communauté de commune du pays tarusate (17 communes) dans son intégralité avec l'ajout de la commune voisine de Morcenx-La-Nouvelle, intégrant le possible raccordement électrique.

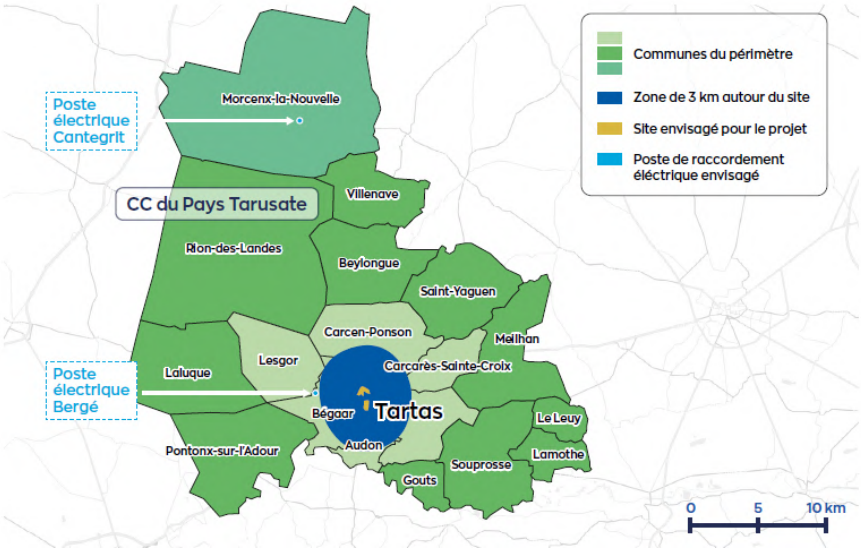

Le calendrier de la concertation

Les garantes ont demandé que la concertation préalable s'étende sur une durée de trois mois, compte tenu de l'ampleur du projet ainsi que du nombre important de projets aux niveaux national et régional.

Il a été nécessaire d'articuler la concertation avec les autres concertations menées par le porteur de projet. La dernière réunion publique a été fixée le 12 juin (finalement a eu lieu le 10 juin 2025), et la fin de la concertation le 19 juin 2025, laissant 7 jours au public pour encore réagir après la dernière réunion publique.

Les modalités d'information sur le projet

Un dossier de concertation :

En préambule, les garantes ont émis le souhait de valider au préalable le projet de sommaire du dossier de concertation.

Des ajustements ont ainsi été demandés par les garantes, parmi lesquels :

- La couverture du dossier de concertation, ainsi que tous les autres supports de communication, évoquent davantage l'humain. En effet, les premières versions proposées étaient très « froides » et ne reflétaient pas l'idée d'une concertation entre des personnes amenées à échanger.
- Ne pas ouvrir par un édito signé par le porteur de projet, qui pourrait s'apparenter à un plaidoyer du projet ;
- Ouvrir le dossier de concertation par la présentation du projet « en bref » ;
- Mettre dans la première partie la présentation et le rôle de la CNDP ;
- Bien clarifier le rôle du partenaire RYAM ;
- Faire ressortir les alternatives du projet ;
- Présenter un bilan carbone et une analyse socio-économique du projet.

Ce dossier de concertation de 85 pages a été publié en amont de la concertation.

Le Site internet : restart-concertation.eu

Tous ces documents se trouvaient dans la rubrique « documents », on y trouve également :

- Une présentation du projet très succincte, avec les incidences du projet, les maitres d'ouvrage
- Le cadre et principes de la concertation, les RDV, le périmètre de la concertation
- Les documents de la concertation, avec les supports et CR des temps d'échanges
- Une partie actualité avec les dates des rencontres
- Une rubrique « pour en savoir plus » regroupant une bibliographie avec des sources de références, les 5 fiches thématiques et les 3 fiches projet Verso Energy
- Un formulaire de dépôt d'avis ou de questions (avec pièce-jointe si besoin)
- Possibilité de déposer aussi lettre et cahiers d'acteurs
- Une FAQ et une page contact

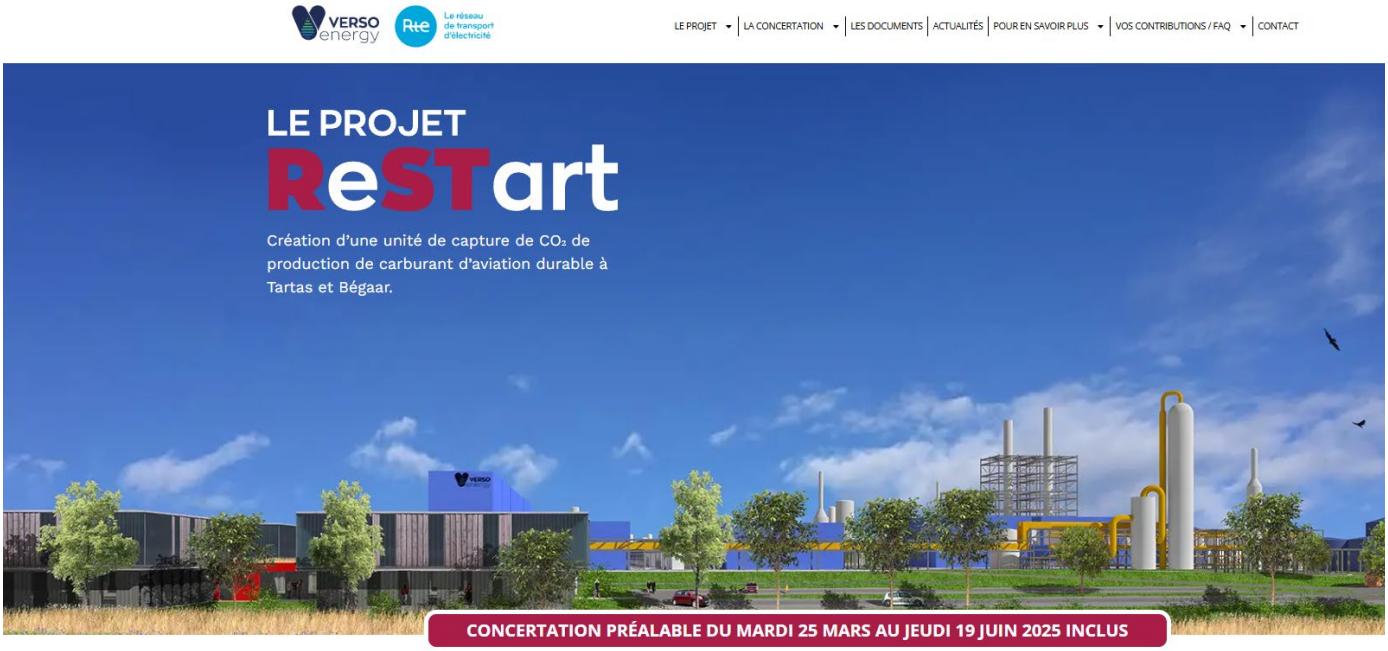

5 fiches thématiques téléchargeables

Ces fiches permettaient de compléter le dossier avec des données complémentaires, téléchargeable sur le site internet :

Fiche Thématique N°1

Fiche technologie – La capture de CO2

Télécharger

Fiche Thématique N°2

Fiche technologie – La production d'hydrogène par électrolyse de l'eau

Télécharger

Fiche Thématique N°3

Fiche technologie – La production de méthanol par méthanolation

Télécharger

Fiche Thématique N°4

Fiche technologie – La production de e-SAF à partir de e-méthanol via le procédé « Methanol – to – jet (MTJ) »

Télécharger

Fiche Thématique N°5

Fiche filière – La production d'e-SAF pour la décarbonation de l'aviation

Télécharger

3 fiches projet Verso Energy

Ces fiches permettaient de donner des informations concernant 3 autres projets de Verso Energy :

Projet DEZIR

Télécharger

Projet LICHEN

Télécharger

Projet ORCHYDÉ

Télécharger

2 Tables ronde e-SAF menées par la CNDP

La CNDP a été saisie pour plusieurs projets de production de Carburant d'Aviation Durable (CAD). Elle dénombre une dizaine de saisines, dont la majorité date de 2024. Ces différents projets sont localisés dans toute la France.

Afin de faciliter la compréhension des enjeux liés à la réalisation de ces projets, et plus généralement à la décarbonation du secteur aérien, la CNDP a décidé de mettre à disposition des maîtres d'ouvrage, et des participant.es des différentes concertation, l'enregistrement de deux tables rondes sur les carburants d'aviation durable qu'elle a organisé, avec le concours de garants de projets de production d'e-SAF. Ces liens de ces 2 vidéos se trouvent sur le site de la concertation du projet dans la rubrique « Pour en savoir plus ». Ces enregistrements et les informations de base sur l'ensemble des projets en concertation sont également accessibles via la page d'information de la CNDP ci-dessous
https://www.debatpublic.fr/coordination-des-concertations-des-projets-de-production-de-carburant-daviation-dble-cad-6799

Table ronde du 26 mars 2025 : « La décarbonation : contexte & règlementation » avec 3 thèmes :

- les choix effectués par l'Union Européenne ;
- comment s'organise-t-on en France pour produire et distribuer le kérosène de synthèse ;
- que se passera-t-il d'ici 10 ans ?

La seconde table ronde du 17 avril 2025 « La fabrication des E-SAF » est organisée en deux parties ; la première intitulée « Comment ça marche ? » fournit quelques clés pour comprendre comment sont produits les e-SAF, celles-ci permettant d'appréhender la seconde partie « Incidence sur l'environnement des usines de e-SAF ».

Les autres moyens de s'informer et de contribuer hors plateforme numérique

L'objectif étant d'aller chercher tous les publics et de répartir les événements sur toute la période de la concertation, les garantes ont été très vigilantes sur les modalités.

Suite aux différents échanges ont été retenue :

- **Cinq rencontres publiques ouvertes à tous**

Deux réunions publiques : une d'ouverture de la concertation avec présentation du projet et échanges, une de synthèse de la concertation avec échanges et débats. Ces deux réunions ont été positionnées en début et en fin de concertation.

Une table ronde et 2 ateliers thématiques pour permettre un échange sur les thèmes de :

- Table ronde sur la filière du projet :
  . la valorisation du CO_2 biogénique,
  . la filière e-SAF.

- Atelier thématique n°1 sur les technologies et l'approvisionnement :
  . raccordement et approvisionnement électrique,
  . réglementation e-carburants,
  . technologies.

- Atelier thématique n°2 sur les impacts et l'intégration du projet dans son territoire :
  . retombées socio-économiques,
  . insertion paysagère,
  . maîtrise des risques,
  . effets du projet sur l'environnement.

- **Cinq rencontres de proximité pour des publics spécifiques :**
  - Une rencontre dans un club de retraité,
  - Entreprise RYAM,
  - 2 Supermarchés,
  - Lycée Jean Garnier à Morcenx-La-Nouvelle spécialisé filière bois et transition énergétique.

Tous les temps d'échanges étaient libres d'accès sans pré-inscription. L'accès à la conférence en visioconférence par un lien se faisait sur la plateforme directement.

- **Le public pouvait aussi s'adresser directement à la maîtrise d'ouvrage**

Par courriel contact@restart-concertation.eu

Ainsi qu'aux garantes :
Par courriel : helene.sarriquet@garant-cndp.fr et marion.thenet@garant-cndp.fr
Par voie postale :
CNDP
244 Bd. Saint-Germain
75 007 PARIS

Les modalités d'information et de communication sur la concertation

Au-delà de la publicité réglementaire à réaliser au niveau local, les garantes avaient recommandé de mobiliser l'ensemble des médias existants et facilement accessibles aux différents publics (presse locale, radios, affichage, etc.) afin de toucher un public plus large. Elles avaient notamment proposé et transmis une liste de radios locales actives.

La communication relative à la concertation a été réalisée 15 jours avant son démarrage via :

L'affiche règlementaire affichée dans les 18 mairies

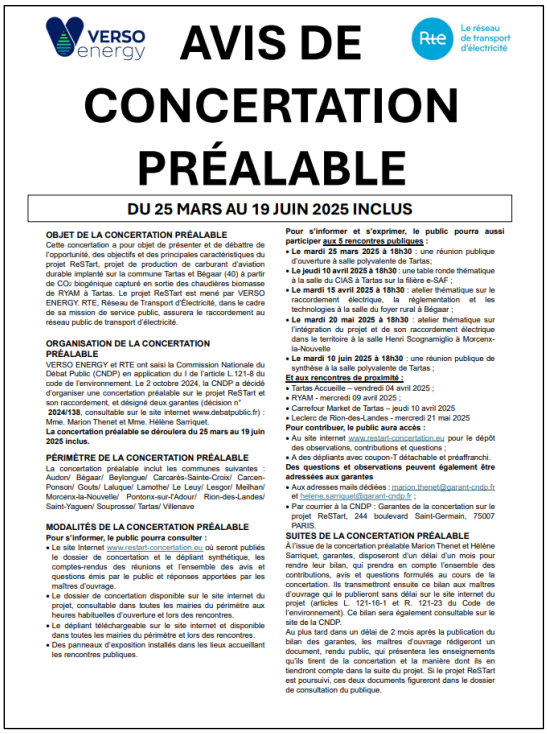

VERSO energy

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Le réseau de transport d'électricité

DU 25 MARS AU 19 JUIN 2025 INCLUS

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Cette concertation a pour objet de présenter et de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet ReSTart, projet de production de carburant d'aviation durable implanté sur la commune Tartas et Bégaar (40) à partir de CO_2 biogénique capturé en sortie des chaudières biomasse de RYAM à Tartas. Le projet ReSTart est mené par VERSO ENERGY. RTE, Réseau de Transport d'Electricité, dans le cadre de sa mission de service public, assurera le raccordement au réseau public de transport d'électricité.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

VERSO ENERGY et RTE ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en application du I de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Le 2 octobre 2024, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable sur le projet ReSTart et son raccordement, et désigné deux garantes (décision n° **2024/138**, consultable sur le site internet www.debatpublic.fr) : Mme. Marion Thenet et Mme. Hélène Sarriquet.
La concertation préalable se déroulera du 25 mars au 19 juin 2025 inclus.

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable inclut les communes suivantes : Audon/ Bégaar/ Beylongue/ Carcarès-Sainte-Croix/ Carcen-Ponson/ Gouts/ Laluque/ Lamothe/ Le Leuy/ Lesgor/ Meilhan/ Morcenx-la-Nouvelle/ Pontonx-sur-l'Adour/ Rion-des-Landes/ Saint-Yaguen/ Souprosse/ Tartas/ Villenave

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour s'informer, le public pourra consulter :

- Le site Internet www.restart-concertation.eu où seront publiés le dossier de concertation et le dépliant synthétique, les comptes-rendus des réunions et l'ensemble des avis et questions émis par le public et réponses apportées par les maîtres d'ouvrage.
- Le dossier de concertation disponible sur le site internet du projet, consultable dans toutes les mairies du périmètre aux heures habituelles d'ouverture et lors des rencontres.
- Le dépliant téléchargeable sur le site internet et disponible dans toutes les mairies du périmètre et lors des rencontres.
- Des panneaux d'exposition installés dans les lieux accueillant les rencontres publiques.

Pour s'informer et s'exprimer, le public pourra aussi participer aux 5 rencontres publiques :

- **Le mardi 25 mars 2025 à 18h30** : une réunion publique d'ouverture à salle polyvalente de Tartas;
- **Le jeudi 10 avril 2025 à 18h30** : une table ronde thématique à la salle du CIAS à Tartas sur la filière e-SAF ;
- **Le mardi 15 avril 2025 à 18h30** : atelier thématique sur le raccordement électrique, la réglementation et les technologies à la salle du foyer rural à Bégaar ;
- **Le mardi 20 mai 2025 à 18h30** : atelier thématique sur l'intégration du projet et de son raccordement électrique dans le territoire à la salle Henri Scognamiglio à Morcenx-la-Nouvelle
- **Le mardi 10 juin 2025 à 18h30** : une réunion publique de synthèse à la salle polyvalente de Tartas ;

Et aux rencontres de proximité :

- Tartas Accueille – vendredi 04 avril 2025 ;
- RYAM – mercredi 09 avril 2025 ;
- Carrefour Market de Tartas – jeudi 10 avril 2025
- Leclerc de Rion-des-Landes - mercredi 21 mai 2025

Pour contribuer, le public aura accès :

- Au site internet www.restart-concertation.eu pour le dépôt des observations, contributions et questions ;
- A des dépliants avec coupon-T détachable et préaffranchi.

Des questions et observations peuvent également être adressées aux garantes

- Aux adresses mails dédiées : marion.thenet@garant-cndp.fr et helene.sarriquet@garant-cndp.fr ;
- Par courrier à la CNDP : Garantes de la concertation sur le projet ReSTart, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

SUITES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

À l'issue de la concertation préalable Marion Thenet et Hélène Sarriquet, garantes, disposeront d'un délai d'un mois pour rendre leur bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation. Ils transmettront ensuite ce bilan aux maîtres d'ouvrage qui le publieront sans délai sur le site internet du projet (articles L. 121-16-1 et R. 121-23 du Code de l'environnement). Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.
Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garantes, les maîtres d'ouvrage rédigeront un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'ils tirent de la concertation et la manière dont ils en tiendront compte dans la suite du projet. Si le projet ReSTart est poursuivi, ces deux documents figureront dans le dossier de consultation du publique.

Concertation garantie par LA CNDP

LE PROJET **ReSTart**

Projet Renouvelable e-SAF Tartas

Création d'une unité de capture de CO_2 de production de carburant d'aviation durable à Tartas et Bégaar.

CONCERTATION PRÉALABLE
DU 25 MARS AU 19 JUIN 2025

RENCONTRES PUBLIQUES

Mardi 25 mars 2025
RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE À TARTAS
Salle polyvalente, 28 cours Saint Jacques à Tartas, 18h30

Jeudi 10 avril 2025
TABLE RONDE THÉMATIQUE À TARTAS
Sous format hybride avec un lien de connexion qui sera partagé sur le site internet
Salle du CIAS, 181 place Gambetta, 18h30
« La filière e-SAF et la valorisation du CO_2 biogénique »

Mardi 15 avril 2025
ATELIER THÉMATIQUE À BÉGAAR
Salle du foyer Rural, Place du 19 Mars 1962, Bégaar, 18h30
« Raccordement et approvisionnement électrique, technologies, réglementation e-carburants… »

Mardi 20 mai 2025
ATELIER THÉMATIQUE À MORCENX-LA-NOUVELLE
Salle Henri Scognamiglio, Place de la mairie, 18h30
« Retombées socio-économiques, effets du projet sur l'environnement, maîtrise des risques industriels et intégration paysagère… »

Mardi 10 juin 2025
RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE À TARTAS
Salle polyvalente, 28 cours Saint Jacques à Tartas, 18h30

NOUS VENONS AUSSI À VOTRE RENCONTRE

Vendredi 4 avril 2025
Tartas Accueille

Mercredi 9 avril 2025
RYAM

Jeudi 10 avril 2025 après-midi
Carrefour Market de Tartas

Mercredi 21 mai 2025
Leclerc Express de Rion-des-Landes

Toutes les informations sur restart-concertation.eu

VERSO energy

Le réseau de transport d'électricité

Cette affiche règlementaire était accompagnée d'une affiche plus communicante, envoyée également aux 18 collectivités et une trentaine de commerces : boulangerie, tabac, épicerie, pharmacie, restaurant… sur Tartas, Souprosse, Pontonx, Rion des Landes, Morcenx, Meilhan, Laluque et Bégaar.

Elle a aussi été affichée lors des différentes rencontres.

50 exemplaires ont été distribués au total.

1 dépliant de présentation du projet en 10 pages avec une synthèse/plaquette incluant une Carte T

- Distribué par la poste dans 13 636 boites aux lettres couvrant le périmètre de la concertation.
- Distribué aux 18 collectivités et aux différentes rencontres de la concertation (600 ex).

Un **kit de communication dématérialisé** a été envoyé le 10 mars aux 18 mairies et collectivités (voir détail ci-dessus) :

- le dépliant avec les modalités de participation et les principales dates à retenir
- le calendrier des rencontres

Les garantes ont également relayé ce kit à toutes les personnes rencontrées ou contactées pendant l'étude de contexte (près de 70 envois).

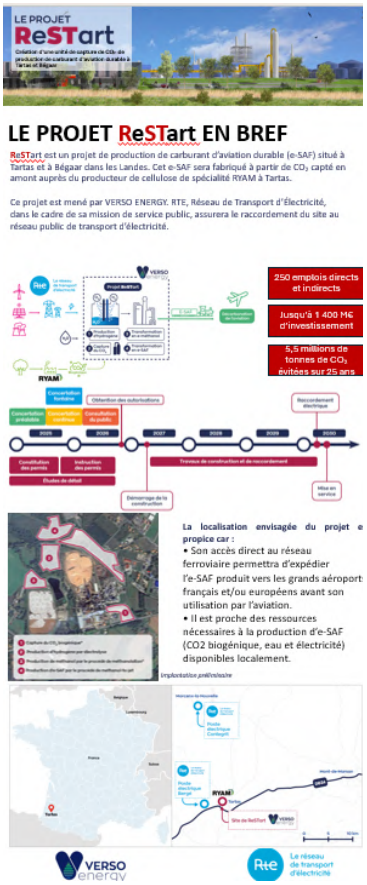

1 kakémono présentant le projet était exposé lors de toutes les différentes rencontres

Certaines structures ont relayé l'information via leur site internet.

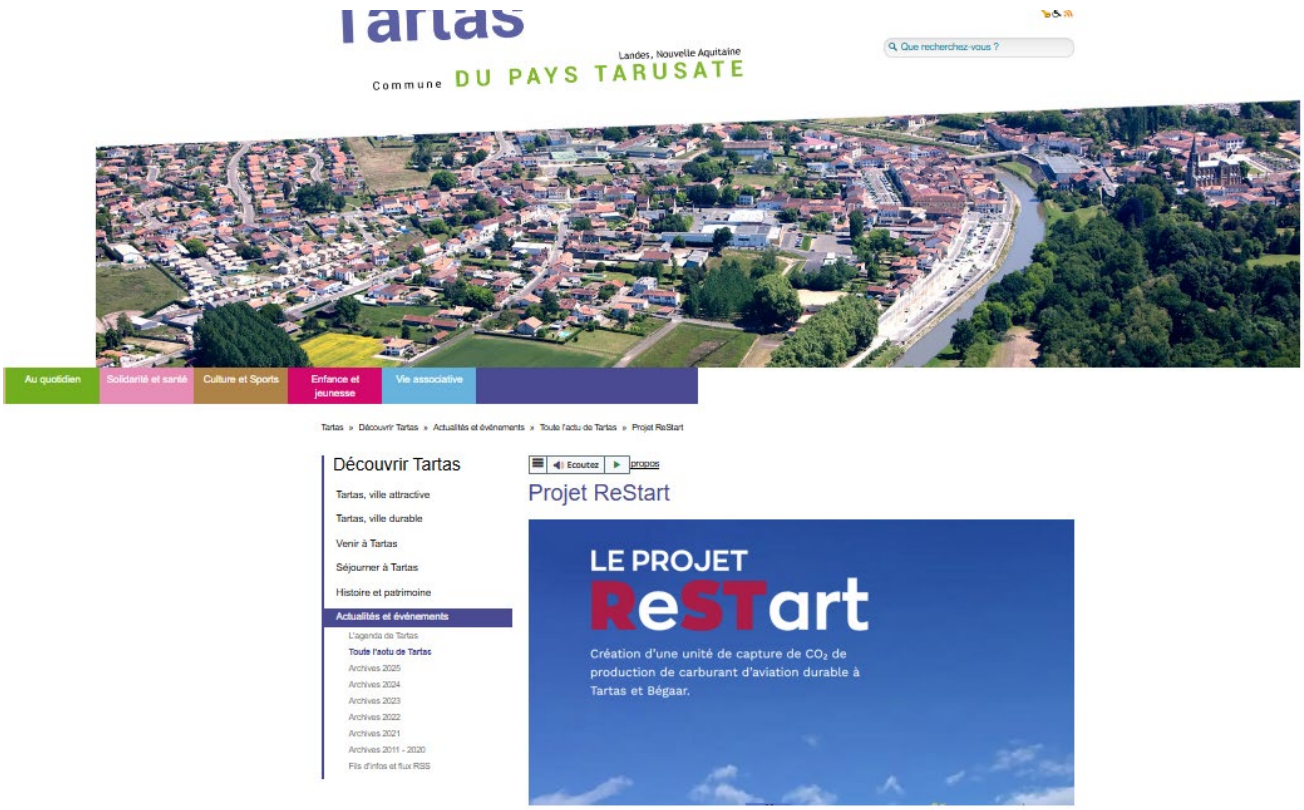

Une **conférence de presse** a eu lieu le 20 mars 2025 où des médias nationaux et tous les médias locaux ont été invités.

La prise en compte des recommandations par Verso Energy

Ce projet s'inscrit en effet dans un contexte plus large, avec plusieurs projets concomitants portés par Verso Energy (CarlHyng, OrCHyDé, DéZYR, ep'Hyne, LICHEN), eux aussi soumis à concertation. Conscientes de la portée nationale du sujet, les garantes ont insisté pour que les modalités de la concertation soient à la hauteur de ces enjeux.

Accessibilité des réunions publiques

Dès la première réunion de travail avec Verso Energy, le 21 octobre 2024, les garantes ont demandé que les réunions publiques soient proposées en format hybride (présentiel + visioconférence) afin d'élargir leur portée au-delà du périmètre local de la concertation. Elles ont également recommandé que ces réunions soient enregistrées et mises à disposition en replay, pour permettre au public d'y accéder ultérieurement. Finalement, seule la table ronde consacrée aux e-SAF a été organisée sous ce format hybride avec une version en replay.

Accompagnement et organisation de la concertation

Les garantes ont fortement recommandé que le porteur de projet soit en capacité d'assurer la mise en œuvre de cette concertation interne ou soit accompagné par une assistance maîtrise d'ouvrage (AMO), chargée de:

- rédiger les comptes rendus des réunions,
- rendre le dossier de concertation plus accessible,
- organiser et animer les temps d'échange,
- assurer la logistique,
- proposer des formats adaptés pour les ateliers…

Elles ont également demandé la mise en place de réunions préparatoires en amont de chaque rencontre publique, ainsi que de réunions de débriefing. L'organisation de ces réunions étaient laborieuse car l'équipe projet avait peu de disponibilité et peu de connaissance préalable de la mise œuvre d'une démarche de concertation.

Les garantes avaient souligné l'importance d'une animation adaptée afin de rendre les ateliers thématiques réellement productifs. Lors du premier atelier, deux des trois tables ont adopté une approche trop descendante, avec un excès d'informations en peu de temps, ce qui a freiné l'expression du public.
Lors de la réunion de débriefing de cet atelier, Verso Energy s'est montrée réceptive aux recommandations des garantes concernant les formats d'animation attendus. Pour l'atelier consacré à l'intégration paysagère, les garantes ont proposé que le public puisse s'exprimer à partir d'une carte, en y positionnant les différentes unités. Un architecte, présent lors de cette séance, a pu échanger avec les participant·e·s sur les formes possibles de ces unités et travailler avec eux à leur implantation, en tenant compte du cadre de vie local.

Élaboration du dossier de concertation

Les garantes ont souligné la nécessité d'un dossier clair, détaillé et transparent, afin de garantir l'accessibilité de l'information pour le public.

Compte tenu de la complexité technique du projet, il était essentiel que les enjeux soient présentés de manière intelligible pour permettre un débat éclairé sur l'opportunité du projet et ses alternatives. Parmi les points jugés fondamentaux figuraient :

- La réalisation d'une étude des enjeux socio-économiques permettant un débat élargi.
- La présentation claire des impacts environnementaux, notamment en matière d'utilisation de l'eau et d'électricité, de rejets, de risques industriels (incendie, explosion), et de nuisances liées au chantier.
- L'explication du transport de l'électricité, dont les impacts sur le milieu naturel doivent être pris en compte.

En préambule, les garantes ont émis le souhait auprès de Verso Energy de valider le sommaire du dossier de concertation. Verso Energy a accepté tous les ajustements demandés par les garantes concernant la structure du dossier.

Par la suite, les garantes ont reçu les parties rédigées et le dossier a fait l'objet de 5 versions amendées et corrigées par les garantes. Toutefois quelques précisions chiffrées permettant au public d'avoir une vision plus complète du projet ont manqué dans la version finale.

Les garantes ont insisté pour que la concertation propose de véritables alternatives, permettant un débat ouvert. Or, les options présentées par la maîtrise d'ouvrage ne constituaient pas des alternatives à l'étude, mais plutôt des variantes déjà écartées.

Calendrier et organisation des ateliers thématiques

Les garantes avaient demandé d'organiser les temps de rencontre avec le public sur toute la période de concertation. Verso Energy les avaient répartis uniquement sur 4 semaines en 6 jours.

Un compromis a été trouvé pour répondre à la fois aux contraintes du MO qui a réalisé plusieurs concertations à la même période et également à la nécessité exprimée par les garantes d'une période suffisamment longue entre 2 rencontres publiques pour permettre au public d'assimiler le projet et de mieux participer. Au final, les 10 rencontres publiques ou de proximité sont réparties sur 6 semaines sur les 12 qu'a duré la concertation.

Les garantes avaient recommandé :

- 2 réunions au début et à la fin de la concertation,
- des ateliers et conférences-débats plus thématiques, quatre ateliers thématiques sur les sujets suivants :
    - Valorisation du CO_2, filière e-SAF, et technologie,
    - Impacts, risques, nuisances, intégration paysagère,
    - Retombées socio-économiques,
    - Raccordement électrique.

Initialement, le porteur de projet souhaitait regrouper toutes ces thématiques en une seule réunion. Après discussions et compromis, deux ateliers ont été organisés et 1 table ronde sur la filière e-SAF.

Suivi des contributions

Dès le début de la concertation, les garantes ont réclamé la remise régulière d'un tableau de suivi des contributions (issues de la plateforme en ligne, des réunions, de la carte participative, etc.) classées par thématique. Ce tableau a été difficile à obtenir dans son intégralité, malgré des relances répétées. Cette tâche a été prise en charge par la maîtrise d'ouvrage. Le classement par thématique a été fait tardivement, après la fin de la concertation.

2- Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public. Au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

2-1 Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

La complétude des informations mises à disposition

Les garantes considèrent que le dossier de concertation aurait pu être plus complet. L'analyse socio-économique, l'analyse des enjeux environnementaux, les alternatives au projet et le bilan carbone auraient permis de mieux informer le public.
Un certain nombre de citoyen.ne.s a exprimé le fait de ne pas avoir suffisamment d'éléments pour être en capacité de débattre du projet. Une des difficultés comme pour beaucoup de concertations préalables, est la frustration ressentie par une partie du public qui juge ne pas avoir assez d'éléments informationnels de type études techniques et d'impact finalisées pour pouvoir débattre sur le projet. Cette concertation se trouve à la phase amont du projet, de ce fait, les études ne peuvent pas être finalisées au risque de considérer que le projet serait en fin du processus décisionnel.

Réunion publique d'ouverture téléscopée avec une réunion de la concertation du projet Xlinks

Par l'intermédiaire d'associations, les garant.e·s ont été informé·e·s que deux réunions publiques d'ouverture, celles des concertations Xlinks et ReStart, étaient programmées le même soir. Chacun·e a tenté de faire modifier la date de l'une des deux réunions, sans succès.
Il est à noter que ce type de coordination avait pourtant pu être anticipé avec d'autres concertations, notamment entre les concertations Xlinks et Gila, ou encore entre les concertations parallèles menées par Verso Energy et d'autres maîtres d'ouvrage sur divers projets d'e-SAF.
Ce chevauchement de concertations sur un même territoire peut nuire à la participation de certain·e·s citoyen·ne·s.
La coordination régionale de la CNDP en Nouvelle-Aquitaine s'est engagée sur ce point afin d'éviter, à l'avenir, ce type de télescopage.

Rencontre de proximité avec le personnel de RYAM

Les garantes avaient demandé que le personnel de RYAM puisse bénéficier, en amont de la concertation, d'une présentation du projet et d'un temps d'échange avec le porteur de projet, idéalement organisé sur le site même de RYAM.
L'organisation de cette réunion s'est révélée complexe, tant en termes de logistique pour trouver une salle d'une certaine capacité chez RYAM que de coordination des agendas. Finalement, la rencontre s'est tenue à la mairie de Tartas le 9 avril, soit après la première réunion publique du 25 mars.
Les garantes avaient insisté pour que l'ensemble des salariés de RYAM soit convié, et non uniquement les membres des directions, ce qui a été suivi d'effets.
Lors de la réunion, un participant a fait part de sa frustration face au manque d'information préalable des salariés sur la tenue de cette rencontre. Selon certain.e.s, si les directions étaient bien représentées, une grande partie du personnel n'a pas pu être présente, faute d'avoir été informée à temps.

Les réponses apportées sur la plateforme

Malgré les fortes recommandations des garantes sur l'importance de la complétude des réponses sur la plateforme et d'un délai court, cette consigne n'a pas été suivi des faits.
Le délai de réponse a été souvent beaucoup trop long, certain.e.s citoyen.ne.s. l'ont fait remarquer. Pourtant, le nombre total de questions posées (64) reste relativement limité. Au 25 avril (1 mois après le début), 34 questions étaient sans réponse dont 10 depuis la 1ère semaine d'avril.
Une note datée du 25 avril 2025 (Cf. annexe) a été adressée à Verso Energy afin de signaler ce manquement, malgré les différentes demandes formulées par les garantes.
Le site internet n'a donc pas favorisé la participation en ligne puisqu'il ne s'accompagne pas de réponses du maître d'ouvrage et n'a pas été, de ce point de vue, un vecteur d'échanges.
Une semaine après la fin de la concertation toutes les 64 questions ont eu une réponse.

Dysfonctionnement temporaire informatique sur la plateforme

Au cours de la dernière semaine de concertation, certains contenus – comme les questions du public ou les cahiers d'acteurs – n'étaient pas toujours affichés dans leur intégralité et disparaissaient au fur et à mesure d'ajout d'autres documents. Ces dysfonctionnements ont toutefois été corrigés rapidement après signalement.

Des comptes rendus pas toujours exhaustifs

Dès le début, les garantes avaient clairement insisté sur la nécessité de disposer de comptes rendus exhaustifs pour l'ensemble des rencontres, y compris les réunions de proximité et les ateliers thématiques. La récupération de certains comptes rendus s'est révélée difficile : le porteur de projet n'ayant ni anticipé leur rédaction, ni prévu d'enregistrement audio ou de prise de notes pendant les réunions, ces comptes rendus ont dû être reconstitués a posteriori, ce qui a nui à leur exhaustivité. Ils ont en outre souvent été mis à disposition du public sur la plateforme avec retard. Une note datée du 25 avril 2025 (Cf. annexe) a été adressée à Verso Energy afin de signaler ce manquement, malgré les différentes demandes formulées par les garantes. À la date du 25 avril, seul le compte rendu de la réunion d'ouverture était disponible en ligne.

Comité de pilotage et comités techniques mis en place par la Préfecture des Landes :

En amont de cette concertation, la Préfecture des Landes a mis en place des comités techniques sur différentes thématiques :

- Gestion des risques technologiques
- Gestion de la ressource forestière
- Enjeux faune flore
- Ressource en eau
- Raccordement électrique

Les garantes avaient demandé que les relevés de décisions de ces différents comités soient mis en ligne sur le site dédié à la concertation, ces comptes rendus auraient pu constituer une source précieuse pour enrichir la concertation, tant par la diversité des échanges que par la nature des décisions prises.

2-2 Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Les modalités étaient variées afin d'aller à la rencontre de tous les publics et notamment ceux qui n'ont pas pour habitude de venir sur des réunions publiques ou un public plus jeune.

Les chiffres clefs de la concertation

Les temps d'échanges

444 personnes ont pris part aux **rencontres publiques** organisées dans le cadre de cette concertation préalable. Les garantes avaient demandé que toutes les réunions publiques au-delà d'être en distanciel soient également enregistrées, ce qui a été le cas seulement pour l'une d'entre elle, l'atelier Filière e-SAF. Cet enregistrement a ainsi permis d'élargir et d'assouplir les conditions d'information et de permettre au public de réagir en différé sur les présentations et interventions, soit en contribuant sur la plateforme, soit lors de leur participation aux réunions ultérieures. Le porteur de projet n'a pas pu donner l'information du nombre de visionnage de cet atelier en replay.

Réunions publiques	Date	Lieu	Nb de pers en présentiel	
Lancement	25/03/2025	Tartas	150	
Clôture	10/06/2025	Tartas	100	
Atelier thématique	**Date**	**Lieu**	**Nb de pers en présentiel**	**Nb de pers en visio**
Table ronde Filière e-SAF	10/04/2025	Tartas	26	2
Atelier 1	17/04/2025	Bégaar	40	
Atelier 2	20/05/2025	Morcenx	50	
TOTAL			**366**	**2**

Rencontres de proximité

	Date	Lieu	Nb de personnes en présentiel
Leclerc Express	04/12/2024	Rion des Landes	5
Tartas Accueille	04/04/25	Tartas	12
Rencontre proximité RYAM	09/04/2025	Tartas	43
Carrefour Market	10/04/25	Tartas	8
Rencontre lycée Jean Garnier	03/12/2024	Morcenx	10
Total			**78**

Participation en ligne

Connexions au site internet de la concertation :

Au 19 juin, il y a eu 175 visiteurs uniques avec 1 760 visites.

Les pages les plus visitées sont : la page d'accueil (487 vues), les questions (222), les documents de la concertation (187), les avis (137), les actualités (92)

Le porteur de projet n'a pas pu donner l'information concernant le nombre de téléchargements du dossier de concertation, des différents compte-rendu et autres documents.

28 cartes T reçues

4 Mails sur l'adresse : contact@restart-concertation.eu
Les garantes ont reçu également des contributions sur leur boite mail. Elles ont systématiquement invité les contributeurs.trices a publié leur contribution afin que tout le monde puisse voir la question ainsi que la réponse apportée par la maîtrise d'ouvrage.

Dépôts de contributions

Au total, 103 contributions ont été déposées sur la plateforme, dont 64 comportaient des questions et 39 formulaient un avis.
Un courrier a été déposé ainsi que 8 cahiers d'acteurs par les Amis de la Terre, un Conseiller régional (Président du groupe communiste), SEPANSO Landes, Unité locale CGT Tartas, CC du Pays Tarusate, le CADE (40/64), Groupe ADP et Les Ecologistes Landes.

Des contributions formulées sur le site internet et en réunions publiques/ateliers thématiques

La concertation a permis une participation active eu égard au territoire rural.
Dans l'objectif de toucher des publics peu familiers des réunions publiques, un débat avec des élèves ainsi que des stands mobiles sur 2 supermarchés ont été mis en place. Néanmoins, ces rencontres de proximité ont rencontré une faible fréquentation.
Le dispositif de cette concertation a finalement permis de toucher un public varié. Sur toute la période des trois mois de la concertation, il y a eu une couverture convenable, autant au niveau des différentes formes de participation que des lieux géographiques.
Au cours des différentes réunions publiques, les garantes ont été vigilantes au temps laissé aux échanges et aux questions. En effet, le temps laissé à l'expression du public est fondamental. Les garantes ont sensibilisé le porteur de projet sur la place donnée à ces temps d'échanges qui devaient être plus longs que l'information descendante donnée dans les présentations du maître d'ouvrage.
En amont de chaque réunion, lors des points faits avec la maîtrise d'ouvrage pour travailler le déroulé des réunions, les garantes ont toujours insisté sur cet équilibre. Une attention a été portée par les garantes pour que chaque réunion publique ne se termine qu'à l'épuisement de toutes les questions du public.

3- Synthèse des arguments exprimés

L'exercice de synthèse est aussi complexe qu'essentiel : complexe car les garantes veillent à bien tout retranscrire, essentiel pour que les porteurs de projet répondent à l'ensemble des contributions.

Dans la section 3-1 sont synthétisées les contributions du public, qu'elles aient été formulées lors des différentes réunions de la concertation, déposées sur le site internet, transmises par messagerie ou grâce aux cartes T. La section 3-2 synthétise les réponses apportées par le Maître d'ouvrage dans le courant de la concertation.

Le site internet de la concertation pourra être consulté pour prendre connaissance de l'intégralité des contributions collectées, des comptes-rendus des différentes rencontres et ateliers. On y trouvera de même l'ensemble des réponses apportées pendant la durée de la concertation par le maître d'ouvrage aux différentes questions posées ainsi qu'une réponse à certains cahiers d'acteurs.

3-1 Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Tout au long de la concertation préalable, les personnes qui se sont exprimées par les différents moyens mis à leur disposition ont posé des questions précises pour mieux comprendre le projet et ses enjeux, argumenter leurs positions et faire des propositions. L'objectif de la présente synthèse est de retranscrire les échanges et notamment les arguments exprimés par le public même les plus minoritaires, tous les arguments ayant été considérés comme équivalents. Certaines questions ont déjà reçu des réponses dans le cadre du débat, le bilan retranscrit les réponses et arguments exprimés par les porteurs de projet.

3-1-1 Synthèse des questions et contributions ayant émergé pendant la concertation

1- Questionnement du public sur le déroulement de la concertation

Certain.e.s ont souligné la **qualité de cette concertation** :

> *« … Je suis admiratif… je tiens à souligner la qualité du travail fourni, ainsi que la pertinence des réponses apportées aux questions ».*
>
> Contribution à la réunion de clôture

> *« Merci pour ces temps de présentation, de concertation de questions et de réponse où chacun peut poser les questions ! Une belle pédagogie et je pense nécessaire avant l'enquête publique… »*
>
> Contribution en ligne

Certain.e.s ont regretté la **faible interactivité** de la concertation du fait du retard récurrent tant des comptes rendus que des réponses aux questions :

> *« Plus d'un mois sont passés depuis la 1ère réunion…une quarantaine de questions ont été posées et…toujours aucune réponse… La procédure du code de l'environnement est complètement bafouée … »*
>
> Contribution en ligne

> *« Nous avons regardé tous les jours la FAQ du projet des questions ont été posées et à ce jour il n'y a toujours pas été répondu alors que le site va se fermer ce soir à minuit : Messieurs les industriels trouvez-vous cela normal ? Et pensez-vous que cela puisse être compréhensible et audible pour la population ? Il nous a été demandé de contribuer, mais beaucoup de questions restent sans réponse. Notre question est la suivante. Le projet est-il arrêté ? en fait toute cette mise en place n'est-il pas qu'une opération de*

communication comme il en existe beaucoup de la part d'entreprises ? en fait les dés ne sont-ils pas déjà jetés ? Une autre sorte de citoyens, définitivement scellé ? De grâce, Ne nous laissez pas croire que nous avons notre mot à dire : cela est faux. Alors notre question est la suivante. Quand répondrez -vous de manière chiffrée aux questions qui restent à cette heure encore sans réponse ? »

Contribution en ligne

La réunion d'ouverture a mis en relief un **soutien des élus du territoire** au projet, position renouvelée notamment dans le cahier d'acteur versé par la communauté de communes.

« *Un projet alliant décarbonation et résilience... »*

Cahier d'acteur de la CC Pays Tarusate

Ce soutien affiché de ces élu·e·s dès la réunion d'ouverture a, pour certain·e·s participant·e·s, suscité un doute quant à la réelle utilité de la concertation.

« Est-il normal que le président de la communauté des communes ouvre la concertation préalable en insistant sur le fait qu'il soit d'emblée favorable au projet ? »

Contribution en ligne

Le public a considéré qu'au titre de la **transparence**, il devait avoir accès à tous les comptes rendus d'entretien, de réunions entre les élus.e.s et le porteur du projet :

« *Est-il légal qu'il n'y ait pas de comptes rendus des réunions préalables à cette concertation entre la société Verso Energy, RTE et nos représentant-es (comme il a été dit)*? *»*

Contribution en ligne

Une partie du public a parfois été critique sur la tenue de certains ateliers et frustré du manque de précisions concernant notamment les études en cours.

Une **asymétrie dans les rapports** entre le porteur de projet, qui maîtrise l'information, et le public, moins familier du sujet, a été soulevée.

D'autres participants ont souligné une **densité excessive des sujets** abordés lors des ateliers, souvent **difficiles d'accès**, présentés dans des conditions peu optimales, ce qui a limité les possibilités d'échange.

« Concernant le déroulement de chaque atelier, il aurait été souhaitable de :

• Limiter les sujets abordés ! Trop nombreux, denses, complexes et disparates.

• Mettre à disposition suffisamment de dossiers/supports (soit un par personne) dans chaque atelier afin que l'on puisse suivre. En particulier sur les aspects techniques.

• Faire en sorte que les groupes soient suffisamment éloignés les uns des autres pour ne pas parasiter l'audition et l'attention des autres (ce fut le cas).

• Faire en sorte que le/les animateurs et les interventions puissent être audible.s pour tout le groupe autour de la table (ce ne fut pas le cas).

• Organiser réellement des temps de travail en sous-groupes pour favoriser la participation de chacun, la diversité des points de vue et l'approfondissement des échanges: un temps de 30 minutes étaient totalement insuffisant compte tenu de la densité des sujets abordés dans chaque groupe. »

Contribution en ligne

2- L'opportunité du projet

Certain·e·s ont exprimé leur intérêt pour le projet en soulignant l'**opportunité**.

« Un projet novateur, utile et nécessaire… »

Cahier d'acteur d'un conseiller régional communiste

« En 2024, le trafic aérien mondial a dépassé les 4,8 milliards de passagers et devrait encore largement progresser d'ici les 10 prochaines années. Ce secteur du transport aérien -client d'un segment important de l'industrie landaise- se trouve face à un défi inédit : assurer sa transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. ….
Porté par VERSO Energy, RTE et RYAM, ReSTart propose une solution efficiente : remplacer le carburant polluant existant par un carburant d'aviation durable produit en France, à Tartas et Bégaar. »

Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes

«... Ce projet constitue une opportunité extraordinaire de développement qui pourrait dynamiser positivement tout le bassin d'emploi. »

Cahier d'acteur de l'Union Locale CGT Tartas

« Soutien du groupe ADP au projet ReSTart pour le développement de la filière saf en France... »

Cahier d'acteur Groupe ADP

Une autre partie du public a remis en question l'opportunité du projet et l'**utilité des biocarburants**, en critiquant la logique sous-jacente d'un modèle de société fondé sur une croissance exponentielle. Ont également été pointés : l'absence d'évaluation des besoins collectifs réels, ainsi qu'un cadre de référence jugé obsolète, reposant sur la croissance continue du transport aérien.

« On subventionne le gaspillage au lieu d'inciter à la sobriété. C'est le contraire de ce qu'il faudrait faire »

Contribution en ligne

« Où est le débat sur l'opportunité, où est l'argumentaire nous permettant de juger de cette opportunité ?
…Nous sommes bien devant un projet conçu dès le départ comme inéluctable….
…De tout ceci, il découle que le projet ReSTart est bel et bien un Grand Projet Inutile Imposé de la plus belle eau, il est important qu'il n'aboutisse pas.»

Cahier d'acteur des Amis de la Terre

« *…Il me semble que nous assistons encore une fois à un effet d'aubaine lié aux subventions d'argent public mais qui n'est pas vraiment au service du bien être public. La pyramide des besoins impose de répondre d'abord aux besoins vitaux (alimentation, cadre de vie, santé, éducation) d'une population qui peut tout à fait vivre dignement et de manière stimulante sans prendre (aussi souvent) l'avion*. »

Contribution en ligne

Une partie du public a soulevé que le projet devait s'inscrire dans un impératif de **sobriété**, et en particulier de réduction du transport aérien pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de CO_2. Il questionne sur l'impact de la décarbonation du transport aérien et son évolution qui prévalent dans ce projet sur l'impératif de sobriété.

« La sobriété énergétique ne sera quand diminuant la part de l'aviation, notamment des vols des jets privés, et non en accompagnant l'augmentation exponentielle des vols dans les prochaines années. »

Cahier d'acteur du CADE

« … Est-ce qu'on ne devrait pas réserver l'hydrogène à des usages absolument indispensables, plutôt que de l'utiliser pour faire voler des avions, au bénéfice d'une minorité de personnes qui peuvent se le permettre ?

Ce projet me semble s'écarter complètement de toute logique de sobriété, et ça pose une vraie question de choix de société. »

Réunion d'ouverture

Certain.e.s estime justement que la sobriété énergétique est absente du débat :

« L'ADEME explique très clairement que l'hydrogène bas carbone ou renouvelable n'a d'intérêt que dans un contexte de sobriété énergétique…
La question de la sobriété énergétique n'est jamais abordée… On nous parle de production, de technologie, de captation, mais jamais de réduction à la source. »

Réunion d'ouverture

Néanmoins, une partie du public **ne s'est pas opposée par principe** à ce projet, reconnaissant son inscription dans la transition énergétique. D'autres, en revanche, se sont interrogés sur sa **possible contradiction avec la trajectoire d'autonomie énergétique** et la soutenabilité de l'ensemble de la production de ces carburants.

« *Nous ne nous opposons pas par principe à un projet lié à la transition énergétique*… »

Cahier d'acteur de la SEPANSO

« A travers du SRADDET, s'est engagé sur une trajectoire d'autonomie énergétique en 2050. Cela passe par la sortie de la dépendance aux énergies fossiles et une baisse de 40% de la consommation énergétique. Il nous est demandé de transformer durablement nos habitudes et nos comportements. Il nous faut prioriser la consommation d'énergies renouvelables et délaisser d'électricité n'étant parfaitement propre. Il est donc nécessaire de questionner les usages afin de ne pas nous pénaliser. Ceux promus par VERSO ENERGY ne sont objectivement pas ceux qui apparaissent comme prioritaires d'autant plus que l'électricité carbone cache en réalité l'électricité nucléaire. Tous les projets industriels à forte intensité énergétique mais dont la production n'est pas destinée au territoire sont en contradiction avec cet objectif, car ils nuisent à la souveraineté énergétique du territoire. Comment les élus peuvent-ils imposer des contraintes aux résidents de cette région alors que pour ce projet c'est l'open bar énergétique ? »

« …D'autre part, je viens de lire dans le Monde un article de Jean Baptiste Fressoz et il dit que le problème de cette production de carburant « est que chacune des étapes consomme beaucoup d'énergie, tellement d'énergie que remplacer les 9 millions de tonnes de kérosène utilisées chaque année en France nécessiterait les deux tiers de la production électrique nationale, soit la totalité du parc nucléaire » (ce qui a déjà été plus ou moins dit lors des interventions ou questions). Cet article (entre autres) nous oblige à prendre un peu de hauteur, à ne pas considérer uniquement l'usine de Tartas mais la soutenabilité de l'ensemble de cette production de carburant. Remettre du contexte dans un projet industriel est essentiel. Ma question est : pourrait-on parler de tout cela lors de la concertation ? »

Contribution en ligne

3- Le projet

Verso Energy et sa capacité financière

Des questions ont été soulevées concernant Verso Energy, sa **capacité de financement** eu égard à sa création récente (2021), son actionnariat.

Une certaine **défiance** de la part de certain·e·s participant·e·s à l'égard des acteurs industriels a été relevée.

« Les industriels (voir Nestlé Waters, Sanofi à Lacq entre autres…) sont connus pour de beaux discours sur leurs engagements mais réellement par des pratiques illégales dans le dos des autorités avec pour principe "pas vu, pas pris". ReSTart aura forcément des engagements à tenir via l'Arrêté Préfectotral ou même pour justifier son process de e-kérosène. Les divers capteurs concernés seront-ils "plombés" et inviolables pour assurer un contrôle optimum et éviter de faire confiance à la bonne foi de l'industriel ? »

Contribution en ligne

Verso Energy portant plusieurs projets en parallèle, la question a été soulevée : tous ces projets aboutiront-ils, ou certains sont-ils considérés comme prioritaires par rapport à d'autres ?

Une partie du public a demandé des précisions sur la capacité financière de Verso Energy à mener concomitamment les projets engagés dont ReSTart:

« *Financement du projet : comment Verso envisage-t-il de financer ce projet ?* »
Rencontre - salariés de RYAM

« V*erso Energy porte actuellement six grands projets industriels majeurs en France : ReSTart (1,4 milliard €), LICHEN (2,2 milliards €), Ep'Hyne (1,4 milliard €), DéZYR (1,3 milliard €), OrCHyDé (800 millions €), CarlHyng (450 millions €), pour un total de 7,6 milliards € d'investissements.*
La société n'a levé que 50 millions € en 2023. Cela interroge sur la capacité réelle (financière, sociale, technique) à mener à bien tous ces projets. »
Cahier acteur de la SEPANSO

« Le site Infonet – un site spécialisé dans l'analyse financière – fait état d'un risque de défaillance très élevé concernant Verso Energy.
Cela soulève naturellement une préoccupation forte :
Quelles sont les garanties apportées par votre société aux habitants, aux élus, aux partenaires publics ? Si jamais le projet devait s'arrêter en cours de route, si une déconstruction devait être engagée, ou en cas de défaillance de votre entreprise, qui assurerait la remise en état ? Qui serait responsable des conséquences financières, techniques, voire environnementales ? »
Réunion d'ouverture

La mobilisation des subventions publiques

Le montant de l'investissement de 1,4 milliards d'euros HT a posé question, notamment sur la part d'investissement public :

« *Tout d'abord, concernant l'argent public, je souhaiterais … obtenir un état complet et transparent de toutes les aides publiques dont votre entreprise, qui est privée, pourrait bénéficier dans le cadre du projet Restart … :*
- des aides locales, qu'elles soient financières ou en nature, apportées par la communauté de communes, département, ou région,
- des aides nationales, de la part de l'État,
- ainsi que des financements européens, éventuellement via des fonds pour la transition énergétique ou la décarbonation de l'industrie ».
Réunion d'ouverture

« *Nous assistons à un effet d'aubaine lié aux subventions d'argent public mais qui n'est pas au service du bien être public.* »
Contribution en ligne

« Les *aides publiques doivent être allouées sous forme de prêts conditionnés et remboursables, ou sous forme de prises de participation. En aucun cas, les finances publiques ne doivent pas contribuer à l'enrichissement privé*
Cahier d'acteur de la SEPANSO

Les coûts et la viabilité économique du projet

Certain.e.s émettent les plus grandes réserves sur la **faisabilité et la fiabilité** du projet ReSTart.
Les prix très supérieurs du e.kérosène par rapport au kérosène fossile et le contexte tarifaire de l'aviation laissent une partie du public dubitatif quant à la viabilité économique du projet.

« Le projet est-il économiquement viable ou dépend t'il uniquement d'une volonté politique de décarbonation ?»
Contribution en ligne

« *A quel prix sera vendu l'e-SAF ? Espérons qu'il sera compétitif ?* »
Coupon T

Des citoyen·ne·s ont demandé comment fonctionnerait l'**achat de CO_2** auprès de RYAM pour alimenter le projet ReStart.

« Il est prévu que Verso Energy rachète à l'usine Ryam ses émissions de CO2.
– Quel est le tarif de ce rachat (unité / valeur) ?
– Quel cadre réglementaire ?
– Existe-t-il un barème public, ou a défaut de la documentation, auquel se réfère »
Contribution en ligne

A qui est destiné cet e-SAF ?

Des questions ont été posées concernant les **débouchés commerciaux** de l'e-SAF : à qui sera-t-il vendu, et vers quelles destinations ou quels marchés sera-t-il acheminé ? Y aura-t-il de l'export ?

En lien avec les échéances règlementaires du **règlement européen ReFuelEU** relatives à l'incorporation des carburants d'aviation durables (CAD), le public a posé la question d'une extension de ce règlement hors Europe.
Les arguments du public se sont aussi focalisés sur d'autres utilisations plus opportunes que l'aviation (jugée trop directement liée au tourisme) : maritime, aviation militaire, voitures… :

« *Envisagez-vous de livrer du carburant à l'aviation militaire* ? »

Réunion d'ouverture

« Le *secteur maritime bénéficie de niches fiscales importantes. Une partie de ces avantages pourrait être mobilisée pour financer la production de carburants*. »

Cahier d'acteur de la SEPANSO

Les technologies du projet

Une partie du public a interpellé le porteur de projet sur les **enseignements et retours d'expérience** disponibles concernant **la filière e-SAF**. Les types de technologies envisagées, leurs procédés, leur degré d'innovation, leur niveau de maturité, ainsi que leur capacité à atteindre les tonnages de production et les performances annoncées, ont été questionnés.

. La capture du CO_2 biogénique

La capture du CO_2 biogénique a suscité des débats sur le choix de cette source de CO_2 **par rapport à la méthanisation** ou concernant **la biomasse** dont est issu ce CO_2, le public mettant en cause la pression indirecte du projet sur le massif forestier :

« Il pourrait devenir économiquement rationnel d'acheminer du bois uniquement pour produire du CO_2**,** afin d'alimenter le procédé de synthèse du e.kérosène … »

Cahier d'acteur de la SEPANSO

« Il y a une constante, c'est l'adossement à des zones forestières pour le captage de CO_2**.** »

Cahier d'acteur du CADE

La capture du CO_2 et notamment la **disparition des fumées** est vécue comme **positive** pour une partie du public, mais certain.e.s mettent en cause le **manque d'équilibre écologique** de cette captation :

« Un élément fondamental semble disparaître : la phase de décomposition. C'est pourtant une étape essentielle du cycle naturel du carbone…Cette disparition du retour au sol de la biomasse est un point majeur, notamment en matière d'équilibre écologique.»

Table Ronde Thématique

« Sur ce déplacement du point d'émission (relâchement du CO_2 en altitude)*, est-ce que cela ne perturbe pas le cycle naturel d'absorption du* CO_2*... »*

Table Ronde Thématique

. Les fumées

Le sujet des fumées a constitué une source **de préoccupation** pour les riverains tant en termes de volumes, de composition, de rendement de capture, de traitement et nettoyage, de modification des cheminées, que de nuisances olfactives :

« Sur le panache : la question a été notée de savoir quel va être l'impact de la récupération des fumées par VERSO ? En effet, les débits au débouché des cheminées seront moindres. Influence sur le panache de la Papete ? débit de sortie au débouché ? vitesse? retombée ? – Impact de la hauteur des cheminées de la papete avec un process voisin dont des colonnes montent à 50m ? »

Contribution en ligne

« 1) quel va être l'impact de votre récupération de fumées de l'usine de RYAM sur les émissions de RYAM en termes de panache (vitesse au débouché, retombées du panache, …). Une réponse comme : cela ne nous concerne pas car pas dans le cadre de notre projet VERSO serait difficilement recevable. Il est important que vous ou RYAM puisse répondre. C'est un impact majeur du projet.
2) Que deviennent les fumées, vous allez certes avoir une étape de nettoyage des fumées, une captation du CO2 mais vous avez toujours un flux gazeux. Comment est-il rejeté : cheminée, débit, vitesse, … ?
3) Que devient l'effluent de nettoyage des fumées ? »

Contribution en ligne

« Pendant plus de 50 ans, on m'a expliqué que les fumées de l'usine de Tartas n'étaient pas polluantes, que c'était uniquement de la vapeur d'eau. Aujourd'hui, (vous reconnaissez) *qu'il pouvait effectivement y avoir des polluants dans ces fumées. Comment ces polluants sont-ils traités ? »*

Table Ronde thématique

. Le traitement par solvant

Une partie du public a demandé des précisions sur la technique d'absorption par solvant : odeur, présence du solvant dans les fumées, non captation des COV (composants organiques volatiles) avec risques d'altération du solvant, traitement des déchets liés au solvant :

« Pour la capture de CO_2 vous *avez indiqué utiliser la technologie par absorption avec solvant. La méthode que vous utiliserez a-t-elle déjà fait ses preuves ? Pouvez-vous préciser quel(s) solvant(s) est(sont) prévu(s) ? Physiques, chimiques ? Quelles quantités ? Y aura-t-il du stockage ? Comment envisagez-vous le traitement des solvants qui à terme seront usagés ? À quelle fréquence (quelle sera la durée de vie du solvant) ? Ce process génère-t-il des sous-produits indésirables ? Comment envisagez-vous de les traiter ? »*

Contribution en ligne

. Production d'hydrogène par électrolyse

Concernant **le process par électrolyse**, plusieurs questions ont été posées :

- Allez-vous désioniser l'eau avant l'entrée dans l'électrolyseur ?
- Allez-vous faire des empilages de stacks d'électrolyse ?
- Réalisez- vous une polymération polyspécifique dans le procédé Méthanol-to-Jet ?
- Est-il envisagé de stocker de l'hydrogène ?
- Quid des déchets de 400 t de boues résiduelles/an et des 60 t par an de boues issues des catalyseurs utilisés ?
- L'utilisation de l'oxygène produite est-elle prévue ?
- Que devient l'oxygène, lorsque la molécule d'eau est cassée ?

Certain.e.s se sont interrogé.e.s sur l'intérêt de cette fabrication d'hydrogène alors que des **gisements naturels importants d'hydrogène** existent dans le sous-sol :

« J'ai lu récemment qu'on a découvert dans l'est de la France un immense gisement d'hydrogène naturel…Cette ressource ne nécessiterait aucune transformation pour être utilisée avec du CO_2*. »*

Table Ronde thématique

. La méthanolation

Les procédés de méthanolation ont fait l'objet de questions :

- Le procédé chimique concernant la production de méthanol à partir de CO_2 ?
- Est-ce qu'il y aura des dégazements de diazote au niveau des purges ?

. La production d'e-SAF par le procédé de méthanol-to-jet

Concernant la **production d'e-SAF,** le public a exprimé ses doutes sur la limitation du volume de production à 81 kt/an et a demandé de garanties.

« Le projet table sur une production de e-SAF jusqu'à 81Kt/an… :

- *Pourriez – vous détailler ce qui peut garantir que cette production sera maintenue au maximum à 81Kt/an ?*
- *Qu'est-il prévu en cas de baisse significative de l'activité RYAM, l'amenant à réduire des émissions. »*

Contribution en ligne

« …Envisagez- vous une augmentation de production de e-SAF à l'avenir ? »

Réunion d'ouverture

« - En 2032 …la France incorporera 89 kt de e. saf. Avec 81 kt, ReSTart fournirait donc presque la totalité de la demande française,91%.

- *En 2050, les besoins en France seront de 2 789 kt. Avec 81 kt, ReSTart ne fournira désormais que 3%... se laissant rogner par les concurrents. »*

Cahier d'acteur du CADE

Une question technique a émergé aussi pour cette dernière étape de production :

« Fabriquez-vous de l'éthylène et du propylène ? »

Atelier de Bégaar

Certain.e.s demandent des références sur l'existence et la localisation d'usines de même type et **les autres technologies** existantes avec justification du choix de cette technologie.

« *Vous avez indiqué tout à l'heure que vous utilisez la méthode methanol-to-jet pour produire votre carburant. Cela signifie donc qu'il existe d'autres voies technologiques possibles. J'aimerais donc savoir quels sont les inconvénients des autres méthodes, puisqu'apparemment vous ne les avez pas retenues* »

Table ronde thématique

Les modes de transport et les risques associés

Le public s'est interrogé sur l'éventualité de **transport de CO_2**, d'hydrogène et craint les flux générés par ReSTart pendant la phase chantier et en activité sur le réseau routier, en termes d'accroissement :

« *Le site entraînera-t-il un accroissement du trafic routier local, et si oui, des aménagements routiers sont-ils prévus ? »*

Contribution en ligne

« Quel sera l'impact du projet pour Rion-des-Landes ? En termes de trafic routier sur l'avenue Saint Vincent de Paul »

Coupon T

Certain.e.s ont demandé l'utilisation des i**nfrastructures ferrées** localisée à Laluque pour le transport, notamment dès le début de la phase travaux :

« Est-il envisagé d'utiliser la voie ferrée pour acheminer les matériaux nécessaires au chantier ?»

Contribution en ligne

Le transport ferroviaire a fait l'objet de questionnements :

« On nous a annoncé 3 à 5 trains par semaine pour acheminer la production d'e-kérosène. Donc de 65 à 70 wagons 2 essieux de 28m3. Quels aménagements de voies ferrées sont envisagés sachant qu'il faudra manipuler une quinzaine par jours (vides + pleins) ? Faudra-t-il ré ouvrir la gare de Tartas ? Qui va gérer ce trafic : SNCF ? société privée ? »

Contribution en ligne

Les risques pendant l'acheminement sont aussi invoqués :

« Vous mettez en avant votre priorité environnementale mais peut-on qualifier de vert un projet qui utilisera une électricité majoritairement nucléaire, et autant d'électricité que le département des Landes pour un produit finalisé au Havre ? A ce propos quels sont les risques dans l'acheminement ? »

Contribution en ligne

La maîtrise foncière

Certain.e.s contributeur.s/trice.s ont souhaité des précisions sur le **foncier concerné** : parcelles précises, zonage PLU, zones inondables, les affirmations de Verso Energy laissant penser à une implantation partiellement en dehors de la zone industrielle.

> *« Combien d'hectares seront pris en zones A ou N ? Faut-il une révision générale du PLU ?»*
>
> Coupon T

Ainsi, il est demandé de clarifier la situation foncière du projet pendant la concertation continue.

L'insertion paysagère

Une partie du public a aussi porté le sujet de l'**insertion paysagère** comme facteur d'intégration urbanistique et demandé la préservation des arbres dans et autour de l'usine et des maisons, des aménagements paysagers du site.

Lors de l'atelier consacré à l'insertion paysagère, deux visions se sont confrontées : d'un côté, ceux qui souhaitaient que les unités soient les plus discrètes possible (plantation d'arbres, hauteur minimale des installations, etc.) ; de l'autre, des participants défendant un parti pris architectural plus affirmé avec une architecture visible et assumée.

Calendrier du projet

Des questions ont été soulevées concernant le calendrier présenté par Verso Energy, notamment sur le déploiement du projet à l'horizon 2030. Plusieurs participants ont demandé des précisions quant au phasage : les quatre briques annoncées seront-elles effectivement toutes opérationnelles d'ici cette échéance ?

Durée de vie de ReSTart

Certain.e.s ont interrogé le porteur du projet sur la durée de vie de l'usine :

> « *Quelle est la durée de vie estimée de l'installation, et comment est-elle intégrée dans une logique d'économie circulaire (démantèlement, recyclage des équipements) ? »*
>
> Contribution en ligne

Le partenaire RYAM

La situation de RYAM comme partenaire du projet ReStart en termes de foncier, de partage des équipements de traitement des eaux usées voire de l'approvisionnement en eau et le statut de RYAM comme fournisseur du CO_2 à Restart a conduit le public à souhaiter disposer d'informations précises sur les équipements de RYAM partagés avec ReSTart : pompages, traitement des eaux….

De plus, cette situation a induit aussi des griefs par rapport aux nuisances causées par RYAM et ressenties par certain.e.s riverain.e.s:

> *« Reste à RYAM de faire des efforts et d'appliquer les MTD (meilleures technologies disponibles selon le BREf de l'UE) sur leurs équipements dont le tambour écorceur. Parfois, nous avons l'impression d'avoir la Papete au fond du jardin en fonction des situations météo ! »*
>
> Contribution en ligne

Des interrogations ont été soulevées concernant la manière dont RYAM compte réduire sa consommation d'eau. Par ailleurs, un besoin a été exprimé de favoriser une coopération étroite entre les équipes de RYAM et celles de Verso Energy, afin d'harmoniser les conditions de travail, notamment en matière de salaires, entre les salarié·e·s actuels de RYAM et les futur·e·s salarié·e·s de Verso Energy.

4- La ressource nécessaire en électricité

La puissance nécessaire au fonctionnement du site de 450 MW, suscite des demandes de précisions sur la disponibilité voire l'origine de la ressource électrique ainsi que la répartition du mix énergétique. Une partie du public compare ces chiffres aux exportations de 2024 (89 TWh nettes d'électricité de la France soit 16 % de la production) et questionne l'obligation d'**exporter 15% de la production** :

> « *En 2024, la France a exporté assez d'électricité pour alimenter 30 projets comme Restart... ReSTart consommant aux environs de 2,88 TWh pour la production de 48 000 tonnes d'H2 : 2,88 TWh x 30 = 90 TWh. Il se trouve qu'aujourd'hui, il y a 26 projets de production de carburant de synthèse en France métropolitaine, majoritairement destinés au secteur de l'aviation (30 sept 2024). On va donc saturer le territoire français d'usines de fabrication de e-kérosène qui vont consommer ce qu'actuellement on exporte, sachant que ces exportations sont quasi contractuelles dans le cadre du Marché Européen de l'Electricité (obligation européenne d'export/import : 15 % de la production). Où comptez-vous trouver l'électricité qui va forcément manquer ? Des importations polonaises, espagnoles ? Des arbitrages ? Je signale qu'en 2022, beaucoup de centrales nucléaires étaient à l'arrêt à cause de problèmes de corrosion*. »
>
> Contribution en ligne

Certain.e.s craignent une **forte tension sur la disponibilité de l'électricité sur le territoire français et plus particulièrement sur les Landes.**

> « *Vous avez précisé que la consommation du projet ReSTart serait de 450 mégawatts soit l'équivalent de la consommation électrique de tout le département des Landes »*
> *« Consommation Restart : 2,88 TWh pour la production d'H2 Or RTE chiffre la consommation électrique des Landes à 3,69 TWh (2023). Votre consommation représente 78 % de la consommation du département des Landes…. N'est-ce pas excessif ? Où sont les marges ? Croyez-vous-en la génération spontanée d'EPR2 ? …. Il y a donc une forte tension sur le prix de l'électricité nucléaire. Vous avez forcément réalisé des études économiques. Quel est le prix de l'électricité que vous avez retenu dans vos calculs, prix qui doit permettre à votre projet d'être rentable ?*»
>
> Contribution en ligne

> « *…Le parc de centrales nucléaires français est très vieillissant. Il me semble qu'au moins la moitié des réacteurs a plus de 40 ans. Alors ma question est la suivante :*
> *Que fait-on après ? Est-ce qu'on renouvelle le parc ? Est-ce qu'on construit des EPR2?*
> *Le premier EPR, à Flamanville, a eu beaucoup de difficultés à fonctionner.*
> *Donc comment envisagez-vous ce problème à moyen et long terme ? »*
>
> Table ronde thématique

Le classement du **nucléaire en électricité bas carbone** est regretté par certain.e.s participant.e.s. Une partie du public s'inquiète aussi **des besoins en termes d'électricité verte**, notamment en ce qui concerne les centrales solaires :

> « *J'aimerais savoir combien d'hectares de panneaux photovoltaïques cela représente concrètement pour produire cette quantité d'électricité. Je parle ici de la surface nécessaire pour générer l'équivalent de la consommation du projet, en énergie renouvelable, pas de ce qui transite réellement sur le réseau RTE ?* »
>
> Réunion d'ouverture

> *« Est-ce que les centrales solaires impliquent de la déforestation, comme on le voit beaucoup dans notre département ? Ou bien est-ce que vous les installez sur des terrains anthropisés ? »*
>
> Réunion d'ouverture

> *« …Ma question est donc double :*
> *1. Quelle est aujourd'hui la part d'agri-photovoltaïsme dans la production photovoltaïque globale de Verso Energy ?*
> *2. Avez-vous une politique, ou en tout cas une gouvernance claire, sur l'encadrement de cette pratique ?*
> *Par exemple, des règles internes ou des projections définies sur la proportion que prendra ce type de ressource dans votre mix global de production d'électricité renouvelable?»*
>
> Table Ronde thématique

Le **rendement énergétique** du projet (entre le SAF et l'électricité utilisée) suscite des interrogations:

> *« Vous dites que le rendement du projet est de 40 à 43% ; Donc, les 67% des 450 mégawatts qui sont injectés dans l'installation, ils deviennent quoi ? Où passent- ils ? »*
>
> Réunion d'ouverture

> *« Pourquoi utiliser autant d'énergie avec un rendement aussi faible alors que toute l'électricité consommée pourrait être bien plus utile ailleurs ? Par exemple des PAC réversibles avec des rendements de près de 400% sachant que l'un des plus grands défis devant nous sera les canicules l'été avec un grand besoin de fraicheur dans les habitations. »*
>
> Contribution en ligne

Le besoin en ressource a suscité des réactions quant à l'absence de sobriété énergétique pour la consommation d'eau et d'électricité :

> *« A quel moment, dans votre scénario à horizon 2025, envisagez-vous une possible crise d'allocation des ressources, notamment en eau et électricité, nécessaire à la production de tout ce carburant ? »*
>
> Table Ronde thématique

De même, ont été évoquées, les modalités de la **concertation Fontaine** devenue concertation Ferracci, **qui est RTE** et quelle est la nature de ses relations avec Verso Energy ? est-il en capacité d'acheminer une telle puissance à Tartas ? Le raccordement de ReSTart peut-il précariser l'alimentation électrique du territoire ?

La question du **raccordement électrique** a soulevé des demandes de précisons :
Plusieurs questions techniques ont été soulevées par les participants au sujet des infrastructures électriques associées au projet, en particulier :

- **Le choix du poste de raccordement** : des interrogations ont porté sur les critères justifiant le choix entre les deux postes envisagés, à savoir Cantegrit et Bergé.
- **La nature du réseau** : les participants ont souhaité comprendre les conditions de choix entre un raccordement par ligne aérienne ou souterraine, en lien avec les impacts environnementaux, paysagers et économiques.
- **Le tracé précis de la liaison électrique** : des demandes de précisions ont été formulées quant au tracé envisagé à partir du poste de raccordement retenu.
- **Le grésillement des lignes aériennes** : certaines personnes ont exprimé leur inquiétude concernant le bruit potentiel généré par les lignes haute tension aériennes, en particulier en période humide.
- **Les contraintes d'usage liées aux lignes** : des questions ont été posées sur les restrictions associées à la présence de lignes électriques, qu'elles soient aériennes ou souterraines, notamment en matière de construction et de plantation d'arbres à proximité.
- **La profondeur d'enfouissement** : pour les lignes souterraines, des précisions ont été demandées sur la profondeur à laquelle les câbles seraient installés, et les conséquences sur les usages agricoles ou forestiers.
- **Renforcement des lignes existantes** : certains participants ont interrogé les solutions techniques envisageables pour renforcer la ligne aérienne existante entre Bégaar et Morcenx-La-Nouvelle.
- **Mutualisation avec les infrastructures existantes** : des propositions ont été faites pour envisager une mutualisation de la nouvelle liaison électrique avec d'autres infrastructures linéaires existantes, telles que les lignes électriques actuelles, la voie ferrée, les réseaux de transport de gaz ou les voiries.
- **Gestion des arrêts d'urgence ou programmés** : des précisions ont été demandées quant à la manière dont RTE assure la gestion des arrêts programmés ou en cas d'urgence, et sur l'éventuel impact pour les usagers du réseau.
- **Utilisation du bas-côté ferroviaire** : enfin, la possibilité d'utiliser le bas-côté de la voie ferrée entre RYAM et le poste de Bergé pour le passage des lignes a été évoquée, comme solution d'optimisation.

Des questions ont également été soulevées concernant les éventuels **impacts des liaisons électriques** sur la zone forestière, la santé humaine ou les activités agricoles, témoignant d'inquiétudes parmi certain.e.s participant.e.s.

> « *Est-ce que des mesures de contrôle sont réalisées sur ces **champs électromagnétiques**?* »
>
> Atelier de Bégaar

5- Les enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux ont été évoqués, avec notamment des demandes d'informations sur l'état initial du site et de son environnement avant le lancement du projet ReStart.
Comment RTE intègre dans l'étude de son projet les impacts environnementaux tels que la traversée de cours d'eau ou la proximité de zones environnementales remarquables ?
Des préoccupations ont également été exprimées concernant la ressource en eau.

. L'eau

Les prélèvements et la consommation d'eau

Concernant la ressource en eau, l'affichage d'un besoin de soutirage d'eau de 180 m^3 /h, pour une consommation de 80 m3 /h et un rejet de 100 m3 /h avec un objectif de zéro soutirage net basé sur l'optimisation affiché par RYAM de sa consommation d'eau, a interpellé. Certain.e.s ont vu dans le projet une faible **consommation d'eau** contrairement à d'autres :

> *« Sur la consommation d'eau : elle est faible par rapport à la consommation de RYAM et donc n'aura pas un impact sur la source attendu qu'il est dit que RYAM sera sur net prélèvement (et non autorisation de prélèvement). »*
>
> Contribution en ligne

> *« La technologie utilisée nécessite des consommations d'eau importantes. Le porteur de projet indique une consommation perdue de 80m3/h (électrolyse…). A cette consommation nette s'ajoute une autre consommation de 100m3/h qui est ensuite rendue au milieu au travers soit de vaporisation, soit après passage en station d'épuration (80m3/h). Le besoin total est donc de 180m3/h. Pourquoi les 80m3/h, ne sont pas repris sur les 100m3/h rejetés, et épurés. Ceci réduirait les besoins à 100m3/h dont 20 rejetés. »*
>
> Contribution en ligne

Une partie du public a demandé des précisions sur la qualité des prélèvements, sur le volume réel prélevé et sur la consommation de l'eau par Verso Energy en lien avec l'effort de réduction de consommation de RYAM.
Pour l'association « Les Amis de la Terre », l'interconnexion entre RYAM et ReSTart sur la fourniture de l'eau induit nécessairement des besoins d'informations complémentaires sur les conditions de pompage de l'eau par RYAM (précisions sur l'usage spécifique de chacun des 8 forages répertoriés, profondeurs,) :

> *« Il semblerait que ce soit RYAM qui vous fournirait l'eau industrielle. RYAM utilise 3 points d'alimentation pour l'eau industrielle : un pompage dans le Retjons et 2 forages. Pourriez-vous …indiquer les profondeurs des forages ?»*
>
> Contribution en ligne et Cahier d'acteur des Amis de la Terre

La même association a mis en perspective la consommation équivalente de ménages :

> *« RYAM consommerait 120 m^3/an…comme 110 000 ménages en 2022…ReSTart utiliserait 180 m^3/an ... Soit … une consommation de …12 000 ménages »*
>
> Cahier d'acteur des Amis de la Terre

Une partie du public a posé des questions **sur l'impact sur le cycle de l'eau dans un contexte de réchauffement climatique** et sur la **répercussion de limitation de l'accès à l'eau.** Le risque de **conflit d'usage en situation de stress hydrique** a été soulevé :

> *« L'Agence Adour-Garonne nous alerte sur la raréfaction de l'eau dans les années à venir. Qui arbitrera les priorités entre RYAM et Restart ? Et … entre les industries, les agriculteurs, les habitants ? Le mot sobriété est souvent employé, avec un coût d'1,4 milliard, comment justifier cette utilisation ? »*
>
> Contribution en ligne

« …*Sans compter le manque d'eau pendant l'été qui a imposé l'arrêt d'un certain nombre d'unités. La « Quelles conséquences en période de sécheresse, dans un contexte de réchauffement climatique ? »*

Atelier de Bégaar

Le traitement et le rejet des eaux

Une partie du public a demandé des précisions sur l'utilisation ou non des structures de traitement de RYAM et des **garanties sur le rejet des eaux traitées** dans un milieu récepteur constaté par certain.e.s de mauvaise qualité (Retjons) en aval de RYAM.
Les incidents de début d'année sur la lagune de l'usine de RYAM créent un climat de suspicion et des interrogations :

« Sur le traitement et le point rejet des effluents : le lagunage aéré fait-il partie des MTD (meilleure technique disponible) *pour le traitement des effluents de VERSO ? Quel va être l'impact du traitement des effluents de l'usine de VERSO sur le temps de séjour des effluents dans la lagune de la Papete ? et sur l'efficacité de traitement ? en été ? en hiver ? »*

Contribution en ligne

« Dans les différentes réunions, vous nous dites, que vous allez rejeter soit dans la Midouze, soit dans le Retjons ; que vous étudiez ou pas le lagunage aéré de la papete de Tartas. Pour mémoire, …dans le cadre du retour au bon état des eaux, directive européenne, il est demandé aux industriels de n'avoir pas d'impact environnemental au niveau du point de rejet. Aussi, RYAM a envisagé dès 2015 de rejeter dans la Midouze, dans l'Adour…. Quelle est leur position ? et la vôtre sûrement par ricochet. 2) Sur l'utilisation de la lagune aérée de Tartas, quel sera l'impact sur le rejet final et les rendements de dépollution, attendu que votre effluent réduira les temps de séjour hydraulique… »

Contribution en ligne

Si une partie du public s'est inquiétée d'une sortie de l'eau à 30° et des risques pour la faune et la flore, d'autres ont suggéré de considérer l'eau rejetée comme une ressource et non un déchet et ont posé la question de **l'utilisation de la chaleur produite :**

« *Pour l'eau à la sortie d'une usine à 30° ? Y a-t-il un risque pour la faune et flore ?*

Table Ronde thématique

« Pourquoi ne pas penser cette eau comme une ressource utile pour la ville de Tartas, plutôt que de la considérer comme un rejet des eaux à traiter ?... Pourquoi ne pas utiliser l'eau à 30° pour alimenter un réseau de chaleur, par exemple, ou à travers d'autres usages utiles ? »

Table Ronde thématique

. La biomasse

Une partie du public s'est montrée préoccupée par l'utilisation de la biomasse dans le cadre du projet, en particulier en ce qui concerne **la pression** que cette demande pourrait exercer sur les ressources disponibles, y compris de manière indirecte. Cette inquiétude porte notamment sur les effets cumulés avec d'autres usages du bois à l'échelle locale ou régionale, ainsi que sur la durabilité de l'approvisionnement.

« …Vous savez qu'il y aura des tensions sur la biomasse, donc vous êtes déjà conscients que cela va poser problème. Mais vous passez cela relativement sous silence. Donc voilà, c'est aussi une question sur la manière dont ce facteur de risque est intégré, en tant que risque collectif, mais aussi risque pour votre projet. Et comment est-ce qu'il est arbitré ? »

Table ronde thématique

« J'aurais une question concernant la multiplication des projets industriels de production de carburants dits « kérosène», à base de biomasse forestière, ici en région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons déjà plusieurs projets en cours ou à l'étude … Or, on

observe actuellement des tensions importantes sur la filière bois-énergie, avec des difficultés d'approvisionnement croissantes. Cela soulève des interrogations sur la durabilité de ce type de projets à moyen et long terme est-ce que le projet entraînera une hausse de la biomasse utilisée par RYAM ? »

Réunion d'ouverture

D'autres participant.e.s ont exprimé des interrogations sur les **conséquences écologiques** de l'utilisation de la biomasse, en particulier sur la perturbation possible du cycle naturel d'absorption du carbone. Ils.elles ont souligné que le prélèvement de cette biomasse pourrait empêcher le retour de la matière organique au sol, avec des effets potentiels sur les équilibres écosystémiques.

« Or, avec le procédé que vous proposez – celui qui consiste à capter ce CO2 pour en faire un carburant de synthèse destiné à l'aviation – ce même carbone sera ensuite relâché très loin d'ici, en altitude, par les avions. Je m'interroge donc sur ce déplacement du point d'émission : est-ce que cela ne perturbe pas le cycle naturel d'absorption du CO2 par les écosystèmes locaux ?
Vous avez évoqué un cycle court, plus rapide que celui du carbone fossile, mais ne risque-t-on pas, malgré cela, d'en ralentir l'absorption naturelle, ou en tout cas d'en modifier les conditions ? »

Table ronde thématique

« …Or, en comparant le premier et le second schéma, un élément fondamental semble disparaître : la phase de décomposition des végétaux dans le sol. C'est pourtant une étape essentielle du cycle naturel du carbone. En effet, dans les forêts ou les milieux naturels, les végétaux morts retournent au sol, se décomposent, et contribuent à l'enrichissement de la matière organique du sol, soutenant la biodiversité et la fertilité. Ce processus assure la continuité de la vie.
Ma préoccupation, c'est que cette étape est absente dans les schémas dès lors que l'on prélève du bois pour les besoins industriels. En récoltant les arbres et en les orientant vers la filière industrielle, ce carbone-là ne retourne plus au sol. »

. Les trainées de condensation

Des questions ont été soulevées concernant les **traînées de condensation** et leur lien potentiel avec le réchauffement climatique.

« *On parle ici d'une solution qui semble vertueuse, effectivement, mais quid des traînées de condensation* ? »

Table ronde thématique

6- Le bilan carbone et l'analyse du cycle de vie

Des questions ont été soulevées concernant le bilan carbone global du projet ReSTart. Certain.e.s questionnent la manière dont est prise en compte la notion de CO_2 biogénique. Des participant.e.s ont souhaité comprendre comment les émissions issues de la combustion ou de la transformation de biomasse sont intégrées dans les calculs du bilan carbone du projet, et si celles-ci sont considérées comme neutres, compensées ou comptabilisées dans les émissions totales.

« *J'aimerais aussi savoir si vous avez réalisé un bilan carbone complet de la construction de l'usine elle-même, car au-delà du fonctionnement, il y a aussi un impact lié à la mise en place des infrastructures.* »

Table ronde thématique

Une partie du public a proposé de recourir à d'autres outils d'évaluation, tels que l'analyse du cycle de vie (ACV), afin d'obtenir une vision plus exhaustive de l'impact du projet. Cette approche permettrait de prendre en compte l'ensemble des étapes, de la production des matières premières à la fin de vie des installations.

« Il existe aujourd'hui des outils pour cela, notamment l'analyse du cycle de vie (ACV).
Ce type d'analyse ne regarde pas un projet à un instant T, mais prend en compte toutes les étapes de sa vie (de la production à l'exploitation, jusqu'au démantèlement), sa résilience à moyen et long terme et son impact global, notamment en matière d'approvisionnement et de consommation de ressources. Donc, ma question concrète est la suivante : Allez-vous permettre au public d'accéder à une analyse du cycle de vie du projet RESTART ? Est-ce que ce document sera consultable librement par la population ? »

Réunion de synthèse

7- Les enjeux socio-économiques

Le public a regretté l'absence de certaines données :

« *Aucune approche économique n'est décrite pour justifier le projet...* »

Contribution en ligne

. Les retombées fiscales

Des citoyen.n.es ont posé la question des retombées fiscales **pour les collectivités territoriales.**

. L'enjeu des emplois

Certain·e·s participant·e·s ont souligné l'importance d'anticiper la répartition des effectifs par métiers au sein du projet, afin d'en déduire les besoins de formation associés. Cette réflexion s'accompagne d'une inquiétude concernant la capacité à mobiliser localement les compétences nécessaires, notamment sur des métiers déjà en tension. À ce titre, les difficultés rencontrées par RYAM pour recruter sur certains postes ont été mentionnées. Il a été exprimé que RYAM et Verso Energy ne devraient pas entrer en concurrence pour les recrutements, mais au contraire travailler de manière concertée.

« Quels types de métier allez-vous rechercher ? »

Rencontre au Leclerc de Rion

L'Union Locale CGT Tartas, soucieuse de la sûreté, santé et sécurité des travailleurs, a demandé dans son cahier d'acteur :

« - une démarche de transparence en associant l'inspection du travail et les organisations syndicales,

- des normes sociales des 3 entités du site de Tartas et de mutualiser au maximum les moyens et les ressources. »

. Les synergies locales

Une partie du public a posé la question des **synergies industrielles locales** qui pourraient être développées entre ReSTart et des acteurs comme RYAM, Egger ou Maïsadour ?

« Vous avez parlé tout à l'heure de synergies possibles autour du projet, et ça m'intéresse particulièrement. Il y a une synergie dont vous n'avez pas parlé, c'est celle qui pourrait exister avec le séchoir de Maïsadour, qui est très gourmand en énergie. Est-ce que vous avez envisagé un raccordement à ce site pour lui faire bénéficier d'une partie de la chaleur fatale que vous n'utiliseriez pas ?

…Est-ce que vous avez réfléchi à des synergies avec des infrastructures publiques, comme par exemple un réseau d'eau chaude pour la commune ? Je pense notamment à l'opportunité de chauffer une éventuelle piscine à Tartas avec cette chaleur fatale. »

Réunion d'ouverture

. L'impact sur la valeur immobilière des biens

L'impact du projet sur la **valeur immobilière** de leur maison est **anxiogène** pour certain.e.s riverain.e.s qui se sentent démunis et demandent de l'aide :

« Que va-t-il se passer avec la valeur de ma maison qui va se trouver à proximité ? »

Contribution en ligne

« La seule certitude est une nouvelle dévalorisation immédiate et irrémédiable du patrimoine immobilier… »

Contribution en ligne

« Aujourd'hui, vous envisagez d'implanter une nouvelle unité industrielle, et selon les implantations potentielles présentées, ma maison pourrait se retrouver à 400 ou 300 mètres à peine de cette nouvelle installation. Cela aurait un impact direct sur la valeur de mon bien. Ma maison va perdre énormément de valeur, et je ne pourrai plus rien en faire : ni la vendre, ni envisager d'y réaliser des projets. C'est une implantation qui va totalement dévaloriser mon patrimoine. »

Réunion d'ouverture

« Est-normal que dans le périmètre de RYAM et du projet ReSTart, une petite partie de la population de Bégaar et Tartas, résidant en zone SEVESO, classée en USae ou UCP, soit autant pénalisée par la dévalorisation des prix de leurs biens avec la sensation d'être des citoyens délaissés ? …

Aidez-nous, aussi en clarifiant tous les inconvénients et nuisances dans le périmètre de sécurité qui va s'élargir et concerner d'autres habitants… »

Lettre du public déposée sur la plateforme

. Le cadre de vie

La dégradation du cadre de vie constitue une préoccupation majeure pour une partie des riverain·e·s, certain·e·s n'hésitant pas à exprimer leur volonté de **quitter Tartas**. Des inquiétudes ont également été formulées quant au **coût des nouveaux aménagements** à prévoir.

« *Nous avons acheté notre résidence principale à Tartas pour bénéficier d'un cadre rural (il y 5 ans) et non pour nous retrouver dans un environnement industriel aux nuisances multiplies…. Nous allons déménager et avons, de ce fait, mis en vente notre maison à cause de ce projet.* »

Contribution en ligne

« *Qui prendra en charge les aménagements imposés par l'éventuel PPRT (fenêtres, blindage, bruit, ventilation, système d'alarme…) chez les sociétés et habitants à proximité directe ?* »

Contribution en ligne

8- La prévention des nuisances et des risques industriels

Une partie du public a exprimé ses inquiétudes quant aux nuisances et aux risques liés au projet, estimant ne plus avoir de maîtrise sur leur environnement.

« Les habitants, prennent de plus en plus conscience de ne plus maîtriser leur environnement et leur avenir en matière de salubrité publique et de sécurité, et le projet ReSTart porte une atteinte supplémentaire à notre bien-être et à notre sécurité en raison d'une aggravation des risques majeurs d'incendies, d'explosions, et de nuisances diverses (pollution cours d'eau, air, sols,…)., ce qui n'est plus acceptable. »

Contribution en ligne

. La phase travaux

Des questions ont été posées plus spécifiquement concernant la phase travaux en termes de nuisances, de transport des matériaux et de ressources humaines. Certain.e.s demandant une commission pour suivre cette phase en toute transparence.

« Peut-il être possible de créer une commission, un groupe de travail rassemblant les porteurs du projet, les autorités compétentes, les élus, les salariés, les organisations syndicales, les populations (les riverains), pour suivre dans la transparence toutes les phases du chantier ? »

Contribution en ligne

. Le seuil SEVESO

L'absence de mise à disposition du public de l'étude d'impact, de l'étude de dangers et la non connaissance, à ce jour, du seuil SEVESO de l'usine, ont généré des inquiétudes de la part du public. Cumul du classement SEVESO des 2 usines RYAM et ReSTart, extension ou individualisation du classement ont suscité des échanges. La question de la faisabilité de l'implantation **d'une usine SEVESO en milieu urbain** a été posée.

« Restart prévoit un probable classement en Seveso seuil bas, donc cela veut dire que les risques et produits sont déjà identifiés (pas indiqués dans le dossier) merci de nous communiquer ces éléments importants pour la population. »

Contribution en ligne

« Est-ce que le seuil SEVESO va changer ? »

Rencontre - salariés de RYAM

« Peut-on construire une nouvelle usine SEVESO dans un milieu urbanisé ? »

Contribution en ligne

Certain.e.s riverain.e.s ne comprennent pas l'absence de contraintes pour cette implantation industrielle présentant des risques à proximité de leurs habitations.

> *« Pour RYAM : c'est une usine SEVESO et autour de son périmètre, on impose des distances de sécurité, interdisant par exemple aux particuliers de bâtir à moins de 600 m à 800 mètres. Mais, dans votre cas, on autoriserait l'implantation de cette nouvelle usine à proximité immédiate de lotissements, sans imposer aucune distance règlementaire, sans même savoir quelles normes seraient à respecter. »*
>
> Réunion d'ouverture

. Le risque industriel

Des interrogations ont porté sur **les volumes de stockage de produits à risque**, le pouvoir d'explosion de l'hydrogène, du kérosène synthétique, relevant la **proximité d'habitations** par rapport au site.

> « *Quels sont les risques réels liés à la production d'hydrogène malgré, j'ose le croire, toutes les mesures de protection mises en place pour ce projet dans le voisinage plus ou moins proche !* »
>
> Coupon T

L'historique des incidents intervenus chez RYAM et la fabrication d'hydrogène, gaz très explosif et corrosif, au sein de ReSTart, ont accentué les inquiétudes pour une partie des riverains.e.s en termes de nuisances et de rayon de danger et il a été demandé à avoir connaissance de l'étude de dangers.

> *« De plus, RYAM, actuellement, génère des nuisances à la suite de ses activités et à des accidents comme en début d'année 2025 (lâchage de H2S et NH3, gaz reconnus toxiques). Qu'en sera-t-il avec l'ajout de ReStart ? »*
>
> Cahier d'acteur Les Ecologistes Landes

. Le risques inondation

Une partie du public a soulevé la question du risque inondation :

> *« Pouvez-vous nous communiquer les éléments de contexte hydrographique et sur le risque inondation de ce secteur Tartas-Begaar, les conséquences possibles sur la diminution du couvert végétal et de l'évapotranspiration, remontée locale du niveau de la nappe et l'augmentation des débits et des ruissellements dans les cours d'eau en aval)? Quelles mesures VERSO Energy a-t-elle identifiées de mettre en place pour éviter ou limiter ce phénomène* ? »
>
> Contribution en ligne

. Le risque incendie

Le risque incendie a aussi été questionnée :

> « *Pouvez-vous nous communiquer les mesures envisagées pour prévenir le risque incendie sur chacune des éléments du projet et sur l'ensemble des sites RYAM, son unité de production bioéthanol et Verso Energy (mesures réglementaires et/ou supplémentaires : surveillance vidéo, bouton d'arrêt d'urgence des postes de transformation, numéro d'urgence, disponibilité du personnel, formation du personnel, accessibilité du site en cas d'intervention, plan d'intervention interne …) ?* »
>
> Contribution en ligne

. La qualité de l'air

Concernant l'impact sur la qualité de l'air, des demandes de précision sont formulées sur les **émissions olfactives et les polluants rejetés (**polluants présents dont nanoparticules**).** Certain.e.s ont demandé la mise en place **d'une station de mesure de la qualité de l'air** avec la fédération Atmo.

> *« Je souhaiterai formuler une demande de saisine d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour l'installation de capteurs d'analyse de l'air sur le territoire ; ... Pourquoi ne pas créer un observatoire participatif de la qualité de l'air sur le territoire du pays tarusate en lien avec Atmo ? »*
>
> Réunion d'ouverture

. Les nuisances sonores

Certain.e.s ont exprimé leur confiance par rapport au projet sur notamment la question du bruit :

« Sur le bruit : ce point est évoqué dès le départ du projet. Aujourd'hui, nous pouvons être confiants car pris dès la conception des installations process voire intégration paysagère. »

Contribution en ligne

D'autres ont fait ressortir la question **du bruit comme un sujet prégnant**, ressenti comme une nuisance inévitable avec cumul de bruit des 2 activités et ont demandé des mesures avant installation :

« RYAM dit ne pas faire de bruit alors que le bruit est insupportable. »

Contribution en ligne

« Je vous invite dès maintenant à faire un point zéro. Demain pour votre nouvelle installation démarrée, vous pourrez voir l'émergence du bruit sur la ville ! Si les limites de propriétés sont de 60 Db pour vous et 60 dB pour RYAM : 2x60 dB ne fait pas 60 Db ?

Contribution en ligne

. Les nuisances olfactives

Une partie du public s'est exprimée, faisant part de son inquiétude quant aux nuisances olfactives que pourrait engendrer le projet, en évoquant notamment la crainte d'incidents similaires à ceux survenus chez RYAM.

. Les nuisances lumineuses

Certain.e.s riverain.e.s ont également fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis des nuisances lumineuses déjà subies :

« Je tiens à le préciser, les nuisances lumineuses sont réelles, car depuis nos domiciles proches de l'usine, nous vivons en plein jour… de jour comme de nuit. Les installations actuelles produisent une lumière constante, y compris la nuit, qui perturbe notre environnement. Alors, ma question est simple : qu'est-ce qui peut être fait pour cela ? Quels engagements peuvent être pris, quelles compensations peuvent être envisagées pour les habitants directement concernés par ces nuisances ? »

Réunion d'ouverture

. Ilot de chaleur

La SEPANSO a alerté, dans son cahier d'acteur, sur l'existence d'un îlot de chaleur urbain industriel sur le site de Tartas-Bégaar liée à *«la concentration industrielle associée à des surfaces minéralisées importantes, des toitures métalliques, une absence de végétalisation significative et des émissions thermiques » :*

« Les données climatiques régionales et les observations locales montrent une élévation moyenne des températures sur cette zone par rapport à l'environnement rural adjacent, notamment en période estivale. »

9- La concertation continue

Le public a demandé à avoir connaissance des études avant l'enquête publique afin d'en débattre notamment pendant la concertation continue :

« Dans le dossier et dans les réponses aux questions il est indiqué que certaines réponses ne pourront être apportées qu'après que le ou les scénarios aient étés retenus (étude d'impact, demande d'autorisation environnementale, classement ICPE, Etude des danger…) pourrons-nous avoir connaissance de ce(s) scénario(s) avant le dépôt de permis de construire (prévu fin 2025) mais aussi avant le dépôt des documents pour l'enquête publique. »

Contribution en ligne

3-1-2 Synthèse des propositions du public ayant émergé pendant la concertation

Le public et en particulier les associations ou organisations ont émis des propositions visant à améliorer le projet ReSTart et à accompagner les futurs salariés dans leur nouveau cadre de vie. Toutes les propositions ont le mérite d'être faites et permettent aux porteurs du projet, aux responsables publics ou privés d'anticiper et de considérer toutes les interconnexions réelles avec RYAM et sans se limiter au seul projet ReSTart qui ne peut exister de manière isolée.

Propositions d'amélioration du projet émanant du public :

Priorité à la sobriété

L'objectif de sobriété est présenté comme un préalable à l'opportunité du projet et donne lieu à des conditions comme demandées par les « Ecologistes Landes » :

- Réserver l'aviation à ce qui est indispensable comme la défense et les besoins médicaux.
- Réduire les longs courriers de confort et de tourisme.
- Remplacer l'avion par le train pour les courtes distances.

Seuil SEVESO

Pour la SEPANSO et les « Ecologistes Landes », il faut requalifier le site en SEVESO seuil haut, compte tenu de la densité des activités à risques.

Protection de l'environnement

L'union locale de la CGT de Tartas et un conseiller régional demandent de doter le site de ReSTart de structures appropriées et placées sous contrôle permanent et renforcé des organismes d'état (Carsat, DREAL, Agence de l'eau, …).
L'union locale de la CGT de Tartas demande d'élargir les droits des salariés et des populations landaises et plus spécifiquement du Pays tarusate afin de leur permettre d'intervenir efficacement sur les enjeux environnementaux et de garantir un véritable droit à l'information environnementale des populations.

La SEPANSO propose de :

- Impliquer et de consulter des organismes de contrôle des mesures de prévention santé, sécurité et environnement avant le début du chantier.
- Mettre en place un système de surveillance indépendant confié à des universitaires et un groupe d'étudiants pour :
  . installer des capteurs citoyens ou ATMO open source,
  . visualiser en temps réel les données environnementales locales,
  . établir des scénarii d'interventions coordonnées.

La SEPANSO préconise également un panel de mesures pour réduire l'îlot de chaleur constaté :

- désimperméabilisation des sols,
- plantations d'essence locale,
- création de zones végétalisées en toitures,
- mise en place d'ombrières photovoltaïques,
- fontaines végétales ou brumisateurs à eau recyclée,
- mise en place de technologies de récupération de chaleur,

et liste des mesures adaptées à chacune des 3 structures présentes sur Tartas (RYAM, Avébène et ReSTart) en précisant, pour ReSTart, la demande de mise en place ou l'utilisation de :

- matériaux à forte inertie thermique,
- refroidissement des unités techniques,
- plan de végétalisation,
- intégration des obligations issues de la loi Climat et Résilience dès sa conception.

Prévention des risques

L'union locale CGT Tartas propose de :

- Rendre obligatoire (sous peine d'amende) l'utilisation de la voie ferrée pour les trois entités pour les produits chimiques livrés et expédiés sous forme liquide.
- Créer une Union Economique et Sociale (UES) pour les trois entités et les instances représentatives du personnel correspondantes et les doter de capacités d'intervention en matière

d'environnement, avec par exemple un droit de veto suspensif dès lors qu'il y a présomption de risques pour la santé des travailleuses et travailleurs.
- Créer une structure indépendante en charge d'assurer la sûreté, la sécurité et les secours aux victimes, afin d'assurer au mieux la sécurité des salariés.

Elle propose également que les organismes de contrôle des mesures de prévention santé, sécurité et environnement soient impliqués et consultés avant le début du chantier.

La SEPANSO souhaite la mise en place d'une information claire et régulière à destination des employés, des riverains, les intégrant dans les dispositifs de prévention du risque incendie.

Des citoyen.ne.s ont proposé de créer un observatoire participatif de la qualité de l'air sur le territoire du pays tarusate, en lien avec la fédération Atmo. Ce serait un outil concret, transparent, et accessible, pour suivre l'évolution des émissions et des polluants atmosphériques autour du projet, avant, pendant et après sa mise en œuvre

En matière d'emplois

L'union locale de la CGT Tartas demande au porteur de projet de :

- Créer un pôle emploi / formation voire un CFA pour favoriser les recrutements et la mobilité au sein des trois sites.
- S'engager par écrit dans une démarche de transparence complète sur les contrats de travail en associant l'inspection du travail et les organisations syndicales, en portant l'exigence constante que le socle minimum pour tous les travailleurs soit le code du travail Français, conformément à la directive européenne.
- Garantir le suivi des contrats de travail par l'inspection du travail et les organisations syndicales.
- Harmoniser les normes sociales salaires, accords d'entreprise, mutuelle, conditions de travail, primes, etc.. des trois entités et mutualiser au maximum les moyens et les ressources pour éviter la concurrence entre les 3 structures du site, et ce, via :
  . Une négociation commune de l'organisation du travail sur les horaires, la durée, les rythmes de travail, les astreintes, …
  . La création de passerelles et de conventions entre les trois entités pour favoriser la mobilité et la reconversion des travailleurs, tout en garantissant qu'ils puissent rester dans le bassin d'emploi.

De plus, elle propose une mise en commun, sur les sites de Tartas, de bâtiments sociaux pour héberger les syndicats et les CSE des trois entités (RYAM, Avébène et ReSTart),

En matière de formation

L'union locale de la CGT Tartas propose la création d'ateliers de formation pour les métiers de conducteurs de procédés, de la maintenance,
L'union locale CGT et le conseiller régional demandent d'anticiper pour la formation des futurs salariés, en relation avec les différents CFA ou organismes de formations professionnelles voire d'envisager la création d'un CFA pour favoriser les recrutements.

Propositions visant le financement public et les contrats

En matière de subventions

La SEPANSO demande de :

- conditionner les aides et subventions accordées au strict respect des motifs évoqués par le demandeur, sous peine de remboursement,
- créer un observatoire ouvrier sur les aides publiques accordées pour assurer ce suivi,
- mettre en place un système de réexamen des subventions en fonction des étapes vérifiables du projet (emplois, respect des seuils d'émissions, absence de nuisance avérée),
- taxer les dividendes à concurrence des aides accordées pour la construction puis pour l'exploitation. « We want our money back… ».

L'union locale de la CGT propose de créer un observatoire ouvrier sur les aides publiques accordées, taxation des dividendes à concurrence des aides accordées pour la construction puis pour l'exploitation. « We want our money back… ».

Au titre de la transparence

L'union locale CGT de Tartas souhaite la transparence sur les contrats signés par le producteur, en particulier ceux relatifs à la vente de kérosène dit "vert", et demande leur publication.

Propositions d'amélioration du cadre de vie

Les propositions visant l'amélioration du cadre de vie concernent les porteurs de projet et les différents responsables institutionnels, élus notamment.

En matière d'hébergement

Afin de faciliter l'installation de ces salariés et de leur famille au plus près de leur emploi, l'Union locale CGT Landes demande d'organiser l'accueil et l'hébergement des salariés et de leurs familles dans des quartiers ouvriers à créer à proximité :

- pour ceux qui travailleront pendant la phase du chantier,
- pour ceux qui travailleront sur le site de manière pérenne.

La proposition de construire, dès à présent, des quartiers pour ces salariés doit être organisée dans les communes alentour et est conditionnée par la mise en place de **transports en commun pris en charge par les porteurs du projet.** Elle implique aussi un engagement important de la CCPT (Communauté des Communes du Pays Tarusate) pour créer de nouvelles zones constructibles dans un rayon proche de la zone industrielle et anticiper, par l'adaptation du PLUi, les besoins en habitat.

En matière de déplacements

En termes de déplacements et transports, l'union locale CGT Tartas, a demandé de :

- Sécuriser au maximum les déplacements, développer les transports collectifs jusqu'aux pistes cyclables.
- Mettre en place des transports en commun pris en charge par les porteurs du projet pour les déplacements des salariés domicile-travail.

En matière de services publics

L'union locale CGT Tartas propose de redimensionner l'ensemble des services publics et des infrastructures pour répondre aux besoins d'une population qui va s'accroître et faire face aux nouveaux risques.
Elle propose également de créer un réseau d'eau chaude en circuit fermé connectable à l'extérieur du site pour permettre de récupérer la chaleur fatale des trois entités en vue de chauffer des bâtiments publics et/ou une piscine et/ou le(s) quartier(s) ouvrier(s).

Un conseiller régional demande de :

- anticiper et nécessairement réévaluer les besoins de présence de services publics pour accompagner et sécuriser le projet dans toutes ces dimensions,
- compléter les infrastructures, les commerces,
- développer l'offre de santé, de loisirs…

3-2 Réponses et engagements de la maîtrise d'ouvrage

3-2-1 Réponses de la maîtrise d'ouvrage

Sont ici portées les différentes réponses faites par les responsables du projet, Verso Energy et RTE, soit pendant les réunions, ou sur le site internet de la concertation.

Sur l'opportunité du projet

Verso Energy confirme sa conviction *: « la décarbonation de l'aviation repose sur trois leviers complémentaires* :

- *La sobriété, c'est-à-dire la réduction des besoins en énergie (via la modération du trafic notamment) ;*
- *L'efficacité énergétique, pour optimiser les consommations et les technologies ;*
- *La substitution, par des énergies bas-carbone, comme l'hydrogène renouvelable et les carburants synthétiques*. »

Selon le porteur de projet, le projet ReSTart s'inscrit pleinement dans une démarche de transition énergétique et de décarbonation cohérente avec les scénarios prospectifs de l'ADEME et les orientations européennes qui imposent dès 2025, des mandats d'incorporation de carburant durable aux fournisseurs de carburant des plus importants aéroports de l'UE. Les carburants de synthèse, tels que les e-SAF, y sont reconnus comme un levier indispensable pour atteindre les objectifs climatiques dans les secteurs difficiles à électrifier, notamment l'aviation.

Ce projet se concentre sur le 3ème pilier et ne s'oppose en rien aux deux autres. Verso Energy se dit convaincu que le ReSTart est complémentaire à des mesures de sobriété et d'efficacité.

Dans ses réponses aux cahiers d'acteur, l'entreprise revient sur la position citée de l'ADEME et la met en perspective avec d'autres prises de position de l'ADEME qui ne s'oppose pas au développement des carburants de synthèse, comme les e-SAF mais, son soutien, à ces nouveaux carburants, s'accompagne aussi d'un appel à la sobriété, afin de garantir la soutenabilité de la transition.

Pour Verso Energy, ce discours, loin de s'opposer aux e-carburants ou de suggérer qu'ils ne seraient pas utilisés, propose une stratégie équilibrée, combinant innovation, substitution technologique (e-SAF) et modération des usages. C'est exactement la ligne portée par le projet ReSTart.

Il affirme être favorable à des efforts de sobriété pour atteindre le net zéro en 2050 et considère que la production d'e-SAF s'appuie sur des travaux scientifiques reconnus et validés au niveau international. « *C'est une* ***solution identifiée comme essentielle*** *pour réduire les émissions du secteur aérien*. »

Concernant la critique sur l'absence de modèle économique, Verso Energy affirme que le modèle économique repose sur les obligations européennes du règlement ReFuelEU Aviation qui impose dès 2025 des mandats d'incorporation de carburant durable dans les carburants de l'aviation et non sur la valorisation de la captation de CO_2 ou la revente de l'hydrogène.

Sur l'utilisation de l'e-SAF pour d'autres marchés, Verso Energy reconnait les besoins dans d'autres secteurs : maritime, aviation militaire tout en précisant que son choix s'est porté sur la mise en œuvre du règlement européen ReFuelEU visant la décarbonation de l'aviation.

Financement du projet

. La capacité financière de Verso Energy

Verso Energy indique avoir aujourd'hui un capital de 50 millions d'euros. Les autorisations n'étant pas obtenues, il est prématuré, selon elle, de disposer des 1,4 milliards du projet (gaspillage de capitaux dormants)

Elle précise la structure financière du projet :

. 30% financés par les actionnaires (400 millions d'€),

. 70% (1 milliard environ) seront levés par emprunt bancaire, au moment de la décision finale d'investissement, financement qui interviendra 8 mois environ avant le démarrage des travaux, (début 2026).

. La mobilisation des subventions publiques

Concernant les subventions, Verso Energy justifie : « que *le modèle de financement du projet ne repose pas sur des subventions. Le financement de ReSTart peut-être entièrement assuré par les fonds propres et l'endettement de la société. Toutefois, les subventions présentent un intérêt dans la*

mesure où elles permettent de faciliter ou d'accélérer le déploiement du projet. À date, les éventuelles subventions identifiées pour le projet sont les suivantes :

- *L'Innovation Fund, programme européen de soutien aux projets innovants de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs industriels à forte intensité carbone,*
- *L'appel à projets "Technologies et vecteurs énergétiques innovants" de la Région Nouvelle-Aquitaine. »*

Le projet a donc effectivement candidaté à cet appel à projets, en cohérence avec ce qui est indiqué: il ne repose pas sur les subventions pour exister, mais celles-ci peuvent contribuer à son développement.
Concernant, le projet Archypel, celui-ci n'a pas vu le jour et donc Verso Energy a renoncé aux subventions.
Si des aides publiques sont mobilisées, elles seront strictement encadrées par des conventions. Toute subvention est versée suite à la signature d'une convention précisant les garanties et les clauses d'abandon afin d'éviter une mauvaise utilisation des fonds.
Ainsi, *le projet est pensé pour être économiquement viable à long terme, sans dépendre de subventions pour fonctionner. »*

. Les coûts et la viabilité économique du projet

Versos Energy précise que le **e-kérosène** (ou **e-SAF**) est aujourd'hui **4 à 8 fois plus cher** que le kérosène fossile. Cette différence s'explique par le coût élevé des intrants (électricité bas-carbone, CO_2 biogénique, eau), des infrastructures, ainsi que par la nouveauté des technologies industrielles mises en œuvre.
Verso Energy justifie que l'incorporation de carburants durables devient une obligation légale, et non un choix économique. Le e-SAF n'a donc pas à concurrencer le kérosène fossile, mais à répondre à une demande réglementée, croissante et nécessaire pour atteindre les objectifs de décarbonation du secteur aérien.

Les technologies du projet

. La capture du CO_2 biogénique

Verso Energy a indiqué qu'il prenait l'engagement de n'utiliser que 334 Kt de CO_2 issu exclusivement des fumées de RYAM. Le porteur de projet confirme que le projet ReSTart ne prévoit pas d'utiliser de CO_2 fossile, car cela compromettrait les bénéfices environnementaux recherchés.
Versos Energy précise *: « Par exemple, si RYAM utilisait 1 % de combustible fossile, et que donc 1 % du CO_2 émis était d'origine fossile, et 99 % était biogénique, ReSTart ne pourrait valoriser que les 99 % de CO_2 biogénique et donc que 99% de l'émission.*
Les molécules de CO_2 biogénique et de CO_2 fossile étant identiques, c'est uniquement comptablement qu'elles sont différenciées. Par ailleurs, pour faire certifier son carburant comme durable et issu de CO_2 biogénique, ReSTart devra prouver que le CO_2 utilisé est d'origine biogénique et qu'il provient d'une utilisation durable de la biomasse, conformément aux exigences des mécanismes de certification (ex : RFNBO au niveau européen).
Si les sites sont situés à proximité de forêts, c'est parce qu'ils sont adossés à des papeteries historiques, qui exploitent déjà durablement ces ressources. Verso Energy n'a pas vocation et n'a pas l'intention d'exploiter ces forêts. »
Quant à l'absence de réduction de CO_2 mise en cause, Verso Energy précise que l'impact carbone est un élément central du projet ReSTart, qui s'inscrit pleinement dans une logique de décarbonation. Il peut être appréhendé de deux manières complémentaires :

- D'une part, le projet permet d'éviter une double émission de CO_2 : celle qui aurait eu lieu chez RYAM (où le CO_2 biogénique est capté) et celle liée à l'usage de carburants fossiles dans l'aviation. Le carbone biogénique est ainsi réutilisé au lieu d'être relâché, sans ajout de carbone fossile dans l'atmosphère.
- Deuxièmement, il y a effectivement un remplacement d'émissions fossiles au niveau de l'avion par des émissions biogéniques.

. Les fumées

Verso Energy indique que les études concernant les fumées sont en cours. La vitesse des fumées de RYAM qui ne seront pas utilisées par ReSTart fait partie des aspects à étudier avec la DREAL.
Les rejets de fumées après prétraitement et captage de CO_2 se feront dans une nouvelle cheminée installée au-dessus de l'absorbeur de CO_2, les conditions de rejet restant à définir.
Les effluents issus du lavage des fumées seront traités avec les autres effluents du projet ReSTart.

. Le traitement par solvant

Verso Energy a indiqué que le choix du solvant est en cours d'étude, ces données seront disponibles ultérieurement.

. Production d'hydrogène par électrolyse

Sur le process par électrolyse et les questions techniques de polymérisation, Verso Energy confirme que le procédé méthanol-to-Jet met en œuvre une oligomérisation, c'est à dire l'assemblage de petites molécules comme l'éthylène et le propylène (qui sont des oléfines) et servent d'intermédiaire de réactions produits à partir du méthanol dans les premières étapes du procédé, pour former des chaînes carbonées de taille modérée.

Verso Energy explique que la production d'hydrogène se fait sans stockage significatif.
Concernant les découvertes récentes de gisements d'hydrogène naturel, Verso Energy répond que cette technologie n'en est pas au stade de mise en œuvre d'exploitation.

. La méthanolation

A la question sur les dégazements de diazote au niveau des purges, Verso Energy indique que certaines étapes du procédé génèreront des purges gazeuses contenant principalement du diazote, qui est le gaz le plus répandu dans de l'air de l'atmosphère (78%).

. La production d'e-SAF par le procédé de méthanol-to-jet

Verso Energy maintient sa volonté de limiter la production d'e-SAF au 81kt/an et précise que la consommation de kérosène est actuellement de 6,2 Mt en 2023 pour 7,7 Mt estimés pour 2025. « *L'augmentation de la production impliquerait des changements significatifs que Verso Energy ne souhaite pas entreprendre*. *En effet, augmenter la taille de l'unité de capture de CO_2 du projet ReSTart entraînerait un design et un coût moins optimisés.*
Dans l'hypothèse où RYAM ne pourrait plus fournir de CO_2 biogénique,Verso Energy a déclaré que *: « le projet pourrait diversifier ses sources de CO_2 biogénique en s'appuyant sur des réseaux existants et/ou futurs, comme ceux de Téréga, ou encore via un approvisionnement externe en CO_2 biogénique. »*

Les modes de transport

Verso Energy reconnait que le projet aura un impact routier en phase travaux, les itinéraires et le trafic n'étant pas encore été déterminés. L'impact du fonctionnement de l'usine pendant l'exploitation sur le réseau routier local ne sera pas important car le produit principal sera acheminé par train et les principaux entrants (CO, eau et électricité) ne seront pas acheminés.
Concernant l'acheminement de l'e-SAF, Verso Energy s'engage à utiliser la voie ferrée, à hauteur de 2 trains estimés par semaine. Il mettra en place une ITE (Installation Terminale Embranchée) voie ferrée desservant une usine à partir du réseau ferré existant pour l'évacuation des produits. Ainsi le projet disposera de sa propre installation de voie ferrée.

La maîtrise foncière

Pour Verso Energy, le projet ReSTart sera conforme à la Loi Climat et Résilience qui fixe l'objectif zéro artificialisation nette d'ici 2050 et la comptabilisation sera demandé à l'échelon national afin de ne pas pénaliser le territoire.

Durée de vie de ReSTart

Verso Energy indique que le renouvellement des équipements et notamment des électrolyseurs se fera par des filières spécialisées en vue de leur recyclage. Et le coût de renouvellement sera bien pris en compte dans le modèle économique.
La durée de vie de l'installation est d'environ 25 ans. Au bout de ces 25 ans, il sera procédé soit à un démantèlement avec filière de recyclage, soit au renouvellement des équipements pour prolonger la durée de vie de l'installation.

La ressource nécessaire en électricité

. La provenance

Sur la provenance de l'énergie, RTE détaille que *: « le projet ReSTart sera alimenté avec de l'électricité :*

- *Renouvelable produite dans des parcs solaires et éoliens développés par Verso Energy ou des entreprises partenaires. L'approvisionnement sera sécurisé grâce à des « contrats long terme d'achat d'électricité » (ou PPA en anglais, pour « Power Purchase Agreement ») conclus entre la société de projet ReSTart et les producteurs d'énergie renouvelable. A ce jour, Verso Energy n'a pas mené des démarches auprés des agriculteurs de Tartas en vue d'installer des panneaux solaires.*
- *Bas-carbone provenant du marché français de l'énergie. La composition du mix électrique français, majoritairement nucléaire et renouvelable, lui permet d'avoir une empreinte carbone parmi les plus faibles d'Europe*
- *Pour que l'électricité sécurisée par le biais d'un PPA soit reconnue comme renouvelable au sens règlementaire européen, deux conditions doivent être respectées :*
- *Corrélation géographique : le site de production d'énergie doit être situé dans la même « bidding zone » ou zone d'appel d'offre que le site de consommation. Dans le cas de ReSTart, les sites de production avec lesquels le projet pourra contractualiser devront être situés sur le territoire métropolitain.*
- *Corrélation temporelle : l'électricité ne peut être comptabilisée comme renouvelable que lorsqu'elle est réellement produite et injectée sur le réseau électrique au moment même de sa consommation.*
- *ReSTart devra se conformer à ces règles et faire certifier son produit fini par des organismes habilités.*
- *Lorsque l'électricité fournie par le biais de PPA ne suffira pas, la société de projet ReSTart complétera son approvisionnement électrique auprès du marché de l'énergie française. Celui-ci étant à 75% bas-carbone (essentiellement nucléaire) et à 25% renouvelable, cette composition sera reflétée dans la part d'énergie provenant du marché qu'aura contractualisé ReSTart. »*

Pour Verso Energy, le rendement énergétique du projet (entre le SAF et l'électricité utilisée) est évalué entre 40 et 43%, chiffre cohérent avec les technologies actuelles de production d'e-carburants à partir d'hydrogène.

. Le raccordement électrique

Sur le raccordement électrique, RTE précise : « que *du fait notamment de l'énergie électrique nécessaire à la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, le projet nécessitera une alimentation électrique dédiée (d'au moins 380 MW) via le réseau public de transport d'électricité géré par RTE. Verso Energy a contractualisé un raccordement d'une capacité qui répond à son besoin auprès de RTE qui, en tant que co-maître d'ouvrage du projet, s'occupera de la réalisation du raccordement électrique du site ReSTart. Ce raccordement pourrait se faire au niveau des postes électriques déjà présents sur le territoire :*

- *Le poste électrique de Bergé (commune de Bégaar) situé à environ 5 km ;*
- *Le poste électrique de Cantegrit commune de Morcenx-la-Nouvelle) situé à environ 20 km ;*

Aujourd'hui, l'on se situe à la première étape du projet de raccordement, lors de la concertation préalable du public. A l'issue, les enseignements de la concertation préalable du public devront figurer et être intégrés lors d'une seconde phase de concertation propre à RTE dites concertation « Ferracci». L'objectif de cette concertation « Ferracci » est de définir, avec les élus, les services de l'Etat, les chambres consulaires et les associations représentatives, les caractéristiques, l'aire d'étude et le Fuseau de Moindre Impact (FMI) qui seront retenus pour la réalisation du tracé de détail du raccordement. »

RTE indique que les besoins réels qui restent à affiner, induiront le choix de l'utilisation du poste électrique et des conditions de raccordement souterrain ou aérien. Le tracé du raccordement sera réalisé en tenant compte du moindre impact pour la population.

Les enjeux environnementaux

Verso Energy annonce partager pleinement la préoccupation de maîtrise des consommations d'énergie et des ressources dans le cadre du projet et met en œuvre plusieurs leviers pour optimiser ses consommations :

- Recours à des systèmes de refroidissement secs pour réduire la consommation d'eau,
- Compensation des prélèvements via l'objectif de zéro prélèvement net en partenariat avec RYAM,
- Valorisation des chaleurs fatales afin d'améliorer le rendement énergétique global.

. L'eau

Les prélèvements, la consommation d'eau

Verso Energy confirme que RYAM s'approvisionne en eau pour moitié via 5 forages (profondeur entre 120 m et 300 m) et pour moitié via prélèvement dans le Retjons, les autres équipements recensés étant des piézomètres de surveillance de la qualité des eaux de profondeur.
Concernant la consommation nette d'eau, Verso Energy rappelle que « *le projet ReSTart est engagé à atteindre un objectif de zéro prélèvement net. Cela signifie que les 180 m³/h d'eau prélevée pour son fonctionnement seraient entièrement compensés par une réduction équivalente des prélèvements réalisés par le site industriel voisin RYAM. Il ne s'agirait donc pas d'une augmentation nette de la pression sur la ressource en eau, l'augmentation réelle du prélèvement sur la ressource serait nulle.*
Le projet a pour but que ses prélèvements s'inscrivent entièrement dans une réduction des prélèvements de RYAM afin d'assurer un net-zéro prélèvement pour éviter cet écueil. Cette approche permet de limiter l'impact sur la ressource locale et s'inscrit dans une logique de sobriété hydrique.
La consommation nette d'eau est bien de 80m3/h, le reste de 100 m3/h est bien rendue sous forme liquide et correspond aux rejets liquides qui ont subi une transformation, comme des montées en température, et sera traité pour redevenir compatible en composition et température avec le milieu récepteur.
Durant les périodes de sécheresse, la préfecture prendra des mesures pour économiser l'eau. Les unités comme celles du projet ReSTart suivront les restrictions sur les consommations d'eau, allant jusqu'à l'arrêt si nécessaire afin de ne pas concurrencer les besoins essentiels. »

Concernant les économies de prélèvement d'eau, RYAM a précisé en réunion publique *: « Concernant maintenant les fameux 5 % de réduction, il faut bien comprendre que cela n'a rien à voir directement avec Restart. Ces 5 % sont issus d'un programme national lancé par le gouvernement, qui avait sélectionné un certain nombre de sites industriels en France pour explorer des pistes de réduction de consommation, notamment d'eau et d'électricité. Dans ce cadre-là, nous nous étions engagés à étudier une réduction de 5 %, mais c'était un engagement indicatif, à un instant T, bien avant que les chiffres du projet Restart ne soient connus.*
Aujourd'hui, nous nous engageons à aller bien au-delà de ces 5 %, dans le cadre de notre coopération avec Verso Energy, afin de permettre à Restart de soutirer jusqu'à 180 m³/h – non pas en puisant davantage, mais en réduisant d'autant notre propre prélèvement. C'est donc une démarche d'optimisation partagée, cohérente avec la logique d'impact net nul, que nous construisons ensemble »

La réutilisation de l'eau rejetée

Pour Verso Energy, la température de l'eau à 30° n'est pas suffisante, pour alimenter un chauffage urbain ou chauffer une piscine ; il faut plutôt une eau à 90% et tenir compte de la distance.

. La biomasse

Verso Energy s'est engagée : « qu'il n'y aura pas de pression sur la biomasse …

- *Nous ne consommons pas de biomasse, ni aujourd'hui, ni demain.*
- *Nous ne prélevons aucun bois.*
- *Notre procédé repose exclusivement sur la récupération de CO_2 biogénique déjà émis par des industriels comme RYAM. Et je le redis avec force, et je l'assume totalement : Nous ne consommerons pas un seul gramme de biomasse, aujourd'hui ni à l'avenir. C'est un engagement formel de Verso Energy. »*

Le bilan carbone du projet et l'Analyse du Cycle de Vie

Verso Energy souligne que le bilan carbone suit la méthodologie de l'ADEME et ce calcul ne repose pas sur une hypothèse d'augmentation du transport aérien. Le bilan carbone se limitera à comparer deux types de carburant.
Versos Energy précise que les e-SAF permettront de réduire d'environ 65% les émissions de carbone sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Les enjeux socio-économiques

. L'enjeu des emplois

Verso Energy clarifie qu'il s'agit de 250 emplois directs et indirects dont 100 emplois directs et 150 indirects.

. L'impact sur la valeur immobilière des biens

En sus d'une étude sur la valeur immobilière, Verso Energy s'engage à traiter les demandes des riverains directs au cas par cas ou en petit comité avec les personnes concernées.

La prévention des nuisances et des risques industriels

. Risque industriel

Verso Energy indique que ReSTart prendra bien en compte l'effet domino dans son étude de dangers. Concernant les risques liés à l'hydrogène, elle confirme que des mesures de protection seront mises en place pour assurer la sécurité du site et de ses riverains (ventilation suffisante, identification des zones à risques, installation de matériels et équipements adaptés, formation du personnel, exercices de sécurité …).

. Risque inondation

Versos Energy précise que l'étude d'impact étudiera les éléments du contexte hydrographique. Concernant le risque inondation, le projet prendra en compte le PPRI et le secteur à risque inondation du PLU.

. Qualité de l'air

Concernant la qualité de l'air, Verso Energy s'est engagée à étudier la faisabilité d'une installation avec la fédération Atmo pour montrer que le projet va réduire de 85% les émissions atmosphériques liées à la chaudière biomasse actuelle de RYAM : moins de NOx, moins de SOx et moins de particules fines.

. Nuisances olfactives

Verso Energy stipule que les procédés mis en œuvre par ReSTart ne sont pas générateurs d'odeurs.

3-2-2 Engagements de Verso Energy et RTE à la réunion de synthèse

Production

- Limiter la production d'e-Saf à 81 kt/an
- Valoriser un CO_2 biogénique existant
  Sans ajout de consommation de ressource forestière
  Aucune consommation de biomasse dans le projet
- Préserver la ressource en eau
  Un objectif de 0 prélèvement supplémentaire grâce à des économies d'eau de RYAM

Des études complémentaires

- Préciser la destination de l'énergie perdue (cette énergie sera évacuée sous forme de chaleur)
- Gestion du bruit
  Engagement à réaliser des mesures de bruit (merlons/ murs végétaux/ murs anti-bruit etc.), les rendre publiques et communiquer sur les mesures mises en place
- Étudier la faisabilité d'une étude ATMO
- Évaluer l'impact sur l'immobilier
  Verso Energy mènera une étude sur l'évolution de l'immobilier aux alentours à posteriori pour confirmer la tendance observée à Landivisiau
- Mener une étude de dangers rigoureuse

Créer des liens avec le tissu économique local

- Favoriser les entreprises locales dans le déroulement du chantier en collaboration avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie
- Création d'un guide pour promouvoir les services locaux qui sera mis à disposition de tous les intervenants sur le projet

Emplois et formation

- Recrutement de profils locaux pour l'exploitation du site
- Mise en place d'un guichet unique chez Pôle Emploi pour le recrutement
- Collaboration avec les entités de formation locales (écoles d'ingénieurs, lycées techniques…)
  Objectif : Structurer la filière des carburants durables et les emplois associés avec l'ensemble des développeurs de projet et les acteurs du territoire

Eau

- Enjeux liés aux rejets des eaux
  Mise en place de solutions de traitement efficaces en adéquation avec le milieu récepteur

Cadre de vie et nuisances

- Insertion paysagère
  Mise en place d'une intégration paysagère (merlon, murs végétaux, bardages…)
- Trafic lié au chantier : Collaboration avec les collectivités sur toutes les initiatives qui permetraient de réduire les nuisances (déviation du trafic, nettoyage…).

Sécurité

- Mise en place envisageable de Comités type Comités Locaux d'Information et de Concertation (instaurer une culture du risque technologique autour du site, en faisant se rencontrer tous les acteurs concernés : riverains, industriels, collectivités locales, salariés et administration)
- Transparence sur le Plan de Sécurité et d'Intervention

Les engagements pris par RTE

- RTE établira un plan de contrôle et de surveillance de l'émission des champs électromagnétiques de la ligne électrique afin de vérifier la conformité de l'ouvrage à la réglementation, et publiera les données en ligne.
- RTE étudiera des tracés de raccordement qui suivent les infrastructures existantes, notamment la voie ferrée Laluque-Tartas et les voiries communales.
- Dans l'éventualité d'un raccordement électrique qui nécessiterait la création d'une ligne aérienne entre Tartas et Morcenx-la-Nouvelle, RTE étudierait aussi la possibilité de rejoindre la ligne aérienne existante à Bégaar et de renforcer la ligne aérienne existante.

4- Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE). Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garantes, le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

4-1 Précisions à apporter de la part du responsable du projet

A l'issue de ces trois mois de concertation préalable, dans un premier temps il est nécessaire de compléter et de préciser les réponses aux questionnements du public sur les 12 thèmes suivants :

Thème 1 : Le modèle économique et la viabilité économique du projet

Question 1.1 : Quel serait le découpage du financement du projet par étape ? L'ordre des montants de la part de subventions publiques de toutes natures (locales, départementales, régionales, nationales, européennes…) que le projet Restart pourrait obtenir dans le budget total ?
Question 1.2 : Est-ce que Verso Energy envisagerait d'exporter ? Si oui, vers quelles destinations ou quels marchés ?

Thème 2 : La viabilité technologique et les procédés utilisés

Question 2.1 : Que serait-il prévu en cas de baisse significative de l'activité de RYAM ?
Question 2.2 : Est-ce que la chaleur produite par les procédés pourrait être utilisée ?

Thème 3 : La maîtrise foncière

Question 3 : Quel serait le périmètre et les parcelles des 4 unités ?

Thème 4 : La provenance électrique, l'efficacité énergétique et les champs électromagnétiques

Question 4.1 : Quelle serait la part de l'électricité d'origine nucléaire et d'origine renouvelable ?
Question 4.2: Quel serait le rendement énergétique global du projet sur l'ensemble du cycle de vie du produit ?
Question 4.3: Quel serait précisément le plan de contrôle et de surveillance de l'émission des champs électromagnétiques pour le raccordement électrique ?

Thème 5 : Etudes à publier au fil de leur avancement

Afin de compléter les informations et la connaissance du public sur ce projet, un certain nombre d'études devront être publiées sur le site de la concertation au fil de leur avancement, merci de préciser pour chacune d'entre elles dans quel délai ? Et si un résumé non technique sera associé à ces études :

- Etudes rejet eau milieu récepteur
- Etude d'impact
- Etude de dangers qui prendrait également en compte la présence de la papeterie RYAM et les éventuels effets de l'un vers l'autre
- Etude gestion du bruit en collaboration avec les riverains et préciser les mesures : merlons/ murs végétaux/ murs anti-bruit etc.), les rendre publiques et communiquer sur les mesures mises en place
- Etude sur l'évolution de l'immobilier aux alentours à posteriori pour confirmer la tendance observée à Landivisiau
- Étudier la qualité de l'air avec ATMO
- Etude des tracés de raccordement électrique qui suivent les infrastructures existantes, notamment la voie ferrée Laluque-Tartas et les voiries communales.
- Etude de la possibilité de rejoindre la ligne aérienne existante à Bégaar et de renforcer la ligne aérienne existante (Dans l'éventualité d'un raccordement électrique avec création d'une ligne aérienne entre Tartas et Morcenx-la-Nouvelle)

Thème 6 : Le bilan carbone

Question 6.1 : Comment serait calculé le bilan carbone global du projet ReSTart ?
Question 6.2 : Ce bilan carbone inclura-t-il les travaux ?
Question 6.3 : Ce bilan carbone global du projet ReStart sera-t-il mis à la disposition du public ? Un résumé non technique, accessible et compréhensible par tous, accompagnera-t-il ce bilan ?

Thème 7 : L'analyse du cycle de vie

Question 7 : L'analyse du cycle de vie du projet ReStart sera-t-elle mise à la disposition du public ? Un résumé non technique, accessible et compréhensible par tous, accompagnera-t-elle cette analyse ?

Thème 8 : Les différentes phases de travaux

Question 8.1 : Quelle serait la nature et le volume de nuisances pendant les phases de travaux et raccordement ?
Question 8.2 : Quels seraient les volumes de transport de matériaux pendant les travaux ?
Question 8.3 : Quel serait l'impact de la circulation générée vis-à-vis des riverains (flux et bruit) ? Quel serait le volume de trafic envisagé pendant la phase travaux ?
Question 8.4 : Comment se fera la collaboration avec les collectivités locales pour mettre en place des mesures visant à réduire les nuisances, telles que la déviation du trafic ou le nettoyage régulier des voiries ?

Thème 9 : Les enjeux environnementaux

Question 9.1 : Pourriez-vous préciser comment RYAM prévoit de réaliser ses économies d'eau afin de permettre au projet ReStart d'atteindre l'objectif de zéro prélèvement supplémentaire ?
Question 9.2 : Quels seraient les modes de traitement des eaux industrielles/usées, le niveau de qualité de rejet ? Y aura-t-il des mesures prises pour réduire la température de l'eau avant rejet dans le milieu ?
Question 9.3 : Quel serait le milieu récepteur des rejets d'eau ?
Question 9.4 : Quelles seraient les mesures Éviter–Réduire–Compenser (ERC) envisagées dans le cadre du projet ? Quelles actions concrètes seraient mises en œuvre pour éviter les impacts, lesquelles viseraient à les réduire, et quelles mesures compensatoires seraient prévues lorsque les impacts résiduels ne pourront être évités ?

Thème 10 : Ilot de chaleur et adaptation climatique

Question 10.1 : Quelles dispositions seraient envisagées pour limiter l'îlot de chaleur ?
Question 10.2 : Suite aux différentes propositions formulées par la SEPANSO dans son cahier d'acteur (p. 5/6), quelles seraient les mesures concrètes mises en place ?

Thème 11 : La prévention des nuisances et des risques industriels

Question 11.1 : Quelles seraient les mesures de réduction du bruit adéquates pour limiter l'impact des nuisances des unités ?
Question 11.2 : Quels seraient les volumes de stockage à risque, concerné notamment par le classement Seveso et leurs distances d'éloignement aux habitations ?
Question 11.3 : Quelles mesures seraient envisagées pour limiter les impacts sur le paysage ?
Question 11.4 : Comment seraient intégrées les futurs salariés et les salariés de RYAM à la prévention des risques et aux moyens de protection incendie ?
Question 11.5 : Comment envisagez-vous de démontrer l'amélioration de la qualité de l'air ? Quels outils ou dispositifs de mesure seraient mobilisés ?
Question 11.6 Sur quelles données ou hypothèses repose l'annonce d'une réduction de 80 % des émissions de poussières ?
Question 11.7 : Qui seraient précisément les membres du Commission Locale de l'Information ? Comment s'articulerait son fonctionnement ?
Question 11.8 : Pensez-vous créer une Union Economique et Sociale (UES) pour les trois entités et les instances représentatives du personnel correspondantes et les doter de capacités d'intervention en matière d'environnement, avec par exemple un droit de veto suspensif dès lors qu'il y a présomption de risques pour la santé des travailleuses et travailleurs.

Thème 12 : L'impact sur le territoire et l'emploi

Question 12.1 : Quelle serait la répartition des effectifs par métiers en phase de production ?
Question 12.2 : Quelles seraient les dispositions envisagées pour garantir des conditions de travail et le bien-être au travail ?

Question 12.3 : Quelles seraient les dispositions pour harmoniser les normes sociales entre RYAM et Verso Energy : salaires, accords d'entreprise, mutuelle, conditions de travail, primes…
Question 12.4 : Quelles mesures seraient prévues pour favoriser les entreprises locales en phase travaux ?
Question 12.5 : Quelles mesures seraient prévues pour le recrutement de profils locaux pour l'exploitation du site ?
Question 12.6 : Quelles mesures seraient envisagées pour la formation ?
Question 12.7 : Pensez-vous créer un bâtiment social commun accessible depuis l'extérieur pour accueillir les syndicats et les CSE des trois entités, comme demandé par la CGT Landes ?

4-2 Recommandations des garantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Recommandation 1 : les garantes demandent aux porteurs de projet :

- d'étudier et de répondre à toutes les propositions émanant du public (cf. p52 à p54 de ce bilan),
- de confirmer tous leurs engagements pris lors de cette concertation (cf. p60/61 de ce bilan),
- de veiller à répondre toutes les questions posées.

Recommandation 2 : les garantes, recommandent que la réponse de Verso Energy et RTE aux demandes de précisions et recommandations, publiée deux mois après ce bilan, fasse l'objet d'une première réunion publique de reddition des comptes, afin de pouvoir préciser les arguments et contributions du publics que Verso et RTE ont ou n'ont pas pris en considération et qu'ils puissent justifier leurs choix.

Recommandation 3 : si la décision est prise de poursuivre le projet, il conviendrait de proposer des modalités de concertation continue. Cette concertation continue aura pour objectif de mettre en débat les éléments manquants pendant la concertation préalable (études ou autre) et de continuer à informer et à concerter le public jusqu'à l'enquête publique.

Les garantes demandent à minima :
Recommandation 3-1 : que le site internet dédié à la concertation reste actif avec tous les documents versés à la concertation, les contributions accompagnées de leur réponse, le présent bilan de la concertation, la réponse de la maîtrise d'ouvrage qui est le socle pour démarrer la concertation continue.
Au travers de l'ensemble de ces recommandations, les garantes demandent à la maîtrise d'ouvrage de permettre aux habitant.e.s et usager.e.s du territoire d'avoir connaissance des suites données à la concertation, mais aussi de garantir une continuité de l'information sur un temps long, au-delà des éventuelles autorisations.

Recommandation 3-2 : d'actualiser le calendrier eu égard à son évolution

- Mise en ligne sur le site internet et mise à jour régulière d'un calendrier des étapes du projet : réalisation des différentes études, instruction des dossiers de demande d'autorisation, enquête publique… et des jalons du processus décisionnel.
- Création et mise en ligne d'un calendrier des travaux.

Recommandation 3-3 : fiches thématiques
Les garantes recommandent de créer des nouvelles fiches thématiques :

- l'analyse socio-économique,
- le bilan carbone du projet,
- l'analyse du cycle de vie du projet.

Recommandation 3-4 : dès que le périmètre des 4 unités sera arrêté, d'en informer le public sur le site internet.

Recommandation 3-5 : assurer la réalisation, la finalisation et la publication des différentes études au fil de leur avancement sur le site internet de la concertation : étude d'impact, étude de dangers, étude acoustique, étude sur la qualité de l'air, bilan carbone, analyse du cycle de vie, ainsi que leurs différentes versions, accompagnées d'un résumé non technique accessible au grand public. Il conviendrait également de préciser les mesures de compensation envisagées et de mises en œuvre.

Recommandation 4 : mise en place de comités de riverain.e.s
Recommandation 4.1 : mettre en place un comité de riverain.e.s qui serait associé étroitement au projet. Ce comité aurait pour mission de participer activement aux décisions concernant l'implantation des unités, en veillant à ce que leur localisation soit la plus adaptée possible aux réalités du terrain et aux attentes des habitant.e.s. Par ailleurs, il travaillerait à définir, en collaboration avec les porteurs de projet et les experts, les mesures de protection et les dispositifs visant à limiter les nuisances sonores, visuelles, environnementales ou autres susceptibles d'impacter le quotidien des riverain.e.s.
Ce comité permettrait ainsi d'instaurer un dialogue régulier, transparent et constructif entre les habitant.e.s et les différents acteurs du projet, favorisant une meilleure prise en compte des préoccupations locales. Il pourrait se réunir périodiquement tout au long des phases de conception, de réalisation et d'exploitation, et constituer un canal privilégié pour le suivi des impacts et la mise en œuvre d'éventuelles mesures correctives.

Recommandation 4.2 : pour les riverain.e.s concerné.e.s par la question immobilière, mettre en place un **comité restreint** pour travailler avec eux l'impact sur la valeur de leur bien.

Recommandation 5 : mettre en place une **Commission Locale d'Information (CLI)** qui permettrait d'assurer une information transparente et continue sur les activités et les risques liés aux nouvelles installations. Cette instance aurait pour missions principales de suivre l'impact environnemental et sanitaire du site, de veiller aux conditions de travail et de favoriser un dialogue régulier entre les parties prenantes.
La CLI pourrait être composée, entre autres, de représentants d'associations environnementales, de syndicats, de représentants de RYAM, de riverains, ainsi que de personnes qualifiées. Elle se réunirait régulièrement et rendrait compte de ses activités deux fois par an lors de réunions publiques, permettant ainsi une restitution accessible et une participation citoyenne.
Cette commission pourrait être constituée dès la phase travaux et ainsi réunir les parties prenantes dès cette phase.

Recommandation 6 : ateliers débats
Les garantes demandent que la concertation continue soit rythmée par plusieurs temps forts, via des ateliers afin de mettre en débat l'avancée du projet accompagnée des nouvelles informations. Sur chacun d'eux, une attention sera portée sur **un large temps d'expression du public** avec un format hybride**.**

Recommandation 7 : pour continuer à informer le public de manière régulière, les garantes préconisent **la réalisation d'une newsletter** pour communiquer sur les temps forts de la concertation continue, sur les études réalisées, sur les évolutions du projet, sur ses actualités et attirer l'attention sur les enseignements tirés des études d'impact. Cette newsletter serait disponible sur le site internet et communiquée à toute personne qui aurait créé un compte sur le site internet de la concertation en demandant d'être informée régulièrement sur le projet.

Conclusion

Cette concertation préalable, d'une durée de trois mois, a permis une certaine mobilisation du public sur un territoire rural.
Si le projet n'a pas connu d'évolution substantielle au cours de la concertation, des propositions ont néanmoins été formulées par le public dans une perspective d'amélioration. Plusieurs points de vigilance ont également été soulevés, en particulier concernant les enjeux environnementaux, la qualité du cadre de vie, ainsi que la prévention des risques pour les riverain.e.s, les salarié.e.s de RYAM et les futur.e.s employé.e.s du site.

Les contributions ont conduit Verso Energy à réaffirmer plusieurs engagements, notamment la limitation de la production d'e-SAF à 81 kt/an, sans recours à la biomasse directe, et avec un objectif de zéro prélèvement supplémentaire, rendu possible grâce aux économies d'eau prévues par RYAM.
Par ailleurs, une attention particulière a été portée par le public au développement des liens avec le tissu local, à l'emploi, à la formation, aux impacts environnementaux et à la gestion des risques.

Si Verso Energy décide de poursuivre le projet, une concertation continue devra être mise en place.
Elle devra permettre de rassembler à nouveau l'ensemble des parties prenantes et le public, afin de poursuivre les échanges, et continuer la concertation jusqu'à l'enquête publique, en s'appuyant sur des études complémentaires et des informations actualisées.

Liste des annexes

Annexe 1 –Tableau des demandes de précisions et recommandations des garantes

Annexe 2 – Décision organisant une concertation préalable et désignant Hélène Sarriquet et Marion Thenet comme garantes

Annexe 3 – Lettre de mission des garantes

Annexe 4 – Prescription des garantes du 24 janvier 2025

Annexe 5 – Prescription des garantes du 25 avril 2025

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations 18/07/25	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse **Thème 1 : Le modèle économique et la viabilité économique du projet** Question 1.1 : Quel serait le découpage du financement du projet par étape ? L'ordre des montants de la part de subventions publiques de toutes natures (locales, départementales, régionales, nationales, européennes…) que le projet Restart pourrait obtenir dans le budget total ? Question 1.2 : Est-ce que Verso Energy envisagerait d'exporter ? Si oui, vers quelles destinations ou quels marchés ? **Thème 2 : La viabilité technologique et les procédés utilisés** Question 2.1 : Que serait-il prévu en cas de baisse significative de l'activité de RYAM ? Question 2.2 : Est-ce que la chaleur produite par les procédés pourrait être utilisée ?			
Thème 3 : La maîtrise foncière Question 3 : Quel serait le périmètre et les parcelles des 4 unités ?			

Thème 4 : La provenance électrique, l'efficacité énergétique et les champs électromagnétiques Question 4.1 : Quelle serait la part de l'électricité d'origine nucléaire et d'origine renouvelable ? Question 4.2: Quel serait le rendement énergétique global du projet sur l'ensemble du cycle de vie du produit ? Question 4.3: Quel serait précisément le plan de contrôle et de surveillance de l'émission des champs électromagnétiques pour le raccordement électrique ?			
Thème 5 : Etudes à publier au fil de leur avancement Afin de compléter les informations et la connaissance du public sur ce projet, un certain nombre d'études devront être publiées sur le site de la concertation au fil de leur avancement, merci de préciser pour chacune d'entre elles dans quel délai ? Et si un résumé non technique sera associé à ces études : - Etudes rejet eau milieu récepteur - Etude d'impact - Etude de dangers qui prendrait également en compte la présence de la papeterie RYAM et les éventuels effets de l'un vers l'autre - Etude gestion du bruit en collaboration avec les riverains et préciser les mesures : merlons/ murs végétaux/ murs anti-bruit etc.), les rendre publiques et communiquer sur les mesures mises en place - Etude sur l'évolution de l'immobilier aux alentours à posteriori pour confirmer la tendance observée à Landivisiau - Étudier la qualité de l'air avec ATMO - Etude des tracés de raccordement électrique qui suivent les infrastructures existantes, notamment la voie ferrée Laluque-Tartas et les voiries communales. - Etude de la possibilité de rejoindre la ligne aérienne existante à Bégaar et de renforcer la ligne aérienne existante (Dans l'éventualité d'un raccordement électrique avec création d'une ligne aérienne entre Tartas et Morcenx-la-Nouvelle)			
Thème 6 : Le bilan carbone Question 6.1 : Comment serait calculé le bilan carbone global du projet ReSTart ? Question 6.2 : Ce bilan carbone inclura-t-il les travaux ? Question 6.3 : Ce bilan carbone global du projet ReStart sera-t-il mis à la disposition du public ? Un résumé non technique, accessible et compréhensible par tous, accompagnera-t-il ce bilan ?			

Thème 7 : L'analyse du cycle de vie Question 7 : L'analyse du cycle de vie du projet ReStart sera-t-elle mise à la disposition du public ? Un résumé non technique, accessible et compréhensible par tous, accompagnera-t-elle cette analyse ?			
Thème 8 : Les différentes phases de travaux Question 8.1 : Quelle serait la nature et le volume de nuisances pendant les phases de travaux et raccordement ? Question 8.2 : Quels seraient les volumes de transport de matériaux pendant les travaux ? Question 8.3 : Quel serait l'impact de la circulation générée vis-à-vis des riverains (flux et bruit) ? Quel serait le volume de trafic envisagé pendant la phase travaux ? Question 8.4 : Comment se fera la collaboration avec les collectivités locales pour mettre en place des mesures visant à réduire les nuisances, telles que la déviation du trafic ou le nettoyage régulier des voiries ?			
Thème 9 : Les enjeux environnementaux Question 9.1 : Pourriez-vous préciser comment RYAM prévoit de réaliser ses économies d'eau afin de permettre au projet ReStart d'atteindre l'objectif de zéro prélèvement supplémentaire ? Question 9.2 : Quels seraient les modes de traitement des eaux industrielles/usées, le niveau de qualité de rejet? Y aura-t-il des mesures prises pour réduire la température de l'eau avant rejet dans le milieu ? Question 9.3 : Quel serait le milieu récepteur des rejets d'eau ? Question 9.4 : Quelles seraient les mesures Éviter–Réduire–Compenser (ERC) envisagées dans le cadre du projet ? Quelles actions concrètes seraient mises en œuvre pour éviter les impacts, lesquelles viseraient à les réduire, et quelles mesures compensatoires seraient prévues lorsque les impacts résiduels ne pourront être évités ?			
Thème 10 : Ilot de chaleur et adaptation climatique Question 10.1 : Quelles dispositions seraient envisagées pour limiter l'îlot de chaleur ? Question 10.2 : Suite aux différentes propositions formulées par la SEPANSO dans son cahier d'acteur (p. 5/6), quelles seraient les mesures concrètes mises en place ?			

Thème 11 : La prévention des nuisances et des risques industriels Question 11.1 : Quelles seraient les mesures de réduction du bruit adéquates pour limiter l'impact des nuisances des unités ? Question 11.2 : Quels seraient les volumes de stockage à risque, concerné notamment par le classement Seveso et leurs distances d'éloignement aux habitations ? Question 11.3 : Quelles mesures seraient envisagées pour limiter les impacts sur le paysage ? Question 11.4 : Comment seraient intégrées les futurs salariés et les salariés de RYAM à la prévention des risques et aux moyens de protection incendie ? Question 11.5 : Comment envisagez-vous de démontrer l'amélioration de la qualité de l'air ? Quels outils ou dispositifs de mesure seraient mobilisés ? Question 11.6 Sur quelles données ou hypothèses repose l'annonce d'une réduction de 80 % des émissions de poussières ? Question 11.7 : Qui seraient précisément les membres du Commission Locale de l'Information ? Comment s'articulerait son fonctionnement ? Question 11.8 : Pensez-vous créer une Union Economique et Sociale (UES) pour les trois entités et les instances représentatives du personnel correspondantes et les doter de capacités d'intervention en matière d'environnement, avec par exemple un droit de veto suspensif dès lors qu'il y a présomption de risques pour la santé des travailleuses et travailleurs.			
Thème 12 : L'impact sur le territoire et l'emploi Question 12.1 : Quelle serait la répartition des effectifs par métiers en phase de production ? Question 12.2 : Quelles seraient les dispositions envisagées pour garantir des conditions de travail et le bien-être au travail ? Question 12.3 : Quelles seraient les dispositions pour harmoniser les normes sociales entre RYAM et Verso Energy : salaires, accords d'entreprise, mutuelle, conditions de travail, primes… Question 12.4 : Quelles mesures seraient prévues pour favoriser les entreprises locales en phase travaux ? Question 12.5 : Quelles mesures seraient prévues pour le recrutement de profils locaux pour l'exploitation du site ? Question 12.6 : Quelles mesures seraient envisagées pour la formation ? Question 12.7 : Pensez-vous créer un bâtiment social commun accessible depuis l'extérieur pour accueillir les syndicats et les CSE des trois entités, comme demandé par la CGT Landes ?			

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

Recommandation 1 : les garantes demandent aux porteurs de projet :

- d'étudier et de répondre à toutes les propositions émanant du public (cf. p51 à p53 de ce bilan),
- de confirmer tous leurs engagements pris lors de cette concertation (cf. p59/60 de ce bilan),
- de veiller à répondre toutes les questions posées.

Recommandation 2 : les garantes, recommandent que la réponse de Verso Energy et RTE aux demandes de précisions et recommandations, publiée deux mois après ce bilan, fasse l'objet d'une première **réunion publique de reddition des comptes**, afin de pouvoir préciser les arguments et contributions du publics que Verso et RTE ont ou n'ont pas pris en considération et qu'ils puissent justifier leurs choix.

Recommandation 3 : si la décision est prise de poursuivre le projet, il conviendrait de proposer des modalités de concertation continue. Cette concertation continue aura pour objectif de mettre en débat les éléments manquants pendant la concertation préalable (études ou autre) et de continuer à informer et à concerter le public jusqu'à l'enquête publique.

Les garantes demandent à minima :

Recommandation 3-1 : que le **site internet** dédié à la concertation reste actif avec tous les documents versés à la concertation, les contributions accompagnées de leur réponse, le présent bilan de la concertation, la réponse de la maîtrise d'ouvrage qui est le socle pour démarrer la concertation continue.

Au travers de l'ensemble de ces recommandations, les garantes demandent à la maîtrise d'ouvrage de permettre aux habitant.e.s et usager.e.s du territoire d'avoir connaissance des suites données à la concertation, mais aussi de garantir une continuité de l'information sur un temps long, au-delà des éventuelles autorisations.

Recommandation 3-2 : d'actualiser le calendrier eu égard à son évolution

- Mise en ligne sur le site internet et mise à jour régulière d'un calendrier des étapes du projet : réalisation des différentes études, instruction des dossiers de demande d'autorisation, enquête publique… et des jalons du processus décisionnel.
- Création et mise en ligne d'un calendrier des travaux.

Recommandation 3-3 : fiches thématiques Les garantes recommandent de créer des nouvelles fiches thématiques : - l'analyse socio-économique, - le bilan carbone du projet, - l'analyse du cycle de vie du projet. **Recommandation 3-4** : dès que le périmètre des 4 unités sera arrêté, d'en informer le public sur le site internet. **Recommandation 3-5** : assurer la réalisation, la finalisation et la publication des différentes études au fil de leur avancement sur le site internet de la concertation : étude d'impact, étude de dangers, étude acoustique, étude sur la qualité de l'air, bilan carbone, analyse du cycle de vie, ainsi que leurs différentes versions, accompagnées d'un résumé non technique accessible au grand public. Il conviendrait également de préciser les mesures de compensation envisagées et de mises en œuvre.			
Recommandation 4 : mise en place de comités de riverain.e.s **Recommandation 4.1** : mettre en place un comité de riverain.e.s qui serait associé étroitement au projet. Ce comité aurait pour mission de participer activement aux décisions concernant l'implantation des unités, en veillant à ce que leur localisation soit la plus adaptée possible aux réalités du terrain et aux attentes des habitant.e.s. Par ailleurs, il travaillerait à définir, en collaboration avec les porteurs de projet et les experts, les mesures de protection et les dispositifs visant à limiter les nuisances sonores, visuelles, environnementales ou autres susceptibles d'impacter le quotidien des riverain.e.s. Ce comité permettrait ainsi d'instaurer un dialogue régulier, transparent et constructif entre les habitant.e.s et les différents acteurs du projet, favorisant une meilleure prise en compte des préoccupations locales. Il pourrait se réunir périodiquement tout au long des phases de conception, de réalisation et d'exploitation, et constituer un canal privilégié pour le suivi des impacts et la mise en œuvre d'éventuelles mesures correctives. **Recommandation 4.2** : pour les riverain.e.s concerné.e.s par la question immobilière, mettre en place un comité restreint pour travailler avec eux l'impact sur la valeur de leur bien.			

Recommandation 5 : mettre en place une **Commission Locale d'Information (CLI)** qui permettrait d'assurer une information transparente et continue sur les activités et les risques liés aux nouvelles installations. Cette instance aurait pour missions principales de suivre l'impact environnemental et sanitaire du site, de veiller aux conditions de travail et de favoriser un dialogue régulier entre les parties prenantes. La CLI pourrait être composée, entre autres, de représentants d'associations environnementales, de syndicats, de représentants de RYAM, de riverains, ainsi que de personnes qualifiées. Elle se réunirait régulièrement et rendrait compte de ses activités deux fois par an lors de réunions publiques, permettant ainsi une restitution accessible et une participation citoyenne. Cette commission pourrait être constituée dès la phase travaux et ainsi réunir les parties prenantes dès cette phase.			
Recommandation 6 : **ateliers débats** Les garantes demandent que la concertation continue soit rythmée par plusieurs temps forts, via des ateliers afin de mettre en débat l'avancée du projet accompagnée des nouvelles informations. Sur chacun d'eux, une attention sera portée sur **un large temps d'expression du public** avec un format hybride.			
Recommandation 7 : pour continuer à informer le public de manière régulière, les garantes préconisent **la réalisation d'une newsletter** pour communiquer sur les temps forts de la concertation continue, sur les études réalisées, sur les évolutions du projet, sur ses actualités et attirer l'attention sur les enseignements tirés des études d'impact. Cette newsletter serait disponible sur le site internet et communiquée à toute personne qui aurait créé un compte sur le site internet de la concertation en demandant d'être informée régulièrement sur le projet.			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 138 / RESTART / 1 du 2 octobre 2024 relative au projet de production d'hydrogène, de e-méthanol et de e-SAF (carburant d'aviation durable) à Tartas et Béggar (40)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
Vu le courrier du 18 septembre 2024 de M. Antoine HUARD, représentant la société Verso Energy et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant RTE, ainsi que le dossier annexé, saisissant conjointement la CNDP du projet ReSTart de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, de e-méthanol et de e-SAF (carburant d'aviation durable) à partir de CO2 biogénique dans les communes de Tartas et Bégaar et son raccordement électrique ;

Considérant que :
ce projet comporte des impacts majeurs sur l'environnement et présente des enjeux nationaux d'aménagement du territoire, sociaux et économiques ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er
Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

Article 2
Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation aux maîtres d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

Article 3
Mmes Hélène SARRIQUET et Marion THENET sont désignées garantes de la concertation préalable sur le projet ReSTart de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, de e-méthanol et de e-SAF (carburant d'aviation durable) à partir de CO2 biogénique dans les communes de Tartas et Bégaar et son raccordement électrique.

Article 4
La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 octobre 2024.

Le Président

Signature numérique de Marc PAPINUTTI
marc.papinutti
Date : 2024.10.03 14:21:49 +02'00'

Le président
M. Papinutti

Le président

Paris, le 18 octobre 2024

Mesdames,

Lors de la séance plénière du 2 octobre 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignées garantes du processus de concertation préalable pour le projet « ReStart » d'infrastructures de production de e-carburant porté par Verso Energy et RTE sur la commune de Tartas (40).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de* ***l'organisation d'une concertation préalable****. Elle en* ***définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage*** *et* ***désigne un garant*** ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, j'attire votre attention sur les éléments suivants qui devront être rappelés aux maîtres d'ouvrage(MO) et qui nécessiteront une vigilance particulière de votre part :

- compte-tenu de la complexité technique du projet, l'enjeu d'information du public et d'accessibilité de cette information

délivrée est très important pour permettre le débat sur l'opportunité et les alternatives. Les maîtres d'ouvrage (MO) doivent ainsi préciser les besoins auxquels ce projet répond et ses alternatives possibles. Quels dispositifs et quels acteurs comptent-ils mobiliser pour y parvenir ?

- les maîtres d'ouvrage envisagent des projets identiques sur d'autres sites en France (CarlHyng, OrCHyDé, DéZYR, ep'Hyne LiCHEN). Il conviendra de nouer des synergies avec le garantes et garants de ces autres concertations pour tirer des retours d'expériences et rendre plus efficace la présente concertation ;
- la proximité avec le projet de création de 3 autres usines de production d'hydrogène, e-methanol et kerozène (projet E-CHO), à seulement 60 km de la localisation choisie pour le projet ReSTart et dont la concertation préalable avec garant.e.s CNDP s'est déroulée du 17 octobre 2023 au 17 janvier 2024, suscitant de nombreuses interrogations du public qui ont justifié que des expertises complémentaires soient décidées par la CNDP ;
- les enjeux du projet devront être présentés au public, qu'il s'agisse du captage de CO_2 dont l'infrastructure sera installée sur le site de la papeterie de Tartas alimentée par la chaudière à biomasse Ryam ou des impacts environnementaux à prévoir (ressources en électricité et en eau prélevée dans la Midouze et rejets d'eau traitée), les risques industriels identifiés tels que le risque d'incendie et d'explosion, les nuisances liées au chantier (terrassement, passage d'engins, déblais, circulation de camions, etc.), les risques liés à la manipulation, au stockage et au transport de ces gaz ;
- le sujet du transport de l'électricité nécessitant la création d'un poste haute tension et sa ligne aérienne, qui aurait des impacts sur le milieu naturel.

Vous devez faire des préconisations très précises aux maîtres d'ouvrage (MO) quant à la mobilisation des publics. Le périmètre de la concertation devra notamment tenir compte des deux sites d'implantation des infrastructures. Une attention particulière devra être portée envers les publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés, et travailler avec les MO pour qu'il mettent tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à **la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.**

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du

projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'État, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que les MO soient consultés sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation des MO

Vous accompagnerez également les MO dans la constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable

Il est important que vous indiquiez au MO la nécessité de réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (**art. L. 121-16 CE**). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garante et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée aux MO, au respect par ce dernier des modalités

proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garantes

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance.** Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyée par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le MO a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations aux MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis aux MO qui le publie sans délai sur leur site ou, à défaut, sur celui des préfectures concernées par le projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par les MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, **dans les deux mois suivant sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet des MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer les MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements des MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Mesdames, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Signature numérique de
Marc PAPINUTTI
marc.papinutti
Date : 2024.10.18 18:19:23
+02'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Hélène SARRIQUET
Madame Marion THENET
Garantes de la concertation préalable
ReStart _ e-carburant pour le secteur de l'aviation
sur la commune de Tartas (40)

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

PRESCRIPTIONS DU 24 JANVIER 2025 DES GARANTES AU MAITRE D'OUVRAGE VERSO ENERGY

Dans le cadre de la préparation de la concertation préalable au projet ReStart, que vous portez, concertation obligatoire au titre de l'article L 121-8 du code de l'environnement et afin d'améliorer le dispositif participatif à mettre en place, vous trouverez ci-joint, nos prescriptions déjà exprimées aux cours des différents échanges que nous avons eus.

Notre objectif vise avant tout à améliorer la qualité de la décision à prendre, de permettre au public de formuler des observations et des propositions, afin d'assurer la préservation d'un environnement sain, en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement.

Ces prescriptions reprennent nos demandes faites au cours des différentes réunions en visio : 21/10, 21/11, 13/12 et 17/1 et au cours de notre réunion sur le terrain le 28/11/24 et ne sont pas hiérarchisées.

1ère PRESCRIPTION : Réunions en visio en directe et enregistrées pour être consultable sur la plateforme
Compte tenu de l'enjeu que porte la thématique des e-SAF au niveau national, et au vu des différents projets concomitants de Verso-Energy (soumis aussi à concertation : CarlHyng, OrCHyDé, DéZYR, ep'Hyne, LICHEN), afin de respecter les droits d'information et de participation du public à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement (Convention d'Aarhus, Charte de l'environnement, article L 120-1 du code de l'environnement), les garantes ont demandé dés la 1ère réunion, le 21/10, que les réunions publiques soient aussi en format visio. Ces réunions devront aussi être enregistrées afin que le public puisse regarder « en décalé « sous format replay les réunions auxquelles ils n'auraient pas pu participer. Afin d'assurer une bonne information et participation du public concerné par ces différents projets, nous demandons la mise en œuvre de cette procédure de participation.

2ème PRESCRIPTION : un site actif avec numérotation des questions et réponses au niveau des questions dans un délai rapide
Concernant le site à mettre en œuvre, nous avions préconisé, le 21/10, une numérotation des questions avec la réponse attachée à la question afin que le public puisse facilement se retrouver. Le délai de réponse doit être le plus court possible afin que le public puisse débattre en conséquence. Chaque réponse sera validée par les garantes.
Ce point devra être confirmé dans les modalités de fonctionnement du site qui restent à présenter ainsi que l'organisation pour la relecture des réponses par les garantes.

3ème PRESCRIPTION : remise d'un tableau excel comportant toutes les contributions plateforme, réunions, carte T… classées par thématique
De même avait été demandé qu'au fur et à mesure de la concertation un tableau excel sera rempli par vos soins, avec toutes les contributions intégrales classées par thématique et par modalité.
Ce tableau type devra être présenté aux garantes au plus vite et définir ensemble les thématiques pour le tri.

4ème PRESCRIPTION : proposer à la concertation de vraies alternatives
Le champ de la concertation, précisé à l'article L 121-15-1 du code de l'environnement, stipule que la concertation doit permettre de débattre :

- des solutions alternatives (non seulement techniques) y compris pour l'absence de mise en œuvre).

Nous avons évoqué le 21/11 cette nécessité. Or les alternatives transmises dans la version I ne correspondent pas à des alternatives mais à des variantes non retenues.
Nous vous rappelons que les solutions alternatives ne sont pas les solutions écartées et doivent permettre au public de débattre, il convient donc, comme rappelé le 17/1, qu'elles figurent dans le dossier de concertation, avec un enjeu de laisser aussi le public d'émettre des propositions argumentées. Ces alternatives peuvent concerner la totalité du projet ou des éléments particuliers. Les points abordés lors de la réunion du 17 janvier, tels que le traitement et les rejets des eaux, le recyclage des effluents ou encore la réalisation partielle des unités, doivent

être considérés avant tout comme des variantes au projet initial. Il est donc essentiel de les présenter en tant que telles afin de garantir une vision claire et structurée des différentes options envisageables.

5ème PRESCRIPTION : des modalités de concertation adaptées

Des modalités adaptées doivent permettre la participation d'une diversité de publics. Pour ce, il conviendra de :

- veiller à des temps de paroles égaux entre public et maître d'ouvrage/animateur et ne pas faire un plaidoyer du projet (demandé le 21/11),
- afin de garantir une dynamique participative équilibrée, il est recommandé de limiter les interventions des élus à la tribune au seul accueil en début de réunion. Par la suite, leur participation devra se faire depuis le public, au même titre que tout autre citoyen. Cette approche permettra de favoriser des échanges plus inclusifs et constructifs (point abordé le 21/11).
- déployer 4 ateliers thématiques en sus des 2 réunions publiques comme signalé dans le power-point du 21/11.
  Prescription des 4 ateliers renouvelée lors de la réunion du 17/01 :
  - Valorisation CO_2, la filière e-SAF, la technologie
  - Impacts risques et nuisances, et intégration dans le paysage
  - Retombées socio-économiques,
  - Raccordement électrique
- organiser des rencontres de proximités adaptées pour permettre une bonne accessibilité de l'information. Au vu de l'étude de contexte en cours, les garantes valident les rencontres de proximité avec les prescriptions suivantes :
  - Clubs de retraités,
  - Personnel de RYAM dans un lieu plus adapté que le parking d'un restaurant : à discuter avec RYAM pour qu'il facilite l'accès à l'information et à la participation de son personnel (salle en interne, heures adaptées)
  - Personnel Egger à Rion des Landes, dont nous avions parlé lors des 1ères réunions
  - 2 supermarchés/zone commerciale proches
  - Lycée professionnel : prendre contact le plus en amont possible, afin de laisser aux responsables du lycée le temps d'organiser un temps pédagogique autour de cette concertation.

Afin de préparer au mieux les temps d'échanges, les garantes ont demandé à la réunion du 21/10 que des réunions préparatoires soient prévues en amont de chaque temps d'échange ainsi que des réunions de débriefing.

6ème PRESCRIPTION : un dossier de concertation complet et transparent

Le dossier de concertation doit permettre au public d'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective (article L 120-1 du code de l'environnement).
Or, le dossier V1 comporte 175 commentaires de la part des garantes (réunion du 17/01).
Ces observations visent la transparence et la complétude de l'information délivrée au public et ont fait l'objet d'une analyse au cours de la réunion concernée.
Sans détailler à nouveau ces 175 commentaires dans les présentes prescriptions, les garantes attirent l'attention des porteurs du projet sur la nécessité d'un dossier plus précis et plus transparent, l'objectif étant l'accessibilité du public vis-à-vis de ce projet comme le rappelle la lettre de mission que nous avons reçu de la CNDP.
Compte tenu de la complexité technique du projet, l'enjeu d'information du public et d'accessibilité de cette information délivrée est très important pour permettre le débat sur l'opportunité et les alternatives (vigilance soulignée dans notre lettre de mission du 18/10/24).
Nous redemandons donc un dossier précis avec des chiffres, des volumes, des précisions rendant accessible l'information, permettant au public de s'approprier le dossier de concertation afin de participer dans les meilleures conditions à l'élaboration de ce projet.
Nous émettons aussi, comme précisé lors de nos différents échanges, la prescription d'une étude des enjeux socio-économiques qui s'attachent à ce projet afin que ces enjeux puissent être débattus.
Les impacts environnementaux à prévoir, les risques industriels identifiés tels qu'explosion et incendie, les nuisances liées au chantier et les risques liés à la manipulation, au stockage et au transport de gaz doivent être très clairement présentés au public.
Le sujet du transport de l'électricité qui aura des impacts sur le milieu naturel doit aussi être traité.
Le transport par rail, s'il est choisi, devra être assuré : il convient de s'assurer de cette faisabilité dans les délais du projet (point évoqué à la réunion du 17 janvier).

7ème PRESCRIPTION : un dossier de concertation intelligible et accessible
Afin de permettre au public d'exercer son droit à l'information et à la participation, les garantes prescrivent aux maîtres d'ouvrage l'élaboration d'un dossier de concertation communicant avec des schémas simples et une présentation accessible. Ce dossier doit être élaboré pour l'envoi à la CNDP le 19 février au plus tard. Il a été convenu à la dernière réunion selon le rétroplanning défini que le dossier serait donné à l'agence pour mise en page + infographie le 4 février au plus tard pour remise du dossier pour relecture aux garants le 12 février qui donneront leurs dernières corrections le 14 février. L'agence finalisera les dernières corrections les 17 et 18 février. Une version word corrigée selon la dernière réunion doit être envoyée aux garantes au plus tôt.

8ème PRESCRIPTION : le recours à une AMO
Les garantes renouvellent leur recommandation d'enrichir cette concertation par la présence d'une AMO qui, sous l'autorité des maîtres d'ouvrage, pourra réaliser les comptes rendus et décisions des réunions préalables, rendre communicant le dossier de concertation, organiser la logistique des réunions et rencontres, animer les débats…
Les garantes ont recommandé dès la 1ère réunion, le 21/10, et renouvelé cette demande le 17/01. Également l'AMO réalisera l**es comptes rendus in-extenso** avec l'intégralité des propos tenus au style direct et nominatif, tels qu'ils ont été formulés par leur auteur (comme demandé), **sur toutes les réunions dont les ateliers thématiques.** Tous ces CR seront mis à disposition du public en toute transparence sur la plateforme comme ceux également des débats mobiles. L'absence de comptes rendus du travail réalisé de certaines réunions préalable, la lecture du dossier présenté en l'état, dossier qui doit viser un public peut être néophyte mais curieux, les conduit à renouveler leur prescription en la matière.

9ème PRESCRIPTION : communiquer sur la concertation dans la presse et les radios locales.
Question évoquée à nouveau le 17/01 : le MO a précisé ne pas vouloir consacrer un 4 pages dans la presse locale, par contre doit donner sa réponse sur la possibilité de faire une publicité pour annoncer la concertation et les dates des rencontres. Les garantes ont acté cette position.
Dans un souci de veiller à une large information du public, les garantes ont pris note lors de l'étude de contexte de l'existence de radios locales actives. Elles recommandent un plan média précis et demandent des propositions.

Les garantes
Hélène Sarriquet
Marion Thenet

PRESCRIPTIONS DU 25 AVRIL 2025 DES GARANTES AU MAITRE D'OUVRAGE VERSO ENERGY

Nous sommes le 25 avril, la concertation a commencé depuis 1 mois et nous vous faisons part ci-dessous de manquement à corriger au plus vite :

1- Site internet : Absence de réponses argumentées aux questions du public

Comme nos collègues des concertations OrCHYDé et DéZIR vous l'ont déjà exprimé dans leur bilan, nous déplorons un manque de réactivité et de diligence de la part de Verso Energy pendant cette phase de concertation.
Les garant.es de la concertation OrCHYDé ont insisté, pour le site internet, *« sur la nécessité d'apporter une réponse rapide afin de stimuler les échanges. «*
Les garant.es de la concertation DéZIR ont fait aussi, dans leur bilan, la recommandation suivante :
Recommandation 5.2 du bilan du projet DEZIR -***Concertations à venir*** *- R9*
En vue des concertations préalables à mener sur d'autres projets, il est recommandé à Verso Energy de s'organiser pour être en mesure de répondre aux questions posées sur le site internet de la concertation dans un délai de deux semaines.
Or, la concertation ReSTart reproduit les mêmes écueils.

A ce jour, 34 questions sont sans réponse dont 10 depuis la 1ère semaine d'avril (prés de 3 semaines et toujours pas d'envoi pour validation).
Pour mémoire, nous vous avions demandé à plusieurs reprises de réduire les délais de validation de vos réponses : le délai exprimé dans le document Les *modalités proposées…du 19/02,* apparaissant trop long (*sous environ 8 jours jusqu'à 3 semaines) et un* délai maximal de validation de 8 jours à 2 semaines maximum avait été demandé.
Or, seule la réponse à la 1ère question posée le 1/4/25 sur le site internet est sur le site depuis le 17 avril soit plus de 2 semaines après pour une question simple.

Le site internet ne favorise donc pas la participation en ligne puisqu'il ne s'accompagne pas de réponses du maître d'ouvrage et n'est pas, de ce point de vue, un vecteur d'échanges.

2- Absence de comptes rendus sur les cinq dernières rencontres avec le public :
Seule, la réunion d'ouverture a fait l'objet d'un verbatim, après plusieurs relances de notre part. Nous attendons toujours les comptes rendus des différentes rencontres réalisées et leur mise en ligne :

- 4 avril : Tartas Accueille,
- 9 avril : Personnel de Ryam,
- 10 Avril : Carrefour market.
- 10 avril : table ronde
- 15 Avril : atelier thématique

Vous devez aussi mettre en ligne au plus vite le replay de la table ronde du 10 avril.

Les manquements à la transparence et mise à disposition des informations et donc de possibilités d'échanges et de participations sont très préjudiciables à la qualité de cette concertation. Nous vous demandons de veiller à respecter les conditions de mise en œuvre de cette concertation.

Hélène Sarriquet
Marion Thenet

@debatpublic.fr
@CNDPDebatPublic
Commission nationale du débat (CNDP)

LA commission nationale du débat public CNDP

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France

T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.fr
debatpublic.fr